

Ce bulletin a bénéficié d'une subvention des villes d'Angers et Saumur

Editorial

Ce cinquième bulletin ouvre des perspectives nouvelles à l'étude des princes angevins. La première partie de ce nouveau numéro est en effet largement consacrée au Piémont et à la Lorraine, territoires que nous avons négligés jusqu'ici. Jean-Pierre Leguay, spécialiste de l'histoire de la Savoie, a bien voulu évoquer les rapports entre la jeune principauté de Savoie et le comté de Provence. Au départ, la disproportion des forces est flagrante. Les comtes de Maurienne ont constitué tardivement, au début du XIII^e siècle, un conglomérat assez disparate allant de la Bresse au Val de Suse. Soutenu par son frère, Saint Louis, Charles d'Anjou impose lui un pouvoir fort en Provence, ce qui lui permet de placer une partie du Piémont sous influence provençale. Les années 1260 sont particulièrement brillantes pour le comte d'Anjou qui parvient à exercer une hégémonie sur tout le Nord de l'Italie grâce à la direction du parti guelfe. Mais la situation va rapidement se retourner. On le sait, devenu roi de Naples, Charles poursuit des ambitions démesurées qui vont être arrêtées net par la perte de la Sicile en 1282. Avec ténacité, par contre, Amédée V (1285-323) construit la puissance savoyarde. Prince d'Empire il entretient de bonnes relations avec les villes italiennes et constitue une force militaire appréciable. Ses successeurs Amédée VI (1343-1383) et surtout Amédée VIII ont l'intelligence de ne rien brusquer, de savoir rendre service aux Angevins avant de les combattre. Le résultat c'est non seulement la mainmise sur le Piémont mais aussi la domination sur Nice. Une puissance originale est ainsi créée de part et d'autre des Alpes. Elle est promise à un brillant destin.

Alain Girardot est un des meilleurs spécialistes de la Lorraine médiévale. Il livre ici le début d'une enquête prosopographique sur les serviteurs du roi René. Territoire frontière, étroitement lié au pouvoir royal capétien, le Barrois, duché depuis 1354, est une victime collatérale des défaites de Nicopolis et d'Azincourt. Le lignage comtal se trouve décimé et c'est un homme d'Eglise, brillant théologien, Louis de Bar, qui hérite de la principauté. La succession est particulièrement difficile face aux ambitions germaniques et à la position dominante des Anglo-Bourguignons. Mais le cardinal affiche très vite de rares qualités d'homme d'Etat et, avec le soutien d'une femme énergique, sa nièce Yolande d'Aragon, veuve de Louis II, il s'impose à la noblesse et il sera aussi un proche conseiller du faible Charles VII. Il va même réaliser une opération exceptionnelle avec le mariage de son neveu et héritier René avec Isabelle, héritière du duché de Lorraine. Un nouvel horizon s'ouvre aux Angevins, le plus durable en fait, puisque l'union de Yolande, fille de René, avec René de Vaudemont va créer un lignage de plus de deux siècles. Il faut remercier Alain Girardot d'avoir méticuleusement analysé cette réussite en présentant les principaux serviteurs du duc. René créa dans sa principauté un état solide. Les archives angevines sont loin d'avoir livré toutes leurs richesses sur les princes angevins.

Marie-Madeleine de Cevins, qui connaît bien le bassin des Carpates au Moyen Âge, étudie pour sa part le succès de la réforme franciscaine en Hongrie. On sait que les Angevins furent très attirés par le courant spirituel de l'ordre franciscain, celui qui se voulait le plus proche de la spiritualité de saint François. Le roi Robert se fit enterrer à Santa Chiara de Naples et n'hésita pas à affronter la Papauté sur le terrain mendiant. Il resta dans ce domaine très proche de son frère Louis, saint Louis de Toulouse, qui avait renoncé au monde pour devenir disciple de saint François. C'est tout naturellement donc que Charles I^{er} installa des franciscains en Bosnie, il s'agissait de lutter contre l'hérésie bogomile et aussi de faire triompher l'influence hongroise dans l'ouest des Balkans. Les débuts furent modestes mais Louis le Grand assura l'essor de l'ordre en soutenant le ralliement des franciscains de Bosnie à la réforme de l'observance prônée par les Italiens Paoluccio (dei) Trinci et Jean de Stroncone. La mort de Louis n'arrêta pas le mouvement. Le XV^e siècle fut l'âge d'or de l'ordre franciscain en Hongrie.

Avec Jean-Luc Bonnaud, professeur à l'université de Moncton nous repartons en Provence. Dans la lignée de toute une école canadienne qui a investi l'histoire médiévale de la Provence, Jean-Luc Bonnaud a consacré ses recherches aux officiers de l'administration locale. Il nous parle ici des clavaires, ces receveurs payeurs des différentes circonscriptions provençales. Issus du monde des notaires et des marchands, parfois de la petite noblesse, ces officiers n'ont généralement pas bénéficié de grandes promotions ; leurs activités sont souvent occasionnelles ; spécialisées. Ils ont cependant à leur niveau permis le maintien des structures de l'état provençal à travers les crises de la fin du XIV^e siècle.

Ces quatre études occupent la plus grande partie de notre bulletin. On ne trouvera par contre qu'un seul compte-rendu celui de la thèse d'Andrea Feniello sur les campagnes napolitaines. Il s'agit d'une magnifique étude sur un micro-territoire qui ne concerne qu'un millier de km² autour de Naples, une petite fraction de la Terre de Labour. C'est une contribution importante à la crise du Moyen Âge qui s'appuie sur des sources jusqu'ici largement négligées. Les malheurs n'ont jamais brisé la vitalité de la société paysanne. Mais en même temps la fonction de capitale de Naples entraîne des spécialisations agricoles liées à la présence de la cour et à la puissance nouvelle des ordres mendiants. Une économie spéculative se substitue ainsi à une agriculture essentiellement vivrière.

Les travaux universitaires continuent d'être très actifs. On trouvera ici le résumé de deux thèses soutenues au cours de l'année dernière, l'une sur Angers au XIII^e siècle soutenue par un étudiant hongrois, Lazlo Galffy, l'autre sur Tarascon au XV^e siècle par Claude Roux. Thierry Pécot présente pour sa part un grand projet collectif : l'édition de l'enquête générale ordonnée par Robert d'Anjou en 1331 dans les comté de Provence, de Forcalquier et de Vintimille et menée par Leopardo da Foligno.

Le bulletin se termine par le compte rendu de notre dernière assemblée générale le 7 octobre 2005 à Montsoreau. Au cours de cette réunion nous avons envisagé quelques projets importants et en premier lieu le colloque international organisé par nos collègues hongrois sur la diplomatie des états angevins. Des difficultés matérielles ont entraîné le report de ce colloque en août 2007 mais le programme est prêt. Ce sera un grand moment et pour la première fois l'Europe du Centre-Est occupera une place essentielle.

LISTE DES ADHERENTS

Membres d'honneur

Noël COULET, professeur émérite à l'université de Provence

Giuseppe GALASSO, professeur à l'université de Naples

Adhérents individuels

Daniel BAGI, Université de Pecs, Hongrie

Marie BARBU, Toulon, 83

Anthony BELLANGER, Cholet, 49

Michèle BENAITEAU, Naples

François BERENGER, Naples

Sylvain BERTOLDI, Archives municipales, Hôtel de ville, Angers

Laurent BIDET, Evreux, 27

Jean-Luc BONNAUD, Université de Moncton

Edina BOZOKY, Poitiers, 86

Roger BOUILLON, Bouchemaine, 49

Karine BOULANGER, Montreuil-sur-Loire, 49

Laurent BOURQUIN, Université du Maine

Jean-Paul BOYER, Université de Provence

Edina BOZOKY, Université de Poitiers

François BRIZAY, Université d'Angers

Jean BRODEUR, Angers, 49

Serge CAILLET, Bourgueil, 37

Michel CAFFORT, Université d'Angers

Marie-France CAMUS, Huismes, 37

Marie-Octavie CARRERAS, Université d'Angers

Marie-Madeleine de CEVINS, Université d'Angers

François COMTE, archéologue de la ville d'Angers, 49

Serge COMTAT, Rennes, 35

Christophe COUDERT, Montreuil-sur-Loire, 49

Sandor CSERNUS, Université de Szeged, Hongrie

Christian DAVY, Saint-Sébastien-sur-Loire, 44

Pierre DERRIEN, Université de Rennes

Louis-Philippe DUGAL, Université de Montréal
Bozidar DUKANNAC, Avrillé, 49
Alexandre FEDORKOV, FOERCY, 18
Grégory FLEURANCE, Seiches, 49
Jean-François FONTAINE, Saint-Sébastien
Lazlo GALFFY, Budapest
Jean GALLARD, Angers, 49
Jean-Claude GAUTIER, Marseille, 13
Alain GENDRAULT, Angers
Eva GENDRAULT, Angers
Alain GIRARDOT, Nancy, 54
Jean GOUMAIN, Parnay, 49
Guido GUERRI Dall' Oro, Angers, 49
Michel HEBERT, Montréal, Canada
Shorolta HOMONNAI, Université de Szeged
Marco JACOV, Université de Lecce
Gérard JACQUIN, Université d'Angers
Miljendo JURKOVIC, Université de Zagreb
Giorgely KISS, Université de Pecs
Zoltan KORDE, Université de Szeged
Christine LEDUC, Angers, 49
Marie LIONNET, Versailles, 78
Henri LE GOHEREL, Angers, 49
Dominique LEMARCHAND, Université d'Angers
Bruno LEMESLE, Angers, 49
Frédérque LE NAN, Paris
Gérard LETERTRE, Angers, 49
Patrick LE NOUENE, Musée des Beaux Arts, Angers
Emmanuel LITOUX, Angers, 49
Jacques MALLET, Angers, 49
Jean-Michel MATZ, Université d'Angers
Florian MAZEL, Université de Haute-Bretagne
Rosalba di MEGLIO, Université Frédéric II de Naples
Jacqueline MONGELLAZ, Château-Musée, Saumur, 49
Valérie NEVEU, Bibliothèque Universitaire, Angers
Victor NEUMANN, Université de Timisoara
Cristof OHNESORGE, Fulda, Allemagne
Stefano PALMIERI, Naples
Jean PARES, Cholet, 49
Francesco PANARELLI, Université de Potenza
Etienne PAVARD, Ancenis, 44
Daniel PECHA, Chanzeaux, 49
Thierry PECOUT, Université de Provence
Alfredo PEDUTO, Université de Salerne
Brigitte PIPON, Archives départementales, Niort
Alfredo PEDUTO, Université de Salerne
Sylvie POLLASTRI, Potenza

Daniel PRIGENT, archéologue départemental, Angers
Alexandre RADULESCU, Université de Timisoara
Marcelle REYNAUD, Grenoble, 38
Françoise ROBIN, Université de Montpellier
François RUAIS, Cunault
Marianne SAGHY, Université de Budapest
Alfredo Maria SANTORO, Université de Salerne
Jean SAUDUBRAY, Avrillé
Francesco SENATORE, Université Frédéric II de Naples
Marie-Ange TONNERRE, Université d'Angers
Noël TONNERRE, Nantes, 44
François VANDANGEON, Martigné-Briand, 49
Laure VERDON, Université de Provence
Elisabeth VERRY, 106 rue de Frémur, Archives Départementales, Angers
Giuliana VITALE, Université des études orientales, Naples
Giovanni VITOLLO, Université Frédéric II de Naples
François WIDEMAN, Laboratoire des Musées de France, Paris

Personnes morales

Archives de Maine-et-Loire
Archives municipales d'Angers
Bibliothèque Municipale d'Angers
Bibliothèque universitaire d'Angers
Bibliothèque universitaire de Cholet
Château d'Angers
Musée d'Angers
Ville d'Angers
Ville de Saumur
Centre de recherches historiques d'Aix Theleme
Centre de recherches historiques d'Angers, HIRES

ETUDES

Une tranche d'histoire diplomatique : le comté de Savoie et les Angevins de Provence de 1285 à 1419

Jean-Pierre LEGUAY
Université de Rouen

L'histoire du sud-est de la France actuelle, des Alpes du Nord dans le présent, est dominée par trois faits notoires. Le premier est l'union de Charles 1^{er} d'Anjou, frère de Saint Louis avec l'héritière du comté de Provence et de Forcalquier en 1246 puis de son accession au trône de Sicile en 1263. Les deux dynasties de la Maison d'Anjou qui se succèdent ensuite créent un empire, brillant à bien des égards, original mais fragile, qui connaît des difficultés politiques et financières dès le XIV^e siècle¹. Le second fait est « *le transport* » du Dauphiné au royaume de France en 1349, au bénéfice du petit-fils du roi Philippe VI de Valois, le futur Charles V. Le troisième est l'émergence du petit comté alpin de Maurienne, hérité des Francs, devenu le comté de Savoie après 1232 et érigé en duché en 1416. Cette principauté territoriale est placée sous la domination d'une dynastie vassale des Empereurs allemands, que les historiens s'efforcent de suivre depuis 1030 environ avec l'apparition d'un mystérieux Humbert 1^{er} aux Blanches Mains.

Les rapports entre les princes qui gouvernent l'État savoyard, et les Angevins installés en Provence de l'aube du XIV^e siècle aux négociations de 1419, sous le duc Amédée VIII, feront l'objet de cette brève présentation. Quand débute cette histoire diplomatique et militaire, le comté de Savoie, placé sous l'autorité du comte Amédée V surnommé le Grand (1285-1323), tant son prestige est devenu considérable sur la scène internationale, constitue un puzzle territorial transalpin situé entre le Lyonnais et Turin, des environs de Berne en Suisse aux Marches du Dauphiné dans la région d'Allevard². Le comté de Genevois, formé du

¹ La plus récente bibliographie sur les Angevins qui renvoie à des livres et à des articles anciens se trouve dans l'ouvrage collectif, publié sous la direction de N.Y. Tonnerre et É.L. Verry, *Les Princes angevins du XIII^e au XV^e siècle. Un destin européen*. P.U.Rennes 2003.

² Marie-José (la Reine), *La Maison de Savoie*, 2 volumes, Paris 1956 et 1962 ; B. Demotz, *Le comté de Savoie du début du XIII^e siècle au début du XV^e siècle. Étude du pouvoir dans une principauté réussie*, thèse de l'Université de Lyon II, 1984 ; P. Duparc, *Le Comté de Genève IX^e-XV^e siècle*, Genève 1978 ; P. Guichonnet (dir.), *Histoire de la Savoie*, Toulouse. Ed.Privat, 1973 ; J.P. Leguay (dir.) *Histoire de la Savoie*, Rennes, tome II, éd. Ouest-France Université 1984 ; J.P. et Th. Leguay *Histoire de la Savoie*, Paris, éd. J.P. Gisserot, 2005 ; A. Perret, *Les institutions de l'ancienne Savoie du onzième au seizième siècle*, Chambéry 1981. Plusieurs comtes ont contribué à la formation de La Savoie avant Amédée V : Thomas 1^{er} (1189-1233) puis sous ses successeurs Amédée IV (1233-1253), Boniface (1253-1263), Pierre II dit le Petit Charlemagne (1263-1268), Philippe (1268-1285).

département de la Haute Savoie et du canton de Genève actuels, n'a pas encore été réuni à cette principauté féodale et forme une entité à part, avec sa capitale Annecy et la riche seigneurie épiscopale de Genève.

Après une rapide présentation de la principauté savoyarde sous Amédée V (1285-1323) et ses successeurs immédiats, Édouard (1323-1329), Aymon (1328-1343), nous examinerons les modalités particulières et les incidents financiers de l'alliance entre la Savoie et les Angevins sous les règnes des comtes Amédée VI dit le Comte Vert en raison de sa livrée (1343-1383) et Amédée VII dit le Comte Rouge (1383-1391) pour les mêmes raisons. La *déditio* suivie de l'occupation de Nice par les troupes savoyardes en 1388 envenime, un moment, les rapports et nécessitent de longues négociations pour aboutir aux accords de 1419.

« Les portiers des Alpes »

Le fait majeur de l'histoire des Alpes du Nord est l'ascension irrésistible de dynastie des comtes de Maurienne puis de Savoie, son intérêt pour les cols qui en font les « portiers des Alpes ».

Le comté alpin est un état disparate, un puzzle territorial, tourné vers les cols

Ce pays alpin, fait de montagnes, de cluses et de plaines, parti de presque rien sous Humbert 1^{er} aux Blanches Mains vers 1030, commence à compter sur l'échelle internationale, trois siècles plus tard.

La grande expansion savoyarde a commencé dès la fin du XII^e et s'est poursuivie au XIII^e siècle. Elle n'est pas achevée sous Amédée V³. Le noyau initial, le cœur historique, est la vallée de la Maurienne, le long du fleuve l'Arc et en direction du col du Mont-Cenis que reçoit en fief Humbert 1^{er} de Rodolphe III dernier roi de Bourgogne Transjurane. Il comprend aussi, dès le XI^e siècle, le côté italien avec le val de Suse puis Turin à la retombée du Mont-Cenis suite à un mariage du fils d'Humbert 1^{er}, Odilon, avec la fille du marquis local Ulrich Manfred en 1046⁴. Les premiers souverains ont porté, un moment, le titre tout court de comte puis de comte de Maurienne, avant de devenir les comtes de Savoie en prenant possession de la cluse de Chambéry en 1232. La première capitale de cet état a été la place forte de Montmélian. Chambéry et sa vallée commencent à sortir de l'ombre et à s'affirmer comme centre névralgique du futur grand état féodal, sans dépasser les 5000 habitants au Moyen Âge.

Le comté a occupé également le Val d'Aoste à la descente du col du Petit Saint-Bernard dès 1025, puis, une partie du Bugey. La Tarentaise dans la vallée de l'Isère relève aussi de leur suzeraineté alors même que l'essentiel des terres appartient à un archevêque-comte siégeant à Moûtiers.

³ B.Demotz, « La politique internationale du comté de Savoie durant deux siècles d'expansion (début du XIII^e-début du XV^e siècle) », Cahiers d'Histoire, tome XIX, 1974 p.29-64 et « Un état fort au XIV^e siècle. Le comté de Savoie », in 1388. La déditio de Nice à la Savoie, actes du colloque international de Nice 1988, Publications de la Sorbonne n°22, Paris 1990 p.175-179.

⁴ C.W.Prévité-Orton, The early history of the House of Savoy (1000-1223), Cambridge 1912.

La principauté féodale s'est beaucoup agrandie plus récemment. Le comte Pierre II, dit le Petit Charlemagne (1263-1268), a acquis, par un mariage, le Chablais et conquis le Pays de Vaud et le bas Valais au départ de la route du Grand Saint-Bernard. Amédée V, en épousant Sybille de Bâgé en 1272, est devenu maître de la riche Bresse⁵.

Le comté de Savoie est donc un conglomérat hétéroclite de territoires boisés et cultivés dans les plaines, sans grandes villes (Chambéry, Aix-les-Bains, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne, Aoste, Bourg-en-Bresse) mais avec beaucoup de châteaux perchés et des communautés rurales que leur isolement rend originales. L'air y est sain et aucun obstacle n'empêche la population de croître pour atteindre au maximum, avant la peste noire, les 200 à 300.000 âmes. Seule la pauvreté oblige beaucoup de gens à s'expatrier temporairement (les maçons de Samoëns) ou définitivement.

*L'État féodal de Savoie qui ne cesse de gagner en puissance
dispose au début du XIV^e siècle de sérieux atouts*

La dynastie Humbertienne ou les Blanches Mains est bien assise et a fourni déjà à plusieurs reprises des hommes discrets ou au contraire prestigieux, de bons chefs d'état, de solides combattants et d'habiles diplomates, des qualités maîtresses à cette époque où les personnes et les liens personnels jouent un rôle déterminant.

Au début du XIV^e siècle, Amédée V, prince d'Empire, est respecté dans toute l'Europe, en France, en Angleterre, et entretient de bonnes relations avec les villes italiennes (Milan, Gênes, Pise, Venise), avec la cour de France. Il contrôle la ville de Genève après la saisie du château épiscopal de l'Île. Les comtes de Savoie ont su habilement nouer des liens avec des seigneurs locaux et les communautés villageoises. Ils ont multiplié, à bon escient, les dons, les honneurs, les pensions. Des liens matrimoniaux se sont noués avec les familles royales : Louis VI avait épousé une Savoyarde, Adélaïde, sœur d'Amédée III, Henri III de son côté la petite fille du comte Thomas I. Ils s'honorent de fréquenter les comtes provençaux : dès 1219 quand le comte Thomas 1^{er} donne sa fille en mariage au comte Raymond Bérenger V, Amédée IV a épousé en son temps Cécile des Baux. Des marchands de sel, de fer, de *merceries*, des ouvriers savoyards fréquentent les villes méridionales, Marseille, Arles selon L. Stouff. Des mercenaires les y rejoignent.

L'armée savoyarde a une excellente réputation au XIV^e siècle. La Savoie est une terre pauvre où se recrutent volontiers des nobles désargentés et des paysans et des montagnards. Le comté peut mobiliser, selon B. Demotz, environ 3000 cavaliers et 7000 fantassins, arbalétriers et des soudards, des gens aguerris par des années de conflits avec les Genevois et les Dauphinois, habitués à tenir des positions difficiles sur leurs escarpements rocheux. Des soldes, des possibilités de faire du butin, des carrières prometteuses, des exemptions fiscales sont autant de motivations qui rendent les nobles et les roturiers opérants et fidèles. Des Alpes

⁵ B. Demotz, « Amédée V le Grand, comte de Savoie (1285-1323), prince d'Empire », in Revue savoisiennne, volume 118, 1978 p.42-55.

servent aussi sur les champs de bataille franco-anglais de la guerre de Cent ans, italiens, provençaux et vont même, sous Amédée VI, jusqu'à Constantinople aider la dynastie Paléologue à repousser les Bulgares et les Turcs.

Un gros effort a été fait depuis le milieu du XIII^e siècle sous Pierre de Savoie (1263-1268) et Philippe (1268-1285) pour renforcer les institutions centrales et locales, pour accroître les rentrées de fonds provenant de l'exploitation des domaines, des forêts et surtout des péages et des taxes douanières. Il est significatif de constater que parmi les grands services centraux qui fonctionnent désormais figurent le Conseil résidant à Chambéry (une cour de justice), la Chancellerie et la nouvelle Chambre des comptes (1295). La Savoie se subdivise en une centaine de châtelannies ou mandements regroupées en une dizaine de bailliages. Ses archives, riches en rotuli, sont parmi les plus belles de France et leur rédaction souligne l'importance de la pénétration du droit romain via Turin.

Tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes si le comté n'avait pas rencontré au cours de son extension des obstacles difficiles à surmonter.

Le comté nord-alpin est bloqué dans sa progression dans trois directions

Le premier coup d'arrêt à son expansion vers l'ouest-nord-ouest est dû aux Capétiens qui sont installés depuis le XIII^e siècle en Mâconnais. Cette présence est un rude coup pour les Savoyards qui avaient eu tendance sous Amédée V à se considérer comme les protecteurs de l'ancienne capitale des Gaules mais il n'était pas question d'affronter Philippe IV le Bel. Ils ont donc fait à mauvaise fortune bon cœur et après une période plutôt favorable à l'Angleterre du temps d'Henri III qui se lit dans plusieurs domaines, sous forme de pensions, d'hôtels particuliers (le fameux Savoy) ou de certaines influences architecturales, la Savoie s'est rapprochée peu à peu de la France qu'elle soutient au moment de la guerre de Cent ans.

Le second blocage se situe sur le plateau suisse, au nord-nord-est. Les Savoyards, présents dans le pays de Vaud et dans le Bas Valais, veulent contrôler les itinéraires commerciaux qui mènent du Jura au Grand Saint-Bernard. Ils auraient aimé prendre pied à Berne et à Fribourg, plaques tournantes du commerce, exportant des toiles vers l'Italie. Ils ont rencontré, dans leur expansion, la Maison de Habsbourg, possessionnée en Argovie et bientôt maître de l'Empire. Tout récemment en 1282, Rodolphe de Habsbourg, le Dauphin du Viennois, le comte de Genève et Charles d'Anjou ont formé une coalition anti-savoyarde.

Le Dauphiné, adversaire de toujours, est séparé de la Savoie par une zone tampon et des places fortes aux noms significatifs comme les Marches. Les comtes de Savoie et les Dauphins se sont affrontés dans d'interminables guerres pendant plus de deux siècles. La situation s'est figée avec l'intervention de la France en 1349 et, quelques années plus tard, le traité de Paris de 1355 règle les différends, permet aux Savoyards de récupérer le Faucigny, un moment perdu, et d'exercer une suzeraineté sur le comté de Genevois, mais leur interdit toute velléité d'expansion dans un domaine réservé au fils aîné du roi⁶.

⁶ B. Demotz, « La frontière au Moyen Âge d'après l'exemple du comté de Savoie » in Les principautés au Moyen Âge, Congrès de la Société des Historiens médiévistes de Bordeaux 1973, Paris 1979 p.96-116.

Ces coups d'arrêt rendent donc très intéressants le Piémont italien et les secteurs montagneux qui rejoignent la Provence.

La politique piémontaise de la Savoie

La Savoie a plusieurs raisons de concentrer ses efforts dans cette direction.

Historiquement, le comté des Humbertiens a toujours eu le souci de contrôler les cols du Grand et Petit Saint-Bernard au Mont Cenis, passages stratégiques, commerciaux, sources de profits douaniers d'un grand intérêt. Comme les comtes de Savoie vivent au dessus de leurs moyens, les emprunts aux compagnies italiennes, aux usuriers lombards justifient largement leur politique. Ce n'est pas nouveau puisque l'intérêt pour les cols remonte au moins aux époques du Bas Empire burgonde et franque : contrôler les voies naturelles entre le Simplon et la Méditerranée et les routes d'accès à ces passages. Tenant la Maurienne et le Val de Suse, les Savoyards peuvent bloquer le Mont-Cenis et empêcher les armées et les marchands de gagner Turin et la vallée du Pô. Seigneurs du Val d'Aoste et du Val d'Entremont, les comtes sont les gardiens du Petit Saint-Bernard moins intéressant que le précédent car utilisable seulement quatre mois par an. Ils ne tiennent pas directement le Grand Saint-Bernard, ni même le Simplon qui communiquent avec le Milanais mais ils se sont introduits dans le Bas Valais et peuvent par conséquent bloquer toute activité⁷.

Les princes de la Maison de Savoie portent aussi, avec le Comte Vert, depuis 1361 le titre honorifique de Vicaire impérial, qui en fait un vassal privilégié, le dépendant direct et le représentant de l'Empereur dans le Sud-Est, susceptible d'exercer, en son nom, une autorité. L'empereur Charles IV qui n'a pas apprécié l'installation de la France dans le Dauphiné, cherche ainsi à attirer Amédée VI dans son alliance. Le comte de Savoie voit, pour sa part, dans cette promotion un moyen d'affermir son prestige dans les Alpes du Nord.

La dynastie des Blanches Mains a créé des apanages. Le neveu d'Amédée V, Philippe, apanagé en Piémont en 1295, fut tige de la branche des Achaïe en souvenir d'un mariage avec une Villehardouin dont la famille était maître du Péloponnèse (ou Achaïe). Cette création occupe une position clef en Italie et à Turin, sert les intérêts de ses parents et propage les influences savoyardes. Philippe (1295-1334) eut comme successeur son fils Jacques (1315-1367) puis ses deux petits-fils Philippe II (1340-1368) mort tout jeune et Amédée (1363-1402) le plus brillant des apanagistes, victime de son ambition et écarté de la cour de Savoie. Amédée n'eut que des filles. Cette branche vassale contrôle une zone comprise entre la Doire Ripaire et le Pô avec comme principales places-fortes : Turin et Pignerol. Un autre apanage fut créé par Amédée V au profit de son frère Louis en Pays de Vaud.

Mais la politique savoyarde est et sera toujours délicate du côté transalpin du fait de la présence de populations attachées à leur indépendance et de

⁷ J.P. Leguay, « Des Burgondes aux Blanches Mains, voyages et autres relations entre les Alpes de Savoie et le Piémont », in *Biblioteca Del Viaggio in Italia*, Mélange V. Del Litto, Moncalieri 2003 p.313-328.

principautés enclavées. Les montagnards de langue germanique et italienne, influencés par l'exemple des cantons suisses, cherchent depuis longtemps à s'émanciper de toute tutelle. Les communautés cherchent à contrôler les routes des cols du Gothard et du Simplon, le Val. Des potentats locaux se méfient, à juste titre, de l'ambition des Savoyards. Le marquis de la principauté de Saluces, descendant d'un potentat franc du X^e siècle, est en principe vassal des comtes mais veut échapper à cet hommage en recherchant l'appui des Dauphins puis des rois de France, des Visconti maîtres de Milan. Il revendique l'Ubaye en Haute Provence. Le marquis de Montferrat, descendant d'un officier carolingien nommé Aléran, contrôle, pour sa part, un territoire centré autour de sa capitale, Asti. Lui aussi hésite à reconnaître la suzeraineté savoyarde directe ou celle des princes d'Achaïe et préfère se tourner directement vers l'Empereur ou vers le Dauphin plus lointain. Le lignage entretient des liens matrimoniaux avec les comtes de Savoie : Aymon a épousé Yolande de Montferrat en 1330. Un autre adversaire, Milan avec les Visconti, les « *serpents de Milan* », s'efforce de contenir la poussée savoyarde et cherche à s'implanter dans le Piémont. Au début du XIV^e, les rapports sont meilleurs : Amédée V et Matthieu Visconti ont signé des accords commerciaux, militaires et politiques⁸.

Restent les Angevins, princes français, installés dans le Piémont et dans les Préalpes du sud et héritiers des comtes de Provence de la Maison de Barcelone. Ils s'intéressent également aux Alpes pour garantir leur sécurité et contrôlent directement ou par vassaux interposés le comté de Vintimille, le val de Lantosque, la vallée de la Stura, les villes et places fortes de Mondovi, de Chiéri, d'Albe et le rocher de Monaco. La dynastie considère qu'elle a aussi des droits sur le Piémont méridional, sur les villes et forteresses d'Asti, de Coni, de Cherasco. Nice est une pièce maîtresse du dispositif angevin comme base militaire entre Marseille et Gênes et étape commerciale. Les Savoyards y ont aussi des intérêts économiques et souhaitent un débouché sur la mer pour leur approvisionnement en céréales et en sel.

La rencontre des deux puissances dans les Alpes était donc inéluctable.

La Savoie et les Angevins sous Amédée VI et Amédée VII de 1343 à 1393

A la mort de Charles II d'Anjou dit le Boiteux, comte de Provence et roi de Naples de 1285 à 1309, son empire hétéroclite fut partagé en deux : à son aîné Charles 1^{er} Martel la Hongrie, au second Robert Naples et la Provence. Robert le Sage, comte de Provence et roi de Naples de 1309 à 1343, protecteur de Boccace, n'eut qu'un fils unique, Charles duc de Calabre dit Carobert, mort avant lui en 1342. Il laisse sa succession à sa petite fille Jeanne souveraine de 1343 à 1382. Cette princesse, la proie de toutes les coteries, est discréditée par son inconduite et quatre mariages successifs. N'ayant pas conservé d'héritier, la vieille reine

⁸ On consulera aussi les Mélanges A. Palluel-Guillard, Frontières, contacts, échanges, in Bibliothèque des Études Savoyennes, tome X, 2002.

choisit dans un premier temps, comme successeur, son neveu Charles de Hongrie ou Charles III de Duras (de Durazzo), se ravise et, poussée par les papes Grégoire XI puis Clément VII, adopte un lointain parent, Louis d'Anjou, frère du roi Charles V. De ces deux choix naît une guerre civile en Provence entre les partisans des deux camps, une situation qui va servir, en fin de compte, les Savoyards⁹.

Un arbitre européen : le Comte Vert (1343-1383)

Amédée VI, une des plus grandes personnalités que la Savoie ait connu au Moyen Âge, un homme intelligent, ambitieux, tenace, se révèle aussi, au cours de son règne, comme un brillant capitaine et un fin diplomate, marié à une femme de tête Bonne de Bourbon¹⁰. Il a su, par différents moyens, la guerre, la diplomatie, étendre son état féodal dans le Pays de Gex en 1354, dans le Faucigny en 1355 après un accord avec la France, dans le Pays de Vaud et le Valromey en 1359. Son règne est marqué par une phase d'intense construction militaire, l'apparition de nouvelles enceintes urbaines, la révision de plusieurs châteaux. L'administration locale, au sein des bailliages et des châtelainies, et centrale a fait de gros progrès. Mais la Savoie subit aussi de plein fouet la peste noire de 1348, les méfaits du brigandage et le passage de bandes de routiers de toute nationalité.

Un tel chef d'état exceptionnel est très sollicité, pendant tout son règne. Son alliance est recherchée par les rois de France Charles V puis par Charles VI qui comptent sur ses troupes pour combattre les Anglais, par Gênes et Venise qui obtiennent son arbitrage dans les conflits avec Milan, par l'Empereur du Saint Empire Romain Germanique, par la cour des Paléologues de Constantinople et le roi de Chypre. Le comte a participé à une expédition contre les Turcs en 1366-1367 pour soutenir la dynastie grecque ; on le rencontre à Gallipoli en Asie Mineure et en Bulgarie. Rien de ce qui se passe en Méditerranée occidentale ne lui est indifférent.

A la même époque, les affaires européennes s'accroissent. L'Église s'est engagée dans la crise en 1378, le Grand Schisme, qui oppose les tenants d'Urbain VI à Rome et de Clément VII en Avignon. Une telle situation a des répercussions diplomatiques régionales et nationales puisque l'antipape Clément VII (1378-1394), qui n'est autre que le comte du Genevois Robert, est appuyé par la France, la Savoie, l'Écosse, la reine Jeanne de Naples. Il souhaite porter le conflit en Italie urbaniste, mais a besoin d'aide pour chasser son rival de Rome. Le pape avignonnais est prêt à tailler à son allié Louis II d'Anjou, contre Urbain VI et les Visconti, un royaume central italien dit d'Adria. Sensiblement à la même époque Charles III de Hongrie, furieux d'avoir été évincé, a envahi le royaume de Naples et s'est emparé de la vieille reine Jeanne qu'il fait étrangler en 1382. La Provence reste à conquérir par les Angevins contre les partisans de

⁹ E.G. Léonard, Histoire de Jeanne I^{re}, reine de Naples et comtesse de Provence (1343-1382.) en deux volumes, Monaco-Paris 1932 ; R.H. Bautier, « L'occupation de la Provence orientale par le Comte Rouge et la dédition de Nice » (1388) ; M.R. Reynaud, « La maison d'Anjou-Provence et le perte de Nice » (1380-1419) , in dédition de Nice à la Savoie op. cit. p. 13-24, 259-268.

¹⁰ E.L. Cox, The green count of Savoy, Princeton 1967 ; Fr. Cognasso, Il comte Verde 1334-1383, Torino 1926.

Duras dans une longue guerre civile, aggravée par la menace de la peste et des routiers¹¹. Louis d'Anjou, l'un des deux prétendant à la couronne napolitaine, est un prince fastueux, impécunieux et responsable, comme, membre du conseil de régence à la mort de Charles V, du gouvernement désastreux de la France, de la dilapidation du trésor, de révoltes de populations pressurées d'impôts (les Maillotins à Paris).

Le prince angevin a besoin pour satisfaire ses projets ambitieux de troupes et d'argent.

L'achat de l'alliance savoyarde en 1382

Le Comte Vert profite bien de la situation internationale, des difficultés de ses voisins et de ses adversaires du moment, pour s'infiltrer dans les Alpes, sur la route du sel et du négoce méditerranéen.

Déjà une série de petites localités, Coni, Mondovi ... qui se sentent menacées par les Visconti et par les bandes de soldats venues de Montferrat et de Saluces, mal défendues par les Angevins, sont amenées à traiter avec les Savoyards, à faire les premiers actes de soumission dès 1347, à les renouveler en 1387 et en 1396. Ces bourgades, dominées par leurs châteaux, renoncent à leur autonomie politique, promettent d'entretenir garnison et fortifications. En contrepartie elles bénéficient d'une alliance efficace et de la garantie du maintien de leurs privilèges administratifs, de leurs « libertés » disait-on alors, détenus par une minorité dirigeante de *maiores*, de dégrèvements fiscaux et d'avantages économiques. Amédée VI oblige aussi les petits potentats de Saluces et de Montferrat, à mettre une sourdine à leurs ambitions territoriales et à faire acte d'allégeance. Déjà le comte de Savoie prend langue avec des seigneurs piémontais varois, s'intéresse à l'Ubaye dans les années 1382-1383¹².

A contre-cœur sans aucun doute, pressé par la nécessité, Louis d'Anjou sollicite à son tour l'aide d'Amédée VI qui a l'expérience du combat et les forces requises. Il conclut, le 19 janvier 1382, un traité à Lyon. Le Comte Vert entend monnayer une aide de 1200 lances (unités de combat) mais réclame deux engagements susceptibles de créer plus tard de sérieux problèmes : la reconnaissance par les Angevins des droits récemment acquis par les Savoyards sur Alba, Mondovi, Alessandria, Coni, Cherasco et d'autres places-fortes qui mènent au col de Tende et à la vallée de la Stura, et une indemnité dont le montant définitif sera calculé au prorata des gages versés aux chevaliers et aux fantassins engagés. La somme reste encore à discuter, même si on l'estime déjà de l'ordre de 45000 florins.

Amédée VI, allié intéressé des Angevins, gagne l'Italie par le col du Mont-Cenis, fait halte à Ravenne et prend la route de Naples. Il perd beaucoup de temps et la peste éclate dans sa troupe. Le prince tombe malade à son tour à San Stefano

¹¹ J. Cordey, Les comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de Cent ans, 1329-1391, Paris 1911 ; A. Venturin, « La guerre de l'Union d'Aix » (1383-1388) et N. Coulet, « Les Aixois dans l'union d'Aix », in *dédiction de Nice à la Savoie* op. cit. p. 36-141, p. 159-173.

¹² P. Casana Testore, « Coni, Mondovi, Nice, trois déditions du XIV^e siècle à la Maison de Savoie », in *Actes du colloque de Nice sur 1388* p. 241-248.

dans les Abruzzes, a tout juste le temps de faire son testament pour désigner sa femme Bonne de Bourbon comme tutrice de ses états, avant de succomber le 1er mars 1383. Son corps embaumé est ramené en Savoie et inhumé à Hautecombe, une abbaye alors cistercienne dominant le lac du Bourget.

Cette disparition d'Amédée VI laisse plusieurs points en suspens : le problème financier, le problème des places fortes, le respect des institutions locales, le contrôle de la route du sel.

Le temps des régences féminines 1383-1393

Dans la réalité, ce n'est pas un mais trois décès qui modifient le contexte politique. La disparition d'Amédée VI est suivie de celle de Louis I^{er}, le 21 septembre 1384, puis de Charles III de Duras, assassiné à Buda, le 6 février 1386.

La Savoie est gouvernée par Amédée VII dit le Comte Rouge ou Amédée Monseigneur, un brave garçon de 24 ans, immature, dépourvu des qualités politiques de son père. Il passe pour être « doux et aimable », est effectivement frivole, grand amateur de fêtes, familier du roi de France Charles VI, ce qui n'est pas forcément une bonne référence¹³ ! Son épouse, Bonne de Berry, fille du duc du même nom, attendit plusieurs années à Bourges avant de rejoindre son mari ; elle est effacée et doit obéir à sa belle-mère, Bonne de Savoie, comtesse douairière qui dirige les affaires de l'État en s'appuyant sur son frère le duc Louis II de Bourbon et sur une coterie de fidèles. Le climat à la cour de Chambéry est délétère, fait de haines et de complots. Le Comte Rouge s'intéresse pourtant au Piémont où il cherche à contrôler son cousin Amédée d'Achaïe, aux villes et aux châteaux entre la Doire Ripuaire et le Pô ; il oblige le marquis de Saluces à se soumettre en août 1386. En Provence, les deux partis rivaux, Anjou et Duras, sont dirigés également par des femmes. Marie de Blois, veuve de Louis I^{er}, représente les intérêts de son fils Louis II et remporte, depuis 1385, des succès notables. La veuve de Charles III de Duras, Marguerite, gouverne depuis Naples, au nom de son fils Ladislas âgé d'une dizaine d'années ; elle est représentée dans le Sud-Est par le sénéchal de Provence Balthazar de Spinola. De petits potentats locaux profitent de la guerre civile pour jouer leur propre carte politique.

Les notables niçois sont fidèles, du bout des lèvres, à Marguerite et à Ladislas de Hongrie, mais sont conscients que l'absence de tout secours hypothèque leur avenir. Le seul protecteur du moment, bien insuffisant pour arrêter l'offensive des Angevins et écarter la menace d'un siège, est le seigneur de Beuil, un certain Louis Grimaldi, maître du rocher de Monaco, issu d'une famille d'origine génoise et connu davantage par ses actes de piraterie que par ses exploits chevaleresques. Les Niçois, pressés par les membres du clan Grimaldi, ont-ils reçu l'aval des Duras pour se chercher un protecteur plus efficace qu'un simple sénéchal ? Les historiens savoyards sont persuadés que le nom d'Amédée VII a été vite avancé et retenu¹⁴.

¹³ Fr. Autrand, Charles VI, Paris, Fayard 1986.

¹⁴ L. Cibrario, Storia del Conte Rosso (Amedeo VII) e frammenti storici sul regno di Amedeo VIII, Torino 1851 ; Fr. Cognasso, Il Conte Rosso 1360-1391, Torino 1931.

Un tournant dans les rapports entre les Savoyards et les Angevins : la mainmise sur Nice, 1388-1419

Les Savoyards aspirent à occuper tout le Piémont de Turin à Nice et à parvenir aux côtes méditerranéennes. La mort du Comte Vert a interrompu momentanément ce projet. Les Angevins, de leur côté, marquent des points ; la capitale de la Provence Aix est désormais entre leurs mains et leur sénéchal, Georges de Marles, descend vers Nice. Mais les forces engagées peuvent difficilement remporter une victoire finale et régler le problème de Naples sans alliés. De leur côté, les partisans de Duras, Jean Grimaldi, chef de la noblesse varoise, son frère Louis qui sert de diplomate, conscients de leur isolement ont engagé des tractations dès juillet 1385 puis en 1388 avec les conseillers d'Amédée VII. On ne sait pas très bien ce qui s'est dit au cours de ces rencontres. Un point est acquis : les Savoyards, qui sont des gens prudents, montrent désormais un réel intérêt pour les problèmes provençaux, à plus forte raison depuis qu'ils sont installés à Coni et dans plusieurs places fortes qui rejoignent le col de Tende.

L'accord de dédition

La notion de *dedizione*, en italien, est synonyme de protectorat, de soumission, d'annexion. Le mot désigne, sous l'influence du droit savant, une convention collective de type féodal qui place une communauté urbaine, l'*universitas* des bourgeois, sous l'autorité protectrice d'un seigneur et de ses soldats. La remise conditionnelle du pays niçois à des protecteurs efficaces se double de frais de garde, discutés en avril puis en août 1388 et dont les modalités sont fixées au cours de deux accords passés à Barcelonnette puis à Chambéry. Moyennant quoi, les Grimaldi, devenus gouverneurs de Provence pour Marguerite de Duras, placent leurs fiefs sous la seigneurie et protection d'Amédée VII qui est vicaire impérial, représentant de l'Empereur en terre d'Empire dont fait partie la Provence.

Les archives de Turin renferment des pièces diplomatiques explicites. Amédée VII reçoit la garde de la ville et de son arrière-pays formant le futur comté de Nice *pour une durée de trois ans*, pendant laquelle des troupes savoyardes stationneront sur place et un gouverneur exercera les pleins pouvoirs. Ladislas de Duras, seigneur des Grimaldi, reste le souverain nominal mais faute de pouvoir exercer sur place son autorité et de protéger ses sujets, il les confie au vicaire, *à charge de s'acquitter des frais de garde*. Il est convenu qu'au terme du délai de trois ans, si Ladislas est incapable de dédommager les mercenaires savoyards, la dédition sera définitive. Les dés sont pipés. Les négociateurs d'Amédée VIII savent qu'ils garderont Nice¹⁵ !

¹⁵ A. Compan, « La sécession niçoise de 1388 », *Provence Historique*, tome III, 1953 ; R.H. Bautier, « L'occupation de la Provence orientale par le Comte rouge », E.Hildesheimer, « La Maison de Savoie à Nice en 1388. Rappel général des faits », in *dédiction de Nice à la Savoie* op. cit. p.13-24 et p.25-33.

Le comte de Savoie fait une promenade militaire et une démonstration de force, avec une suite prestigieuse. Il franchit le Galibier, visite plusieurs places fortes au passage comme Saint-Martin-Vésubie, Saint-Etienne de Tinée, profite au maximum, lors de ses « premières entrées », de fêtes somptueuses, de réceptions, de cadeaux, d'hommage et la bannière rouge savoyarde, ornée de la croix blanche et de l'aigle impérial, flotte sur les tours et les églises. Aux portes de Nice, à l'abbaye de Saint-Pons, les quatre syndics de la ville sollicitent la protection du comte qui, en contre-partie, s'engage sur les saints Évangiles à respecter les libertés de la ville, moyennant quoi, le lendemain 28 septembre, un pacte de *dédition* est officiellement passé devant notaire.

La réaction angevine

Le comte de Savoie, qui avait promis de protéger Nice et sa viguerie contre la menace des seigneurs brigands (ceux de Tende en particulier) et les bandes de mercenaires, exécute sa promesse avec justice et respect des engagements. La domination savoyarde est pour une fois synonyme de paix et de progrès ! Si les populations sont enthousiastes, la noblesse est inquiète pour ses privilèges et quelques familles considèrent les nouveaux maîtres comme des usurpateurs.

Constatons que les droits des Angevins n'ont pas été soulevés dans les tractations qui viennent d'avoir lieu à Chambéry et ailleurs. Les décisions prises par Amédée VII et Grimaldi sont, pour Louis II et sa mère, sans valeur puisqu'ils s'estiment les légitimes propriétaires du pays niçois et qu'ils s'appuient sur le principe d'indivisibilité du comté inscrit dans le droit public. Louis II dénonce cette usurpation à Charles VI et au pape Clément VII qui expédient à Chambéry l'évêque de Beauvais Guillaume de Vienne pour essayer de régler, au mieux, le différend. Mais les quémandeurs sont en position de faiblesse malgré leurs récentes victoires. La Provence ne leur est pas totalement acquise et ils savent bien qu'ils ne peuvent entreprendre aucune expédition lointaine pour récupérer le trône de Naples sans des alliés, des mercenaires et de l'argent. Les princes doivent enfin beaucoup d'argent à la Savoie qui détient en gages des bijoux de la couronne angevine pour une valeur de 12000 florins ; ils se sont engagés à rembourser leurs dettes dans un délai de 12 ans et le départ de la garnison savoyarde du pays niçois est impérativement subordonné à ce règlement, compromis dès la signature de l'accord !

Tout se déroule comme prévu. Ladislas ne peut payer les frais de garde et les Duras renoncent dès 1391 à toute suzeraineté sur Nice. Les syndics font hommage aux représentants d'Amédée VII qui ne peut le recevoir puisqu'il décède entre temps. Un long silence diplomatique succède à ces discussions précédentes, pendant lequel les Savoyards grignotent de nouveaux châteaux dans les Alpes du Sud, sous prétexte de protéger le pays contre les brigands.

L'accord de 1419

Des changements se produisent sur la scène politique. Amédée VII est mort du tétanos en 1391 et son fils Amédée VIII, qui lui succède après quelques années de tutelle, est le souverain de Savoie le plus prestigieux de tous les temps,

surnommé le Sage, le Législateur auteur des fameux Statuta Sabaudiae¹⁶. La Savoie s'est agrandie du Genevois au début du XV^e siècle, à la disparition du dernier comte, Robert de Genève, l'antipape Clément VII. Elle acquiert, en avril 1402, tous les droits sur l'ancien comté pour la somme considérable de 45000 écus d'or. Comme Louis de Savoie, prince d'Achaïe en Piémont, n'a pas de descendants mâles, la clause de retour des apanages tombés en quenouille est aussitôt appliquée et le Piémont rejoint le domaine en 1418. Le comté a pris une telle importance sur l'échelle des valeurs européennes qu'il manque à son prince un titre plus prestigieux que celui qu'il porte. Une nouvelle étape de son histoire et de la hiérarchie féodale est franchie quand l'Empereur Sigismond, qui a besoin de l'appui d'Amédée VIII, vicaire impérial en Lombardie, pour contenir les Visconti, décide, en février 1416, à l'occasion de son passage à Chambéry, d'ériger le comté en duché, promotion bien méritée qui fait de son souverain l'homme le plus sollicité des Alpes. Des fêtes grandioses célèbrent l'événement.

Louis II d'Anjou, poussé par le mirage napolitain, est forcé de se réconcilier avec la Savoie son indispensable allié et à régler définitivement l'affaire de Nice. Il meurt avant de mettre en exécution cette décision en 1417 et sa veuve Yolande d'Aragon, tutrice de Louis III âgé de 13 ans, incapable de rembourser ses dettes, accepte le règlement définitif. Aucun secours ne peut venir d'ailleurs. Le roi de France Charles VI est devenu fou. Les seuls médiateurs possibles sont trop occupés dans le royaume : le duc de Berry, le duc de Bourgogne Jean sans Peur et Louis d'Orléans frère du roi qui sera assassiné en 1407. La France s'enfoncé dans la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons et supporte le poids de l'occupation d'une partie de son territoire par les Anglais victorieux¹⁷.

Les négociations, menées par Pierre Dacigné, sénéchal de Provence, côté Anjou, le chevalier Jean Sauvage président de la Chambre des Comptes, côté Savoie, portent sur le reliquat de la dette et sur les gages des mercenaires. Yolande, incapable de rembourser, n'est pas en état de résister et l'accord de septembre 1419 reconnaît officiellement la présence savoyarde à Nice et dans le Pays Niçois en gage de paix et de concorde. Amédée VIII a réduit ses exigences antérieures, se contente de 15000 florins mais reste ferme sur le montant des sommes dues pour les salaires des troupes, sur le montant des indemnités, calculées par chevalier et fantassin. Il accepte l'annulation de ses prétentions en contrepartie de la reconnaissance de la possession définitives de la ville et de l'arrière-pays. Nice se voit confirmer ses privilèges administratifs et la liberté de commerce est assurée sous réserve de l'acquittement des impositions coutumières.

Ce traité qui règle un long conflit permet à Louis III d'envisager une politique italienne. En 1423, la reine Jeanne II de Naples héritière de Ladislas l'adopte et lui confère sa succession.

¹⁶ Marie-José (la Reine), La Maison de Savoie, Amédée VIII, le duc qui devint Pape, Paris, éd. Albin Michel 1962.

¹⁷ Ph. Contamine, Azincourt, Paris 1964 ; J.Favier, La Guerre de Cent Ans, Paris, éd. Fayard, 1980.

En guise de conclusion : les Savoyards en Provence

Les Savoyards sont donc installés à Nice, dans les vigueries de La Tinée et du Val de Lantosque, dans la baylie de Villeneuve et le comté de Vintimille, dans la baylie de Barcelonnette. Mais les contacts directs sont difficiles par le col de Tende qui appartient aux Lascaris, seigneurs de la Roja avec lesquels il faut négocier. L'ensemble territorial forme les Terres Neuves de Provence puis le Comté de Nice à partir 1526¹⁸.

Un régime de tutelle se met en place. La capitale, avec la ville haute ancienne qui se dépeuple, la ville basse enclose de 24 ha, des faubourgs doublés d'une vaste zone rurale, n'a plus que 6000 habitants après la peste noire de 1348 contre 10000 au début du XIV^e siècle. Elle conserve son administration propre, les conseils des 40 notables et des 8 permanents, le conseil des Anciens, sorte de parlement, élargi à 107 participants, ses magistrats avec les quatre syndics et un trésorier-payeur, les symboles du pouvoir (cloche, hôtel de ville, clefs). L'occupant est représenté, de son côté, par un gouverneur, une garnison, des percepteurs d'impôts et de douanes. Il reste, dans l'immédiat, beaucoup de problèmes à régler ; il faut rétablir la paix entre quatre groupes sociaux antagonistes, les nobles, les marchands qui font partie des *maiores*, les artisans et les laboureurs, *les minores*, et surmonter révoltes périodiques comme celle de 1436.

L'intérêt économique de Nice n'est pas évident de prime abord. Son *contado*, par analogie avec les villes d'Italie, son district et hinterland de 70 km², défini par des croix, des lieux dits, des villages, est situé dans un cul-de-sac, à l'écart des grands axes commerciaux méditerranéens et rhodaniens. Il n'est pas riche à cette époque, sauf en matériaux de construction, et souffre facilement de la sécheresse. La ville a besoin d'un apport extérieur pour se nourrir. Elle ne peut guère compter sur la régularité du trafic alpin par le col de Tende trop isolé sauf... avec Asti, liée aux Savoyards, par de nombreux accords commerciaux et financiers. Nice qui donne à la Savoie un débouché sur la Méditerranée entretient des relations maritimes avec Gênes et les petits ports de la côte ligure. Mais son havre, situé à l'embouchure du Paillon, est à peine plus étendu qu'un simple mouillage, incapable de concurrencer Marseille, Aigues-Mortes ou les équipements portuaires languedociens. Toutefois, la bannière savoyarde est un gage de neutralité et une protection efficace dont Nice fait partager ses alliés du moment, les Monégasques, les Génois, les navires français à l'époque de François 1^{er}. La Savoie dispose de la rade de Villefranche-sur-Mer, capable de recevoir des galères de combat et contrôle l'approvisionnement en sel vers les Alpes du Nord et la Ligurie, deux autres atouts de poids.

La ville varoise accueille une émigration savoyarde de fonctionnaires, d'artisans, de marchands, d'ouvriers, un apport humain connu par la documentation locale, les concessions de citoyenneté, les lettres de naturalité, les contrats de travail de maçons et de charpentiers, d'apprentissage, les comptes des

¹⁸ A. Compan, Histoire de Nice et de son comté, 2 volumes, Toulon 1973 ; R. Latouche, Histoire du comté de Nice, Paris 1932 et Histoire de Nice, tome I, Nice 1951. J. Gautier-Dalché, Histoire de Nice et du Pays niçois, sous la direction de M. Bordes, éd. Privat, Toulouse 1976 .

chantiers. Il ne s'agit pas forcément de Savoyards stricto sensu, mais plutôt de Piémontais, d'Alpins sous domination savoyarde, de Valaisans, de Vaudois, de Genevois. Les étrangers sont nombreux avec une forte proportion d'Italiens qui apportent leurs divisions et leurs conflits entre Guelfes et Gibelins. Les visiteurs consomment parfois beaucoup. Un moment fort intéressant pour Nice est la réception par Amédée VIII puis l'installation provisoire pendant quatre mois, du 21 décembre 1404 au 7 mai 1405 du pape d'Avignon Benoît XIII et de sa cour de 460 *curialistes* au château de Nice. Benoît XIII venait d'être chassé d'Avignon par les forces royales de Charles VI. La ville profite d'une manne financière qui autorise l'organisation de fêtes, de banquets pantagruéliques, la consommation de vin, d'épices, des frais de garde et de représentation. On a calculé que la cour pontificale aurait dépensé plus de 32000 florins pendant ce court séjour, soit l'équivalent du budget annuel de la Savoie¹⁹ !

¹⁹ H. Bresc, Nice en 1405, dans la dédition de Nice à la Savoie, op. cit. p.325-348. Bruno Galland, Les papes d'Avignon et la Maison de Savoie, collection de l'École française de Rome n°247, Rome. 1998.

LE COMTÉ DE SAVOIE SOUS AMÉDÉE V



BU: Bugey
 VA: Valromey
 BE: Beaujolais à part d'empire
 B: Belley

BO: Le Bourget
 C: Chambéry
 M: Montmélian
 E: Entremont

Les rois angevins et les débuts de l'organisation franciscaine en Hongrie au XIV^e siècle

Marie-Madeleine de CEVINS

En France, dans la péninsule italienne et l'empire germanique, ou encore dans les différents royaumes d'Europe centrale et orientale, les deux derniers tiers du XV^e siècle correspondent à l'expansion maximale du mouvement réformateur de l'observance franciscaine. Ils préparent et annoncent le triomphe institutionnel de 1517, lorsque le pape Léon X attribua la direction de l'ordre des frères mineurs à un représentant de ce courant. A cette date, cela faisait plus d'un siècle que le dernier roi angevin ayant personnellement régné sur la Hongrie, Louis le Grand (†1382), avait quitté le monde des vivants. Pourtant, en dépit de ce fossé chronologique, les membres de la dynastie issue du cadet de saint Louis jouèrent un rôle décisif dans l'enracinement de la réforme franciscaine en Hongrie. Cette phase de l'histoire de l'observance, précisons-le, est souvent négligée par les historiographes de l'ordre, plus enclins à louer les succès du siècle suivant qu'à éclairer les zones d'ombre qui entourent sa naissance. L'objectif de cette modeste contribution est de rassembler quelques éléments (puisés dans les sources et la bibliographie) permettant de mieux comprendre quels liens unirent les rois angevins aux débuts de l'observance franciscaine dans le bassin carpatique. Pour ce faire, nous aborderons successivement les deux règnes, celui de Charles I^{er} (le Caroberto des sources italiennes, en français Charles-Robert) (1301-1342), et celui de son fils Louis (I^{er}) le Grand (1342-1382).

Les jalons posés par Charles I^{er} en Bosnie

L'histoire de l'observance franciscaine hongroise commence en Bosnie, au début du XIV^e siècle, et avant elle, en Italie. Bien sûr, on ne parlait pas à cette période d' « observance » au sens étroit du terme : les fils de saint François formaient encore une seule et même famille, en dépit de la variété des courants d'opinion qui s'exprimaient au sein de l'ordre, depuis sa fondation, autour de la délicate question de l'interprétation de « la » règle. Certains frères italiens tenaient tout particulièrement à remplir la vocation missionnaire dont saint François avait donné personnellement l'exemple et qu'il avait inscrite au rang des priorités de son ordre. On leur avait signalé la persistance tout près de là, sur l'autre rive de l'Adriatique, dans les monts bosniaques, de foyers hérétiques.

Qualifiés de patarènes ou de bogomiles (*patareni ou paterini, plus rarement manichaei*) dans les sources ecclésiastiques et narratives, ils mêlaient en réalité réminiscences doctrinales dualistes et rites inspirés de Byzance¹. Toujours est-il que leur présence suscita, à une époque où l'Église s'était fixé comme objectif prioritaire l'extinction du péril cathare, l'installation précoce de frères mineurs en Dalmatie². Le pape leur préféra peu après les dominicains, devenus entre-temps les champions de la lutte contre le catharisme. Mais, au terme d'un demi-siècle d'activité missionnaire en Bosnie (entre 1230 et 1280 environ), ceux-ci n'avaient enregistré que de maigres résultats. Telle est du moins la version des événements que fournissent les chroniqueurs franciscains³ – sans reconnaître que leur ordre s'avéra incapable, lui aussi, d'extirper totalement l'hérésie dans les siècles suivants.... Nicolas IV (en 1291) puis Boniface VIII (en 1298) chargèrent du coup les franciscains restés en Dalmatie de reprendre le flambeau missionnaire. Le ministre de la province franciscaine de Dalmatie (*la provincia Sclavoni[a]e*) reçut l'*officium inquisitionis* pour la Bosnie et les frères qu'il dirigeait furent dès lors qualifiés d'*inquisitores h[er]eticae pravitatis*⁴. Mais ces beaux projets furent entravés par l'évolution du contexte politique local : à la faveur de l'anarchie qui caractérise le règne du dernier arpadien, André III (1290-1301), et les débuts de l'installation au pouvoir de Charles I^{er} d'Anjou (des années 1301 à 1321), la Bosnie quitta l'alliance hongroise pour repasser sous domination serbe (donc orthodoxe) ; ceci par l'intermédiaire des membres de la famille Subic, implantée en Croatie, qui réussit à prendre le pouvoir en Bosnie en 1299 et le conserva jusqu'en 1322.

Ce n'est qu'au lendemain des campagnes bosniaques de Charles I^{er}, qui délogea le ban Mladen II Subic en 1322 et le remplaça par Etienne II Kotromanic (1322-1353), que l'on put songer à reprendre les missions. La participation du premier roi angevin de Hongrie ne se limita pas à pacifier la région et à la maintenir sous la tutelle d'un royaume catholique. Il aurait lui-même demandé au pape, d'après certaines hypothèses, d'envoyer des clercs sur place pour extirper l'hérésie de la principauté. Au moins accepta-t-il, selon une interprétation plus prudente, de répondre favorablement au souverain pontife lorsqu'il lui demanda de soutenir l'entreprise de conversion qu'il appelait de ses vœux en Bosnie⁵. C'était un premier pas. Tous les obstacles n'étaient pas levés pour autant : les

¹ Gy. GALAMB, « Francescani, eretici e repressione antieretica nell'Ungheria del 15. secolo », *Chronica. Annual of the Institute of History of the University of Szeged (Hungary)*, 2002 vol. 2, p. 39-56.

² A. G. MATANIĆ, « San Francesco d'Assisi e le origini minoritiche tra gli Slavi del Sud », dans S. GIEBEN (dir.), *Francesco d'Assisi nella Storia*, vol. I, Secoli XIII-XV, Roma, ISC, 1983, I, p. 311-317.

³ J. KARÁCSONYI, *Szent Ferenczrendjének története Magyarországon 1711-ig* [Histoire de l'ordre de saint François en Hongrie jusqu'en 1711], Budapest, MTA, 1922-1924, t. I, p. 305.

⁴ J. KARÁCSONYI, *Szent Ferenczrendjének...*, t. I, p. 305 ; J. DZAMBO, *Die Franziskaner im mittelalterlichen Bosnien*, Werl, Dietrich Coelde Verlag, 1991, en particulier p. 73-74, 148, 180.

⁵ T. KLANICZAY, « A ferencesek és domonkosok irodalmi tevékenysége az Anjou-korban » [L'activité littéraire des franciscains et des dominicains à l'époque angevine], dans T. KLANICZAY (dir.), *Hagyományok ébresztése* [L'éveil des traditions], Budapest, Szépirodalmi Könyvkiadó, 1976, p. 111-128.

frères prêcheurs, invoquant leurs attributions anciennes, revendiquèrent le droit exclusif de convertir les « patarènes » bosniaques. Un long conflit juridique s'ouvrit alors, que le pape finit par trancher en faveur des franciscains vers 1327. A partir de cette date, les frères mineurs purent commencer véritablement le travail. La tâche s'annonçait difficile. La population se méfiait de ces étrangers – ils étaient souvent d'origine italienne, au mieux dalmate, comme frère *Fabianus* – qui voulaient les obliger à abandonner des traditions religieuses souvent séculaires. Le ban lui-même, Etienne II, refusait manifestement de leur prêter main forte⁶. Car, entre allégeance serbe et protectorat hongrois, il hésitait encore. Il fallut attendre les opérations lancées par Charles I^{er} en 1334 pour que soit rétablie l'emprise hongroise sur la région. L'activité missionnaire reprit alors de plus belle, grâce notamment à la détermination de frère Fabien et de ses compagnons⁷.

C'était encore insuffisant. Informé de l'ampleur de la tâche qui restait à accomplir pour venir à bout de l'« hérésie », le ministre général de l'ordre, Gérard Eudes (1329-1342), élaborait un plan d'action à plus long terme. Il s'agissait de créer sur les lieux mêmes de la mission une structure adaptée à sa vocation particulière. Au lieu de regrouper les frères derrière les murs de couvents stables, assurés de revenus quasiment fixes et coupés de l'environnement local, il fallait mettre sur pied des petits ermitages dispersés dans l'ensemble de la région, peuplés chacun d'une poignée de frères (trois au quatre au plus) et vivant de ce qu'ils trouveraient sur place. Il avait besoin pour cela de frères motivés, donc volontaires, et disposés à apprendre rapidement la langue du pays. Ce genre de vie peu ordinaire, et l'importance de la mission qui leur était confiée imposaient de les soumettre non pas au provincial de Dalmatie, mais directement au ministre général ; ceci par l'intermédiaire d'un vicaire, qui servirait de relais entre les frères de la vicairie bosniaque et la direction centrale de l'ordre. Mais le ministre ne pouvait agir seul : pour donner quelque chance de succès à l'entreprise, et garantir notamment la sécurité physique des religieux envoyés en Bosnie, il avait besoin de solides appuis politiques. Il mit tout en œuvre pour les obtenir : en 1339, il se rendit en personne auprès du roi de Hongrie, dans son palais d'été de Visegrád, et lui soumit son projet. Charles I^{er} accomplit alors une étape décisive dans l'histoire du mouvement : il accueillit favorablement la requête du ministre général. Peut-être dépassa-t-il même les attentes de son interlocuteur, en lui déclarant qu'il ferait construire à ses frais des couvents pour ses missionnaires. Conforté par ces déclarations, Gérard Eudes se rendit ensuite en Bosnie, où le ban lui réserva un accueil chaleureux et l'assura de son concours⁸. Il craignait d'être absorbé une nouvelle fois par son voisin serbe et ne voulait donc pas déplaire à son suzerain hongrois. Le 5 octobre 1339, Gérard Eudes annonçait officiellement la naissance de la vicaria Bosnensis et nommait son premier vicaire, en la

⁶ J. KARÁCSONYI, *Szent Ferenczrendjének...*, t. I, p. 306.

⁷ J. KARÁCSONYI, *Szent Ferenczrendjének...*, t. I, p. 306.

⁸ Le ban se serait même converti au catholicisme, selon la chronique franciscaine locale. *C[h]ronica seu Origo fratrum minorum de Observantia in Provincia Boznæ et Hungariæ...*, éd. F. TOLDY, Pest, 1862, p. 230.

personne de Pérégrin de Saxe (*Peregrinus de Saxonía*)⁹. Le noyau primitif de l'observance franciscaine hongroise venait de voir le jour.

Charles I^{er} ne se contenta pas d'encourager les efforts du ministre général. Il sollicita du pape l'autorisation de fonder une vingtaine de couvents rattachés à la vicairie de Bosnie, dans deux provinces méridionales du royaume magyar qui lui servaient de glacis défensif en direction des Balkans et qu'il venait tout juste de reconquérir, peu avant 1320 : les banats de Turnu Severin (en hongrois *Szörény*) et de Macva (*Mácsó*). On ignore toutefois s'ils débouchèrent sur de véritables établissements religieux, car les sources ultérieures n'en disent pas un mot. Il y a tout lieu de penser que la mort du roi, survenue moins de trois ans après la naissance de la vicairie missionnaire de Bosnie, mais aussi l'expansionnisme de la Serbie d'Etienne Douchan (1331-1355) dans les années suivantes, ruinèrent les espoirs nés au lendemain des campagnes victorieuses de 1334.

Quelles raisons incitèrent Charles I^{er} à adhérer aussi promptement au projet ? On invoquera pour commencer des motivations religieuses, héritées vraisemblablement de son entourage familial napolitain. Les sympathies qu'avaient Charles II d'Anjou (1285-1309) et ses fils Louis et Robert – le futur Robert le Sage, roi de Sicile de 1309 à 1343 – avec le milieu contestataire franciscain de Spirituels sont bien connues. Marqués par leur longue captivité à Barcelone (1288-1295), pendant la guerre qui opposait les Angevins aux Aragonais pour le contrôle de la Sicile, ils eurent des contacts personnels avec certains idéologues du mouvement, tel Pierre-Jean de Olivi (ou Pierre de Jean Olieu, † 1296). D'où la décision de Louis, l'héritier présomptif du trône napolitain depuis la mort de son frère aîné, de prendre l'habit de saint François dès 1296. Même après la condamnation pontificale du courant spirituel au début des années 1320, la cour de Naples continua de protéger ses adeptes. Le roi Robert lui-même écrivit un traité prônant la pauvreté absolue des clercs (*De evangelica paupertate*) ; il se fit enterrer dans l'habit franciscain, dans l'église Sainte-Claire de Naples, et son épouse Sanche de Majorque termina sa vie au couvent de Clarisses de Sainte-Croix¹⁰. On peine cependant à mesurer les effets de cette tendance familiale sur Charles I^{er} de Hongrie. Il n'était après tout que le neveu de Robert le Sage ; et son père, Charles dit Martel, était mort l'année même du retour de captivité de ses deux cadets, en 1295. Charles junior n'avait alors que sept ans. Cinq ans plus tard, il quittait la cour de Naples. Il débarqua en août 1300 sur la côte dalmate, à la tête de troupes angevines, pour réaliser le rêve que son père n'avait pas pu accomplir de son vivant : conquérir le trône de Hongrie, dont il estimait qu'il lui revenait de droit, en raison de son ascendance arpadienne (par sa grand-mère Marie, épouse de Charles II). Son adolescence napolitaine suffit-elle

⁹ J. KARÁCSONYI, *Szent Ferenczrendjének...*, t. I, p. 306-307 ; J. GYÓRGY, *A ferenczrendiek élete és működése Erdélyben* [La vie et l'activité des franciscains en Transylvanie], Cluj-Kolozsvár, Szent Bonaventura Könyvnyomda, 1930, p. 62. Sources : *Analecta Franciscana sive Chronica aliaque varia Documenta ad historiam Fratrum Minorum spectantia*, Quaracchi-Grottaferrata, 1885-1983, t. III, p. 705, l. 39-41 ; *C[h]ronica...*, p. 231.

¹⁰ R. PACIOCCO, « Angioini e " Spirituali " . I differenti piani cronologici e tematici di un problema », dans *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècles*, Rome, Ecole Française de Rome (Collection de l'EFR 245), p. 253-287.

à l'imprégner des idéaux du radicalisme franciscain ? Toujours est-il qu'une fois arrivé en Hongrie, il se fit l'ardent propagateur du culte de saint Louis de Toulouse, son oncle, canonisé en 1317 ; il fonda même un couvent franciscain en son honneur (à *Lippa*) en 1325¹¹. Or, parmi les volontaires envoyés en Bosnie pour convertir les hérétiques, se trouvait frère Fabien, un « ancien » du couvent franciscain d'Avignon, du temps où il était dirigé par des Spirituels¹² ; son intense activité missionnaire, étendue sur douze années (1325-1337), parvint certainement jusqu'aux oreilles du roi de Hongrie, bien avant que le ministre général ne vienne lui soumettre son projet de fondation d'une vicairie bosniaque. Or il y avait une évidente continuité entre ce projet et les aspirations des Spirituels : le retour à un certain érémitisme, l'immersion dans la population locale, mais aussi et surtout l'apologie de l'action évangélisatrice (poussée jusqu'au martyre si nécessaire) et le retour à la pauvreté absolue. Il portait en germe les préceptes de l'observance franciscaine tels qu'ils furent définis un demi-siècle plus tard en France et en Italie¹³.

Certes, le soutien du roi de Hongrie aux missions en Bosnie répondait aussi, de toute évidence, à des mobiles profanes. Soucieux d'apparaître comme le continuateur des rois de la dynastie arpadienne, il avait tout intérêt à faire sienne la tradition d'aide aux ordres mendiants, et en particulier aux franciscains, qu'avaient pratiquée ses prédécesseurs sur le trône de saint Etienne depuis le début du XIII^e siècle. Toute initiative en faveur de l'ordre de saint François – qu'il s'agisse de fonder des couvents « classiques » en Hongrie ou d'aider les missionnaires agissant en Bosnie – concourait donc à légitimer son pouvoir aux yeux des habitants. S'y ajoutaient, *last but not least*, des motivations diplomatiques. Charles avait eu bien du mal à s'imposer en Bosnie : les opérations militaires des années 1319-1322 s'étaient avérées insuffisantes et le résultat de celles de 1334 risquait d'être balayé par les récents progrès serbes. La proposition de Gérard Eudes tombait donc à point nommé : pour affirmer son emprise sur la région, de la Bosnie intérieure jusqu'aux banats de Turnu Severin et de Macva, Charles pouvait compter désormais sur des combattants d'un autre type, qui favoriseraient par leur discours unificateur la soumission des habitants au roi de Hongrie. En d'autres termes, chaque nouveau couvent était un pion de plus pour l'Angevin dans la partie qui se jouait sur l'échiquier balkanique.

Charles ne put guère aller très loin dans cette voie : aucun des couvents projetés ne semble avoir vu le jour, on l'a dit. Ajoutons que, pour le moment, son

¹¹ G. KLANICZAY (Gábor), « Rois saints et les Anjou de Hongrie », *Alba Regia* XXII 1985, p. 57-66 ; trad. de « Az Anjouk és a szent királyok », dans G. TŰSKÉS (dir.), « Mert ezt Isten hagyta... ». *Tanulmányok a népi vallásosság köréből*, Budapest, 1986, p. 65-89 ; Id., « La noblesse et le culte des saints dynastiques sous les rois angevins », dans N. COULET et J.-M. MATZ (dir.), *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Age*, Rome, Ecole Française de Rome (Collection de l'EFR 275), 2000, p. 511-526. Sur le couvent de Lippa, voir J. KARÁCSONYI, *Szent Ferenczrendjének* t. I, p. 197-198.

¹² T. KLANICZAY, « A ferencesek... », p. 122-123.

¹³ Gy. BALALANYI, *A ferences mozgalom begyökerezése magyar földön* [L'enracinement du mouvement franciscain sur le sol hongrois], Budapest, MTA, 1940, en particulier la conclusion p. 50.

oeuvre restait confinée au terrain bosniaque et à ses marges septentrionales. Pas un seul établissement n'avait été construit au nord de la Save, autrement dit en Hongrie. C'est Louis le Grand qui franchit cette étape décisive pour le royaume magyar.

Les fondations hongroises de Louis le Grand

A partir de la fin du règne de Louis le Grand, on peut vraiment parler d'observance à propos des couvents dépendant de la vicairie de Bosnie. En effet, le septième vicaire de Bosnie, Barthélemy d'Alverne (*Bartolomeo d'Alverna*) (1367-1407) décida d'affilier sa circonscription au courant réformateur fondé en Italie par Paoluccio (dei) Trinci et Jean de Stroncone et reconnu officiellement en 1368. Lui-même s'inscrivait dans la lignée spirituelle du franciscanisme radical : son nom ferait allusion au mont Alverne, où le *poverello* aimait se retirer dans la solitude. En 1372, il introduisit dans la vicairie de Bosnie les constitutions observantes¹⁴. La circonscription prit dès lors le nom de vicairie observante¹⁵. Cette date marque le début de l'observance en Europe centrale. Sur le terrain, soulignons-le, elle n'engendra guère de rupture avec les habitudes antérieures, conformes dans l'ensemble aux idéaux du mouvement réformateur franciscain.

La portée de cette démarche dépassait de loin les frontières de la Bosnie. En effet, la vicairie s'était considérablement étendue depuis sa fondation : elle s'étirait maintenant jusqu'aux rives de la Mer Noire (la « Mer des Tatares ») vers l'est, et avait pénétré dans le bassin des Carpates, en Slavonie comme au sud de la Grande plaine. Cette expansion devait beaucoup à Louis Ier : il se trouve derrière la quasi-totalité des fondations mentionnées à cette période à l'est de l'Adriatique, que ce soit en Bulgarie, à la frontière serbe ou à l'intérieur du royaume magyar¹⁶. C'est donc au second roi angevin de Hongrie que l'on doit d'avoir importé, trois quarts de siècles avant les autres royaumes d'Europe centrale, la réforme franciscaine.

Certes, il s'agissait encore d'un mouvement marginal au sein du monachisme hongrois. Les neuf couvents stables du royaume magyar rattachés à l'observance (bosniaque) sous Louis le Grand et dont on a conservé la trace écrite ou archéologique ne pouvaient rivaliser avec la quarantaine de maisons dépendant de la province franciscaine de Hongrie. Notons que l'angevin effectua aussi de nombreuses fondations dans celle-ci. En outre, les couvents affiliés à la vicairie de Bosnie, absents du cœur du royaume magyar, se concentraient dans sa partie

¹⁴ T. KLANICZAY, « A ferencesek... », p. 123-124 ; A. TARNAI, « A magyar nyelvet írni kezdik ». Irodalmi gondolkodás a középkori Magyarországon [« On commence à écrire la langue hongroise ». Les mentalités littéraires en Hongrie médiévale], Budapest, Akadémiai kiadó, 1984, p. 92.

¹⁵ Nam tunc sola vicaria Boznae sic Observantia minorum nominabatur, lit-on dans la C[h]onica..., p. 236.

¹⁶ Unique exception : le couvent d'Alsán, fondé vers 1375 par l'évêque de Pécs, Valentin d'Alsán. J. KARÁCSONYI, Szent Ferenczrendjének..., t. II, p. 7-8 ; B. ROMHÁNYI, Kolostorok és társaskáptalanok a középkori Magyarországon. Katalógus [Couvents et chapitres canoniaux de Hongrie médiévale. Inventaire], Budapest, Pytheas, 2000, p. 8.

méridionale : en Slavonie (à *Diakóvár*, fondé dès 1347, à Alsán), le long du Danube dans sa partie serbe (*Keve, Haram, Orsova*)¹⁷, et enfin au sud-est de la Grande Plaine (*Kövesd, Karánsebes, Cseri, Ermény*), une région jusqu'alors délaissée par les autres ordres religieux. Cette position marginale tenait parfois aux circonstances mouvementées de leur création : lorsque les troupes hongroises durent se replier du nord de la Bulgarie, à la fin des années 1360, les frères qui venaient de s'y installer dans le sillage des armées royales durent plier bagage. Le massacre des cinq religieux restés à Vidin en 1369, rapporté par la chronique franciscaine bosniaque, vint à bout des plus courageux¹⁸. C'est pour leur fournir un abri plus sûr que le roi de Hongrie institua aussitôt après une demi-douzaine au moins de couvents, situés de l'autre côté du Danube, dans la région de Temes. Ils demeurèrent attachés à la custodie de Bulgarie, l'une des sept custodies de la vicairie de Bosnie selon l'inventaire établi vers 1384-1385. Leur vocation évolua dans le même temps : ils ne devaient plus (seulement) convertir les hérétiques ou ramener les Bulgares à l'obédience romaine, mais catholiciser les Roumains orthodoxes installés dans la région depuis plus d'un siècle. Ces créations furent donc déterminantes pour l'avenir de l'observance hongroise. C'est à partir de ces couvents que le mouvement essaima par la suite dans tout le bassin des Carpates et il se trouva investi d'une fonction beaucoup plus étendue qu'auparavant.

La position géographique de ces couvents reflète très clairement les intentions du roi fondateur. Chercha-t-il à prolonger l'œuvre paternelle ou subit-il l'influence de sa pieuse mère, la polonaise Elisabeth Lokietek (†1380), ou encore celle de sa femme Elisabeth, fille du ban Etienne II Kotromanic (†1387) ? Louis avait pourtant une profonde admiration pour les franciscains de la vicairie observante de Bosnie ; et il semble avoir éprouvé une franche aversion pour tous les courants religieux déviants ou schismatiques. Ce sont ces arguments, en tous cas, qu'il invoque systématiquement pour défendre ses campagnes militaires dans les Balkans. Il y insistait en particulier sur la nécessité urgente de faire revenir les chrétiens orientaux dans le giron de l'Église latine. Une obsession qui l'aveugla au point de traiter par le mépris, en 1366, la proposition que lui faisait l'empereur byzantin Jean V Paléologue de mettre sur pied une stratégie commune contre l'agresseur ottoman – autrement plus menaçant à terme que les « hérétiques » de Bosnie, de Serbie et de Bulgarie réunis.

Ce faisant, il n'agissait pas seulement par excès de zèle, contrairement à ce que voudraient faire croire les auteurs de la chronique franciscaine bosniaque¹⁹ ou des chroniques de cour (celle de Jean de Thurócz, par exemple)²⁰. Plus encore que chez son père, la part des mobiles diplomatiques est ici évidente. Louis le Grand

¹⁷ Voir la carte établie par Beatrix Romhányi dans Kolostorok..., p. 154-155.

¹⁸ C[h]ronica..., p. 235-236.

¹⁹ Istius (...) invictissimus et devotissimus dominus Ludovicus rex Hungarorum, Bulgariam et alia regna in confinibus Hungariae expugnando, suae subjecit potestati, et tunc misit epistolam romano Pontifici... C[h]ronica..., p. 231-232.

²⁰ Les historiographes de cour insistent beaucoup sur la piété personnelle de Louis le Grand. Ainsi, Jean de Thurócz souligne-t-il son ardeur à défendre la foi chrétienne contre ses ennemis. Johannes de THURÓCZ, Chronica Hungarorum, éd fac-similé (avec traduction hongroise et notes) J. HORVÁTH, I. BORONKAI, Budapest, Helikon kiadó, 1986, p. 198, 202-203. Voir aussi note 22.

rêvait d'étendre son emprise à l'ensemble des Balkans, en profitant de l'affaiblissement de l'empire byzantin. Mais les campagnes militaires qu'il lança dans cette direction ne furent pas toujours couronnées de succès, loin s'en faut. C'est parce que son autorité était mal reconnue en Bosnie (au début du règne), puis en Bulgarie (les revers militaires ayant succédé très rapidement aux victoires de 1365), qu'il eut recours à l'arme des missions. Et qui, mieux que les franciscains bosniaques, savaient alors la manier ? Ce qui frappait les contemporains, précisons-le, ce n'était pas le caractère éphémère des conversions qu'ils avaient obtenues, mais leur zèle héroïque en toutes circonstances. Le roi fit donc appel à eux en priorité. A peine installé en Bulgarie, dont il fit un nouveau banat en 1365, il demanda au vicaire de Bosnie de lui envoyer des missionnaires pour convertir les « hérétiques » de la région. Et, renouant avec une tradition remontant au XIII^e siècle, il inscrivit leur œuvre dans la durée en créant (ou en restaurant, le cas échéant) simultanément des évêchés missionnaires, chargés d'encadrer les nouveaux convertis²¹. Le premier vicaire de Bosnie, Pérégrin de Saxe (1339-1349), fut ainsi nommé évêque de Bosnie en 1349 et le resta jusqu'en 1356²². L'évêché missionnaire de Vidin, en Bulgarie, né en 1365, eut certes une existence plus brève et l'on ignore l'identité de son premier titulaire.

Le raisonnement de Louis le Grand était le suivant : ramener à la vraie foi les hérétiques (en Bosnie) et les orthodoxes (en Bulgarie mais aussi aux marges sud de la Hongrie, près de la frontière serbe) signifiait gagner des sujets supplémentaires. En effet, comme celle des Juifs dont Louis le Grand ordonna brutalement l'expulsion vers 1360, l'existence de ces communautés déviantes nuisait à l'unité du royaume, partant, à l'autorité du roi. En un mot, ils étaient des traîtres en puissance. Barthélemy d'Alverne l'avait très bien compris, lui qui écrivait à propos de la politique religieuse de Louis le Grand : « ne pourront jamais être fidèles à leurs souverains ceux qui sont infidèles envers Dieu par une foi différente »²³. Ce discours n'avait bien sûr rien d'original dans la Chrétienté médiévale – on lui trouvera aisément des racines constantiniennes – mais l'Angevin semble l'avoir poussé à l'extrême, dans un royaume habitué jusqu'alors à une grande tolérance en matière de cultes. De ce point de vue, il y avait donc plus que jamais convergence d'intérêts entre le Saint-Siège, attaché à gommer les particularismes religieux qui subsistaient dans le monde latin, et le roi de Hongrie ; ceci pour le plus grand bonheur des franciscains de l'observance, soutenus et par l'un et par l'autre. Le règne de Louis le Grand constitue également un tournant dans l'histoire du mouvement du point de vue de son rayonnement dans la société hongroise. Très rapidement, l'exemple royal fit des émules parmi les barons possessionnés au sud du royaume. Convaincus de ce qu'ils

²¹ LANG (Ádám), « Ortodox és eretnek máshitűiek térítése Magyarország déli, dél-keleti határainak előterében, és a magyarországi vlachok katolizálására tett kísérletek (13-15. század) », *Történelmi Évkönyv* n°4-6, 1996-1998 (1999), p. 94.

²² On lit dans cette chronique rédigée dans les années 1470 à 1480 mais inspirée de récits antérieurs : *Item paterini de Bosna, qui nimium erant multiplicati et diversis erroribus implicati, per dominum Peregrinum episcopum Bosnensem ordinis minorum virum magne devotionis et scientie ad fidem, rege componente, convertuntur et baptizantur.* J. de THURÓCZ, *Chronica...*, p. 200.

²³ Cité par A. LANG, dans « Ortodox... », p. 94.

parviendraient plus facilement à contrôler leur paysans s'ils partageaient la même foi qu'eux, ils fondèrent à leur tour des couvents observants sur leurs terres, dès le milieu du règne (à *Ermény* dès les années 1360, peut-être à *Cserögy* dans les années 1370 et en un autre site inconnu du diocèse de Pécs)²⁴.

Plus visible que celle de son père, la participation de Louis Ier d'Anjou aux débuts de l'observance franciscaine en Hongrie répondait à des objectifs au moins aussi profanes que religieux. La diversité religieuse du pays, en particulier à ses marges, permit néanmoins au mouvement d'origine missionnaire de s'ancrer durablement dans le bassin des Carpates.

Par la suite, la progression ottomane dans les Balkans resserra les liens entre le roi de Hongrie et les franciscains observants. A partir de Sigismond de Luxembourg (1387-1437), ils furent très souvent recrutés comme aumôniers des troupes envoyées contre les Turcs, qu'ils galvanisaient par leurs prêches enflammés. On sait le rôle que joua Jean de Capistran dans la victoire de Belgrade, en 1456. Les barons hongrois multipliaient de leur côté les fondations. Parmi eux, Jean de Hunyad, le « pourfendeur de Turcs », voïvode de Transylvanie puis régent du royaume. Il est notamment le fondateur du couvent de *Csíkssomlyó*, le seul de la province observante qui ait subsisté sans interruption jusqu'à aujourd'hui. Au point qu'en 1448, les couvents hongrois étaient suffisamment nombreux et actifs pour obtenir leur détachement de la vicairie de Bosnie ; ils formèrent alors une province autonome, la *vicaria Hungariae*. Elle connut dans le demi siècle qui suivit un essor prodigieux, surpassant par son dynamisme et le nombre de ses membres tous les autres ordres présents en Hongrie. Le mouvement introduit grâce à l'appui des rois angevins était alors à son apogée.

²⁴ J. KARÁCSONYI, *Szent Ferenczrendjének...*, t. II, p. 43-44 ; E. FERMENDZIN (éd.), *Acta Bosnae potissimum ecclesiastica cum insertis editorum documentorum regestis ab anno 925 usque ad annum 1752*, t. XXIII de *Monumenta spectantia historiam Slavorum Meridionalium*, Zagreb, 1892, n°209, 219, 226.

Les trésoriers de l'appareil administratif comtal en Provence au XIV^e siècle

Jean-Luc Bonnaud
Université de Moncton

Les études prosopographiques du personnel politique à la fin du Moyen Âge se font de plus en plus nombreuses depuis quelques années. Cependant rares sont celles qui abordent le milieu des officiers locaux. Que ce soit pour les royaumes ou les principautés, ces études sont consacrées au personnel des grands corps administratifs de l'État, Parlement de Paris¹, conseillers du roi², d'un prince³ ou gens de finance⁴. Après le travail précurseur de Bernard Guenée sur les gens de justice du bailliage de Senlis⁵, quelques articles seulement⁶ nous ont donné un aperçu du personnel de l'administration locale. Si ce n'est quelques ouvrages récents⁷, peu d'historiens ont tenté des études d'envergure qui ont l'ambition de couvrir l'ensemble des officiers locaux d'un appareil administratif.

La tâche peut dans bien des cas paraître impossible car le personnel est bien souvent fort nombreux et ses contours ne sont pas toujours aisés à cerner. Enfin,

¹ F. Autrand, *Naissance d'un grand corps de l'État*. Paris, 1981, 459 p.

² M. Hargsor, *Recherches sur le personnel du conseil du roi sous Charles VIII et Louis XII*, Lille, Paris, Atelier reproduction des thèses, 1980, 4 tomes, 2761 p.

³ J. Bartier, *Légistes et gens de finances au XV^e siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne : Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles, 1955.

⁴ J. Kerhervé, *L'État breton. aux XIV^e et XV^e siècles. Les Ducs, l'Argent et les Hommes*, Paris, 2 tomes, 1078 p.

⁵ B. Guenée, *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge (vers 1380-vers 1550)*, Paris, 1963, 587 p.

⁶ A. Demurger, « Guerre civile et changement de personnel administratif dans le royaume de France de 1400 à 1418 : l'exemple des baillis et sénéchaux », *Francia*, 6, 1978, pp. 151-298 ; A. Demurger, « Carrières normandes, les vicomtes (1350-1450) », dans J.-P. Genet, G. Lottes (dir.), *L'État moderne et les élites, XIII^e-XVIII^e siècles : apports et limites de la méthode prosopographique*, Paris, 1996, p. 97-109 ; G. Castelnuovo, « Centres et périphéries : les châtelains en terre savoyarde (moitié XIV^e - moitié XV^e siècle) », dans *Savoie et Région alpine. Actes du 116^e congrès national des sociétés savantes. Chambéry-Annecy, 1991*, Paris, Éditions du C.T.H.S., 1994, pp. 97-108 ; P. Maurice, « Les officiers royaux du bailliage de Marvejols », *Revue Historique*, n° CCLXXXVII/2, p. 285-309.

⁷ O. Mattéoni, *Servir le prince. Les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge (1356-1523)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 507 p. ; G. Castelnuovo, *Ufficiali e gentiluomini. La società politica sabauda nel tardo medioevo*, Milan, 1994, 403 p. ; E. Gonzalez, *Un prince en son Hôtel. Les serviteurs des ducs d'Orléans au XV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, 393 p.

principal obstacle à la réalisation d'une telle étude, il est rare que soient disponibles des séries continues de sources livrant pour une période assez longue les noms des officiers locaux. Cette entreprise ne peut donc être réalisable que dans le cadre d'un État aux dimensions réduites et ayant laissé de belles séries documentaires aisément exploitables.

Depuis de nombreuses années, les historiens de la Provence, surtout ceux qui étudient le phénomène politique et administratif, regrettent de ne pas avoir à leur disposition une liste des officiers œuvrant au service du comte de Provence⁸. À l'heure actuelle, ils n'ont à leur disposition que l'ouvrage de Ferdinand Cortez⁹, lequel leur livre les noms des principaux grands officiers de la cour centrale d'Aix-en-Provence. Il n'existe aucun ouvrage ayant pour objectif de dresser des listes d'officiers en poste à des niveaux inférieurs, si ce n'est des monographies locales qui relèvent les noms de quelques officiers. Il y a là un vide qu'il devenait urgent de combler.

Les historiens ont tous décrit l'histoire de l'État provençal avec une césure importante: le règne de la reine Jeanne (1343-1382). Depuis le dernier prince catalan, Raymond-Bérenger V (1209-1245), en passant par Charles I^{er} d'Anjou jusqu'à Robert I^{er} le Sage (1309-1343), l'État provençal n'a cessé de perfectionner ses institutions en particulier au XIII^e siècle, le « grand siècle législatif »¹⁰. Par la suite, l'arrivée au pouvoir de la reine Jeanne, les troubles politiques qui marquèrent son règne, plongèrent le pays dans un état de décadence administrative¹¹.

Des recherches antérieures portant sur l'appareil administratif en vigueur durant tout le XIV^e siècle dans une circonscription particulière, la viguerie de Forcalquier, ont ouvert un questionnement au sujet de l'impact des troubles politiques de la seconde moitié du siècle sur cet appareil¹². À la lumière de ce cas particulier, la thèse d'une désorganisation de l'administration durant la seconde moitié du XIV^e siècle fut remise en question. Bien au contraire, il est apparu que cette époque avait connu une permanence du fonctionnement de l'appareil administratif, une certaine standardisation des méthodes administratives, une

⁸ N. Coulet, « Les juristes dans les villes de la Provence méridionale » dans *Les sociétés urbaines en France méridionale et en péninsule ibérique au Moyen Âge*, Paris, 1991, p. 314 M. Hébert, *Tarascon au XIV^e siècle : histoire d'une communauté provençale*, Aix-en-Provence, 1979, p. 122-124.

⁹ F. Cortez, *Les grands officiers royaux de Provence au Moyen Âge*. Aix-en-Provence, 1921, 379 p.

¹⁰ G. Giordanengo, « *Arma legesque colo*. L'État et le droit en Provence (1246-1343) », dans *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle (Actes du colloque international, Rome-Naples, 1995)*, Rome, École Française de Rome, 1998, p. 35-80.

¹¹ J.-P. Boyer, « Administration d'une baillie provençale au temps du roi Robert : le comté de Vintimille et Val de Lantosque », *Recherches régionales*. 1983, n° 3, p. 134, 138 ; J.-P. Boyer, *La vallée de la Vésubie aux XIV^e et XV^e siècles. Étude économique et sociale sur le haut-pays niçois médiéval*, Thèse de 3^e cycle, Université de Nice, 1984, 2 vol., p. 270, 271, 281 ; Baratier É., *Histoire de la Provence*, Toulouse, 1967, p. 193 ; Bourilly, Busquet et al., *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale. T. II : Antiquité et Moyen Âge*, Paris-Marseille, 1924, p. 390 ; G. Giordanengo, « *Arma legesque colo*. L'État et le droit... », op. cit., p. 61.

¹² J.-L. Bonnaud, « La transmission de l'information administrative en Provence au XIV^e siècle à travers l'exemple de la viguerie de Forcalquier », *Provence Historique*, t. XLVI, fasc. 184, 1996, p. 211-228.

élévation de la qualité du personnel ainsi qu'un acharnement à rendre la justice¹³. Ces hypothèses méritaient d'être vérifiées en élargissant la zone géographique étudiée à la Provence tout entière et en privilégiant l'étude des hommes faisant fonctionner ces institutions. C'est ce qui s'impose comme le meilleur moyen d'appréhender l'évolution du fonctionnement de l'appareil administratif et de comprendre la faible incidence des troubles politiques sur son fonctionnement.

De fait, il nous a semblé que ces phénomènes devaient être reliés à l'augmentation du nombre des hommes de loi et des notaires ou, du moins, au plus grand rôle qu'ils ont joué dans l'appareil administratif à cette époque. À partir du XIV^e siècle, l'administration devient de plus en plus l'affaire des hommes de loi et de leurs méthodes, des techniciens, des spécialistes rompus aux techniques administratives et judiciaires.

Ces constatations nous ont incité à proposer l'hypothèse suivante: si l'appareil administratif provençal a continué à fonctionner malgré les troubles politiques de la seconde moitié du siècle, c'est notamment parce qu'il s'est constitué un corps relativement homogène d'officiers dont une partie - la proportion reste à déterminer - se consacre essentiellement et de façon prioritaire au service de l'État et dont la compétence technique s'est sensiblement améliorée au cours du siècle. Dans la seconde moitié du siècle et dans un contexte politique difficile pour le pouvoir central, le fonctionnement de l'appareil administratif est en grande partie assuré par les officiers royaux.

Devant le grand nombre d'officiers locaux différents, il a fallu faire un choix. Il est en effet impossible d'essayer de retrouver tous les officiers au sens médiéval du terme, « tout individu qui agit au nom du roi après avoir reçu de lui délégation de pouvoir, qu'elle soit permanente ou temporaire »¹⁴. Nous n'avons par conséquent retenu, dans le cadre d'une étude plus large, que les officiers qui furent « de manière stable et permanente au service de l'État »¹⁵: les viguiers ou bailes, les juges et les clavaires (trésoriers)¹⁶. Ont été écartés non seulement tous les officiers payés à la tâche, tels les nombreux notaires de cour, messagers, bourreaux, commissaires et enquêteurs royaux, mais aussi tous ceux qui, payés de façon régulière, ne se retrouvent pas dans toutes les circonscriptions, tels les

¹³ Une analyse des revenus comtaux dans la viguerie de Forcalquier montre que si les revenus des fermes comtales chutent dramatiquement dans la seconde moitié du XIV^e siècle, cette baisse est compensée par l'accroissement spectaculaire des revenus liés à la justice. Cette constatation cependant n'est valable que pour la viguerie de Forcalquier. Il serait pertinent de poursuivre cette enquête dans les autres circonscriptions.

¹⁴ O. Guillot, A. Rigaudière et Y. Sassié, *Pouvoir et institutions dans la France médiévale*, Paris, 2003, p. 273.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Cette recherche a fait l'objet d'une thèse de troisième cycle soutenue à l'université de Montréal (J.-L. Bonnaud, *Les agents locaux de l'administration royale en Provence au XIV^e siècle : catalogue et étude des carrières*, Thèse de 3^e cycle, université de Montréal, 1997, 761 p.). L'analyse des carrières des juges sera présentée dans deux articles à paraître (« L'implantation des juristes dans les petites et moyennes villes de Provence au XIV^e siècle ». Actes du colloque *La justice temporelle dans les territoires angevins aux XIII^e et XIV^e siècles. Théories et pratiques (Aix-en-Provence, 2002)*, École française de Rome, et « Les juges locaux du comte de Provence au XIV^e siècle : entre la ville, la pratique privée et l'État », Actes du colloque *Pratiques sociales et politiques judiciaires dans les villes de l'Occident européen à la fin du Moyen Âge*, École française de Rome).

châtelains, capitaines ou sous-viguiers. Enfin, nous n'avons pas tenu compte de tous les bailes mineurs, en charge de villages dépendant d'un chef-lieu de baillie ou de viguerie. Restreignant notre étude au XIV^e siècle, les limites des règnes du roi Robert et de la reine Jeanne (1309-1382) nous ont paru d'utiles jalons.

Il nous a paru possible, en utilisant certains types de documents émanant des appareils administratifs locaux, de retrouver un nombre important et significatif de personnes ayant occupé une fonction administrative au niveau local. Ces documents sont les comptes de clavaire, les états des droits comtaux et les comptes généraux du trésor royal¹⁷.

Cette courte contribution vise à présenter les carrières de l'un des trois officiers principaux des appareils administratifs locaux : le clavaire. Celui-ci est le receveur-payeur de chaque circonscription provençale. Il perçoit « les divers revenus comtaux et pourvoyait aux dépenses ordinaires et extraordinaires qui incombaient à l'administration »¹⁸. Centralisant toute somme perçue ou dépensée au nom du souverain, ses fonctions couvrent donc tout ce qui a trait aux recettes et dépenses tels la vente des fermes comtales, la perception des amendes, le paiement des gages des officiers ou l'achat de papier et de parchemin¹⁹. D'autre part, il accompagne régulièrement le juge dans ses tournées des circonscriptions, car il est probablement le plus à même de veiller à la sauvegarde des droits comtaux à cause de la connaissance qu'il en a acquis et il peut à ces occasions mener des enquêtes²⁰.

Les tâches des clavaires impliquent la possession de certaines capacités (écrire, compter, enquêter), capacités qui dans la société du temps sont le plus souvent détenues par des clercs, des juristes, des marchands ou des notaires. Il importe donc, dans un premier temps, d'examiner auxquels de ces groupes appartiennent ces officiers.

Il ne fait aucun doute que les clavaires sont dans leur immense majorité des notaires qui, après un passage dans les petites écoles ou écoles de grammaire communales où ils apprennent le latin, découvrent souvent leur métier et commencent leur carrière en assistant un clavaire ou parfois notaire de cour, membre de leur famille ou de leur communauté. Les clavaires ne possèdent aucun grade universitaire et aucune mention sur leur formation n'apparaît²¹. Il est fort

¹⁷ Ces derniers documents, même s'ils émanent de la cour centrale, sont élaborés à partir des comptes de clavaire ou reflètent les sommes d'argent versées par ces officiers à la Chambre des comptes.

¹⁸ Bry, *Les vigueries de Provence. Aperçu de leur histoire jusqu'à la fin du XVI^e siècle*. Paris, 1910, p. 171-172. Cet auteur consacre quelques pages aux fonctions du clavaire (pp. 171-175). Sur les fonctions du clavaire, voir également Boyer J.-P., *Hommes et communautés du haut pays niçois médiéval. La vésubie (XIII^e-XV^e siècles)*. Nice, 1990, p. 324-325.

¹⁹ Toutes les recettes et dépenses d'une circonscription sont colligées dans le compte de clavaire que cet officier dépose chaque année à la chambre des comptes.

²⁰ « *Retinuit sibi dictus claviarius pro quatuordecim diebus quibus vacavit una cum domino Laydeto de Urso iudice et magistro Johanne de Florentia notario curie regie Draguiniani per castra vicarie Draguiniani causa inquisitiones complendi* » (B1840 f. 112 ; 1338). Le notaire de la cour de Grasse est payé « *pro dietis meis dierum quindecim una cum dicto clavario et viceiudice et duobus nunciis dicte curie visitando generaliter castra demanii de partibus Montanee et cuilibet iusticiam ministrando et inquisitiones faciendos in locis infrascriptis* » (B1908 f. 195-196 ; 2 septembre 1953).

²¹ Tout au plus, nous pouvons remarquer que quatre de nos clavaires furent institués notaires par l'autorité comtale en 1348. Il s'agit de Jean Artuqui, Jourdain Crespelli, Jean Saturnini et Foulques Olivarii.

probable que les rudiments de la langue latine leur étaient enseignés dans les petites écoles et écoles de grammaire dont chaque petite ville de Provence semblait être dotée au moins à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle²². Issus le plus souvent de familles alliant le notariat et le commerce mais aussi quelquefois membres de familles nobles en déclin, leurs activités débordaient probablement souvent la seule pratique notariale.

Sur une population de 362 clavaires, nous connaissons l'origine géographique de 259 d'entre eux, soit 71,5%. Ce pourcentage est amplement suffisant pour que nous puissions essayer de tirer quelques enseignements de l'étude de ce groupe et ce, pour les deux règnes. Après avoir situé les grandes régions d'origine des clavaires, nous examinerons s'il y a lieu de faire une différence entre villes et campagnes quant au recrutement des clavaires, pour terminer avec les déplacements et éventuelles migrations de ces officiers.

Une écrasante majorité (231/259) des clavaires d'origine connue sont des Provençaux. Virtuellement tous les autres sont italiens sauf un Toulousain et un Dauphinois. Parmi les clavaires provençaux, 93 proviennent de Basse-Provence, 105 de Haute-Provence et 33 de Provence orientale. Cette première distribution met en relief la forte participation de la Haute-Provence et la faible représentation des natifs de Provence orientale. La Haute-Provence (circonscriptions de Barcelonnette et Seyne, Forcalquier, Colmars, Sisteron, Moustiers, Castellane, Digne, Val d'Oule), est la région qui fournit à l'État provençal le plus grand nombre de ces officiers. En effet, elle n'en compte pas moins de 105, soit presque la moitié des clavaires provençaux, ce qui est bien supérieur à son poids démographique²³.

La distribution des lieux d'origine des clavaires selon les circonscriptions administratives met en évidence l'existence de deux grandes zones. Une première englobe des circonscriptions plus continentales dont sont en général originaires un nombre important de clavaires. Elle comprend des circonscriptions telles que Barcelonnette (59), Draguignan (20) Forcalquier (19), Brignoles (8), Barjols (9), Digne (8), Apt (7), Puget-Théniers (7), Sisteron (7) ou Castellane (5)²⁴ auxquelles il faut rajouter la viguerie d'Aix (32), capitale du comté. Une seconde zone inclut des circonscriptions d'où proviennent peu de clavaires. Elle correspond de façon grossière à une Provence maritime et rhodanienne. Ce sont tout d'abord les vigueries et baillies de Vintimille (6), Avignon (3), Hyères (2), Salon-de-Provence (2), Toulon (1), Tarascon (1), Arles (0) ainsi que Villeneuve et Vence (0). Les vigueries de Nice, Grasse (10 clavaires chacune) et Marseille (8 clavaires), comportant un nombre non négligeable de clavaires, peuvent être classées dans cette catégorie, puisque, le nombre d'officiers issus de ces circonscriptions ne

²² M. Pourrière, *Les commencements de l'École de grammaire d'Aix-en-Provence*, Aix, 1970, 61 p. L'auteur signale l'existence d'écoles de grammaire à Brignoles en 1352, Marseille en 1365, Aix en 1378 et Sisteron en 1388. Il mentionne également l'existence de *doctores puerorum* à Marseille dès 1323.

²³ Selon É. Baratier, en 1315, la Haute-Provence représenterait un peu plus du tiers de la population totale de la Provence (*La démographie provençale du XIII^e au XVI^e siècle*. Paris, 1961, p. 195-200)

²⁴ Les petites baillies de Colmars (4), Moustiers (3) et du Val d'Oule (1) ne peuvent être considérées comme des exemples inverses étant donné leur faible population.

correspond pas à l'importance des villes qui les composent. Elles sont donc à mettre sur le même plan que les autres vigueries et baillies de la Provence maritime et rhodanienne d'où sont issus peu ou pas de clavaires.

Deux Provinces s'opposent donc quant aux lieux d'origine des clavaires, mais ressort aussi de cette classification un peu sommaire la spécificité de deux circonscriptions: la baillie de Barcelonnette et la viguerie d'Aix.

En premier lieu, apparaît l'originalité de la baillie de Barcelonnette. En effet, celle-ci, située aux confins nord-est de la Provence, dépourvue de grandes villes, compte 59 de ces officiers soit un peu plus du quart de la population étudiée. C'est là un pourcentage tout à fait surprenant si nous tenons compte de la population de la baillie (2814 feux en 1315 pour 80 000 pour la Provence soit 3.5% de la population)²⁵ et de toute manière bien supérieur à celui de n'importe quelle autre circonscription.

En deuxième position, vient la viguerie d'Aix-en-Provence avec 32 clavaires (13.9%). Le nombre important de clavaires originaires de cette circonscription s'explique très probablement par le fait que la ville d'Aix (25 clavaires) était la capitale administrative du comté, siège des organes centraux du gouvernement. Cependant, à ce titre, nous aurions pu nous attendre à ce que davantage de clavaires proviennent de cette viguerie. Il était en effet certainement plus facile pour l'appareil administratif de puiser dans le groupe des notaires locaux pour recruter des officiers. D'autre part, le nombre de clavaires réellement originaires de la ville d'Aix doit être légèrement révisé à la baisse. Cette ville attirait en effet en son sein nombre de notaires, originaires de différentes régions, désireux de profiter des multiples occasions offertes par la présence de la cour centrale. Pour peu que leur installation dans la capitale précède l'occupation d'un poste, le véritable lieu de naissance a peu de chance d'être cité pour laisser sa place au nouveau lieu d'habitation²⁶. Ville d'immigration pour de nombreux notaires, il est donc fort probable qu'un certain nombre de clavaires d'Aix étaient originaires d'autres circonscriptions sans que cela soit toujours indiqué dans les sources.

De ces remarques, et de celles faites plus haut au sujet de la Provence maritime et rhodanienne, nous pouvons émettre l'hypothèse que dans les régions où les possibilités de faire des affaires étaient plus nombreuses, le plus souvent dans les grandes villes, là où il y avait plus de débouchés commerciaux, les notaires avaient moins tendance à rechercher des carrières administratives. À l'inverse, dans les régions intérieures et les villes d'importance moyenne, où les opportunités commerciales étaient moindres, où les notaires étaient en très grand nombre²⁷,

²⁵ E. Baratier, *La démographie provençale*, op. cit., p. 65-66.

²⁶ Ainsi, Antoine Maximi est toujours présenté comme aixois sauf à une reprise où nous apprenons qu'il est originaire de Barcelonnette. Bernard Campifloriti également est-il réellement né à Aix et non pas plutôt dans la baillie de Barcelonnette d'où est issue cette famille ?

²⁷ A. Rigaudière note que les autorités créaient de « véritables fournées de notaires » dans le but d'en tirer revenu. Il ajoute qu'il y a rien d'étonnant à les retrouver plus nombreux encore « dans la petite ville que dans la grande » (Rigaudière A., « Le notaire et la ville médiévale », *Le Gnomon*, n° 48, 1986, p. 48). G. Giordanengo remarque cette même multiplication des notaires et calcule la création de 194 notaires en Provence entre 1266 et 1278 (G. Giordanengo, « *Arma legesque colo*. L'État et le droit... », op. cit., p. 49). M. Hébert, pour la viguerie de Forcalquier exceptée la plus grande ville, Manosque, a recensé 50 notaires dans le dernier tiers du XIII^e siècle (Hébert M., « Les ordonnances », de 1289 et 1294 et les origines de l'enquête domaniale de Charles II, *Provence historique*, 36, 1986, p. 53).

l'appareil administratif put offrir aux notaires un moyen de s'élever dans la hiérarchie sociale.

Être clavaire signifie, la plupart du temps, pour celui qui occupe un tel poste, quitter son lieu de résidence durant un certain temps. Les conditions de travail étaient telles que cela entraînait une gêne certaine dans les activités habituelles, qu'elles soient notariales ou commerciales, de ces officiers. Aussi, probablement par peur de perdre leur clientèle, beaucoup d'entre eux, préférèrent ne pas trop s'éloigner de leur lieu de travail. Les notaires des grandes villes furent donc relativement peu nombreux dans cet office. À l'inverse, certaines circonscriptions fournirent à l'appareil administratif un nombre important d'officiers. Ce fut le cas de la baillie de Barcelonnette, circonscription excentrée, dont l'activité économique, si elle était suffisante pour les faire vivre, ne parvenait probablement pas à satisfaire les ambitions des nombreux notaires qui y résidaient. Aussi, de façon générale, ce sont des circonscriptions de l'intérieur d'où provinrent la majorité de ces officiers. Ceux-ci n'hésitèrent pas alors à occuper des postes dans toutes les vigueries ou baillies de Provence délaissant aisément leur région d'origine. Ce fut pour certains - il est difficile d'en déterminer le nombre - l'occasion d'un départ plus ou moins définitif. Ils purent alors s'installer là où leurs offices les emmenèrent, le plus souvent dans les grandes villes du sud du comté, notamment mais pas exclusivement à Aix, ville où les chances que leur carrière puisse prendre un nouvel essor étaient les plus nombreuses.

Dans cette population, il y eut différentes façons de servir le comte. Certains clavaires ne firent que passer, n'occupant qu'un ou deux offices, alors que d'autres demeurèrent une grande partie de leur vie dans l'appareil administratif. Entre ces deux extrêmes, toutes sortes de parcours furent possibles. Malgré tout, il est important de chercher, derrière cette apparente diversité, certaines constantes.

Un clavaire est généralement en poste pour un mandat de deux années consécutives au même endroit. Les statuts du roi Robert de 1310 précisent la durée du mandat des clavaires : « *Clavarii vero et quicumque alii receptores fiscalis pecuniae ad bienum statuentur, dummodo bene et fideliter se gerant...* »²⁸. Dans les faits, comme en témoignent les lettres de nomination, les clavaires sont nommés pour deux ans. Bien que les dates d'entrée et de sortie de charge soient rarement disponibles, nous pouvons remarquer que les clavaires sont assez souvent reconduits dans leurs fonctions pour un deuxième voire un troisième mandat. Trois postes peuvent donc signifier sauf accident, de six à douze années, sinon plus, au service du comte de Provence²⁹. Aussi, nous considérerons, aux fins de cette étude, un clavaire « régulier » comme ayant occupé au moins trois

²⁸ M. Giraud, *Essai sur le droit français au Moyen Âge*. Paris, 1846, t. II, p. 71.

²⁹ Certains clavaires restèrent plus de quatre ans en poste au même endroit. C'est le cas de Vincent Bastardi à Arles (1368-73), de Pierre Coterii à Barjols (1364-69), de Jean de Robilanco à Barjols (1384-89), de Hugues Giraudi à Brignoles (1322-30), de Martin Campisauri à Digne (1362-67), de Guillaume Pellicerii à Draguignan (1372-77), de Hugues Roche à Forcalquier (1365-71), d'Isnard Campifloriti à Hyères (1352-57), de Pierre Soutroni à Moustiers (1369-74) et de Rostaing Henrici à Puget-Théniers (1372-78).

postes pas nécessairement de manière consécutive et un clavaire « exceptionnel » comme ayant été en fonction à une ou deux reprises³⁰.

Sur les 362 clavaires, 83 peuvent être considérés comme des clavaires « réguliers » (22.9%), soit presque le quart d'entre eux³¹. Ce pourcentage peut *a priori* paraître faible. Il est toutefois difficile, en un temps où l'appareil administratif se met en place, de déterminer, faute de réels outils de comparaison pour ce type d'officiers, la valeur de ce pourcentage. Nous pouvons cependant remarquer que le comte de Provence utilise un important noyau de clavaires « réguliers » auxquels il confie 342 postes, soit à peu près la moitié de ceux-ci et un plus grand nombre encore de clavaires « exceptionnels » (279 clavaires) auxquels il donne 351 postes, soit approximativement l'autre moitié. L'appareil administratif peut donc compter sur un groupe non-négligeable de clavaires « réguliers » qui occupèrent la moitié des offices et une majorité de clavaires « exceptionnels » qui furent employés dans une autre moitié de postes. Notons également que la majeure partie des clavaires « réguliers » occupèrent de trois à six postes et qu'un nombre très restreint de ces trésoriers eurent entre sept et dix offices.

Les carrières administratives des clavaires réguliers ne se déroulèrent que rarement sans interruption. Toutefois, il semble que plus ces officiers occupaient de postes plus ils avaient de chances de recevoir toutes sortes de missions ponctuelles de la part de la cour centrale et d'accéder à de plus hautes charges administratives. Il commence donc à se créer, au XIV^e siècle, un groupe d'officiers, issus du notariat, qui tirent une partie non-négligeable de leurs revenus des offices comtaux au sens large du terme. Ceux-ci sont, dans leur grande majorité, issus des campagnes provençales - seulement 17 clavaires réguliers (19.2%) provenaient des grandes villes de Provence et 6 de Florence - et plus spécifiquement de la lointaine baillie de Barcelonnette. Faisant probablement partie des plus riches familles de leurs villages, ils tentèrent de s'élever dans la hiérarchie sociale en misant sur les offices de clavaire. Quant aux clavaires qui n'occupèrent que peu de postes, tout au plus pouvons-nous affirmer qu'ils espéraient certainement tirer des bénéfices marginaux de leur passage au sein de l'appareil administratif. Il est cependant difficile d'émettre de quelconques généralités de l'étude de ce dernier groupe composé d'hommes aux destins fort divers. Certains ne désirèrent pas continuer l'expérience ayant peut-être atteint leurs objectifs et ayant leurs propres affaires à administrer alors que d'autres furent certainement forcés d'abandonner cette carrière.

³⁰ Cette division en deux groupes a le défaut de toute catégorisation car certains clavaires restèrent fort longtemps en poste au même endroit. Ainsi, Hugues Roche, titulaire du seul poste de clavaire de Forcalquier, resta en fonction au moins durant six années. Toutefois, même si certains clavaires restèrent plus de deux années consécutives au même endroit, ayant alors eu théoriquement un nouveau mandat, nous les considérerons comme ayant occupé un seul poste puisqu'ils travaillèrent de façon continue dans la même circonscription. Il nous est en effet impossible de savoir dans chaque cas si le clavaire a été réellement reconduit dans sa fonction pour deux années supplémentaires ou s'il ne fait qu'attendre un remplaçant.

³¹ Ce pourcentage est plus fort si l'on ne tient compte que des clavaires d'origine connue (81 clavaires sur 260 soit 31.2%).

Les hypothèses avancées précédemment ne peuvent être confirmées que grâce à l'analyse de la place tenue dans la société par ces officiers. Ainsi, leur richesse, leur implication dans leurs communautés respectives, leurs liens familiaux et de clientèle sont autant d'éléments extérieurs à leur carrière administrative qui peuvent apporter un éclairage supplémentaire sur celle-ci. Toutefois, le type de documents consultés, essentiellement des actes de la pratique administrative, ne comportent que peu de renseignements de cet ordre. Nous ne pourrions donc tirer de cette analyse des conclusions catégoriques pour tous les clavares. Les chiffres laisseront place ici à des analyses qualitatives.

Étant donné le peu de profits immédiats que cet office apportait, il semble que la fonction de clavaire était probablement vue par la majorité comme un investissement à long terme, comme un moyen d'acquérir des relations, d'obtenir des informations qui pourraient s'avérer utiles, par la suite, pour leurs propres affaires ou celles de leur communauté. Cette fonction exigeait des hommes solvables, capables également d'abandonner leurs occupations principales pendant de longues années. Aussi, les clavares ne faisaient pas partie du groupe des notaires les plus pauvres. Possesseurs de fortunes moyennes voire supérieures, ils étaient pour la plupart membres des couches supérieures des petites villes et villages provençaux dont ils étaient en général originaires et dont ils animaient les conseils municipaux. Assuré de leur solvabilité, le comte de Provence pouvait compter, quant à lui, sur des hommes bien au fait des techniques administratives et financières ainsi que du monde municipal.

Quand les sources permettent de le percevoir, les clavares apparaissent membres d'importantes familles ou de communautés villageoises soudées. Ils s'entourent de parents ou voisins qui les assistent dans leurs fonctions administratives avec des titres divers comme notaires de cour, vice-clavares ou vice-notaires et un incessant va-et-vient se poursuit entre la Haute-Provence et le reste du Comté. Ils purent alors sans trop de gêne, assurés d'un soutien familial, quitter leurs villages et délaisser, pendant un temps, leurs affaires, pour occuper des offices loin de leur lieu de résidence, dans le but, au moins pour certains d'entre eux, de faire carrière au sein de l'appareil administratif ou tout du moins de tirer des bénéfices marginaux de l'occupation de tels offices. Certaines familles réussirent fort bien en ce domaine. Les Arnaudi, originaires de Seyne dans la baillie de Barcelonnette, par exemple, accédèrent à la cour centrale et à l'élite de la société aixoise. Les descendants de Guignonet Jarente, simple notaire de Sellonet devenu maître rational, connurent également la fortune. Les Guiramandi, enfin, bien que le lien entre les clavares, originaires de Barcelonnette, et les Guiramand, d'Aix, du XV^e siècle, n'est pas prouvé, semblent être un autre cas de ces familles aixoises issues des lointaines vallées de la Haute-Provence. Nous n'avons malheureusement que trop peu de cas de ce type. Aussi, il serait nécessaire de poursuivre cette enquête pour le XV^e siècle et également de mener des enquêtes plus fines, à partir des actes notariés, sur quelques-unes de ces familles. Enfin, ce schéma, élaboré principalement à partir de l'étude des clavares originaires de la baillie de Barcelonnette, ne peut être généralisé, qu'avec beaucoup de prudence, aux autres clavares, faute d'exemples plus nombreux.

Conclusion

Conclure reste un exercice difficile quand l'individuel, l'hors-norme, disparaît trop facilement devant le nombre. Il faut donc être très prudent lorsqu'arrive le temps de la synthèse.

Les clavaires étaient issus du monde des notaires et des marchands mais aussi parfois d'une petite ou fraîche noblesse. Leur passage au sein de l'appareil administratif fut de durée variable. Un petit nombre seulement parmi eux souhaitèrent et firent carrière dans l'administration locale dans l'espoir, peut-être, d'être l'objet d'une promotion. Certains y parvinrent et purent faire alors de belles carrières qui ne les emmenèrent que très exceptionnellement au plus haut de la hiérarchie. Toutefois, la majorité des clavaires ne firent que de courtes apparitions au sein de l'appareil administratif local. Aussi, étant donné la brièveté de la majorité des carrières, il ne semble pas que nous puissions parler, en ce XIV^e siècle, d'un groupe homogène d'hommes dont l'activité principale est l'office de clavaire. Pour la plupart, il ne s'agit que d'une activité occasionnelle. Cependant, autour de cet office, s'est développé tout un réseau de relations, de solidarités, entre parents, amis, collègues ou voisins qui donnèrent une certaine cohésion, une certaine unité, à ce monde de notaires et de clavaires qui tiraient profit, à un degré ou à un autre, des retombées que l'occupation d'une telle fonction pouvait occasionner. En cela, le cas mieux documenté de la baillie de Barcelonnette est exemplaire³². Cependant, il est encore tôt pour parler de la naissance d'un esprit de corps parmi ces officiers. La plupart des solidarités se jouent en fait entre membres d'une même famille, du même village, de la même circonscription ou de la baillie ou viguerie voisine. Il y a solidarité entre les notaires certes mais entre les notaires du même pays. Lorsque ces derniers font défaut, le plus souvent, un juriste ou un noble du village est préférable à un étranger.

D'utiles comparaisons peuvent être établies entre le monde des notaires et celui des juristes. Même si les clavaires et juges, issus de groupes sociaux divers, abordèrent de manière différente les carrières administratives, certaines ressemblances peuvent être remarquées. Ce qui s'explique par le fait que les origines sociales des clavaires et des juges étaient assez proches. Marchandise, notariat et robe étaient des milieux qui s'interpénétraient. Il ne faut toutefois pas conclure à une totale similitude entre les deux groupes. Des différences notables existent. En premier lieu, le monde des clavaires est plus rural, dans la mesure où ces officiers sont originaires des petites villes ou villages provençaux (point n'est besoin de rappeler ici le cas remarquable de la baillie de Barcelonnette), tandis que les juristes sont fixés, majoritairement, dans les grandes villes ou les chefs-lieux des vigueries ou baillies. C'est que nombre de familles de fortune moyenne ne pouvaient envoyer leurs enfants poursuivre des études universitaires, seules les plus aisées d'entre elles en avaient les moyens. Cela explique l'implantation davantage rurale des clavaires. D'autre part, alors que les juristes d'origine noble

³² Les notaires de cette baillie mériteraient de faire l'objet d'une étude particulière car les éléments d'explication avancés pour comprendre leur nombre exceptionnel et leur carrière restent partiels.

ou en voie d'accession à la noblesse ne sont pas rares, ce phénomène reste exceptionnel dans le cas des clavares.

Remarquons enfin la spécialisation des officiers provençaux. Notaires et juristes occupent au niveau local des offices bien spécifiques : offices de trésorerie pour les uns, de judicature pour les autres. Ce phénomène se retrouve également, à quelques exceptions près, à la cour centrale. Les notaires occupent des offices d'écriture (archivaires, secrétaires) ou d'autres, de second ordre, dans le secteur des finances (rationaux), tandis que les juristes se dirigent vers l'administration judiciaire et les hauts postes financiers (maîtres rationaux).

Les pistes de recherche ouvertes aux appétits des chercheurs sont nombreuses. Tout d'abord, quelle était la part due aux offices comtaux quant à la promotion sociale des familles issues de la marchandise et du notariat? Y avait-il un parcours obligatoire qui, partant du notariat et passant par les études universitaires, conduisait aux plus hauts échelons de l'appareil administratif? Il ne fait pas de doute que la culture juridique est un excellent passeport pour accéder aux offices de la cour centrale. Cela dit, ce schéma rigide, s'il correspond souvent à la réalité, souffre de nombreuses entorses. Quelques parcours fulgurants de notaires existèrent. L'appartenance à des clans, à des partis politiques, jouait-elle également un rôle non négligeable? Nous ne pouvons malheureusement que le supposer. Tout ce qui constitue les coulisses du pouvoir nous échappe en grande partie.

Les premiers serviteurs de René d'Anjou en Barrois

Alain GIRARDOT
Université de Metz

Le traité de Bruges, qui avait transformé en 1301 les alleux barrois de la rive gauche de la Meuse en fiefs de la couronne française (origine du Barrois Mouvant), l'érection du comté de Bar en duché en 1354, et enfin, le mariage du duc Robert (1354-1411) avec Marie de France, fille de Jean le Bon, en 1364, avaient fait du lignage de Bar un des alliés les plus proches de la couronne et préparé, de loin, l'installation des Angevins en Lorraine. On connaît la suite : un lignage barrois qui, décimé à Nicopolis (1396) et Azincourt (1415), ne laisse pour seul héritier mâle qu'un homme d'Eglise, Louis, cardinal de Bar, fils du duc Robert et frère du duc Édouard III mort sans descendance légitime (1411-1415). Le cardinal devient donc, aux lendemains d'Azincourt, duc de Bar, marquis « du Pont » (Pont-à-Mousson) et seigneur de Cassel¹. Ce théologien connu est du Grand Conseil de Charles VI, comme l'étaient les ducs Robert et Édouard III, et donc étroitement mêlé aux difficiles affaires du Royaume. Cardinal depuis 1397, légat d'Alexandre V en France en 1409, évêque de Châlons-en-Champagne (1413-1420) après l'avoir été de Langres, Louis de Bar est un personnage, à la mesure d'un contexte politique des plus difficiles².

Le cardinal et la « reine mère »

Certes, il y a la menace anglaise mais plus encore les « divisions du Royaume » qui maintenant exacerbent les guerres, par trop traditionnelles, de l'espace lorrain. Deux conflits ont récemment opposé les ducs Robert et Édouard III à Charles II, duc de Lorraine (1390-1431), pro-bourguignon, énièmes épisodes, et parmi les plus complexes, d'une hostilité multiséculaire, épuisante, ce qui encourage le cardinal-duc dans son habituelle attitude de négociateur et de conciliateur dans les affaires françaises. D'autant plus que, dès son avènement, il est naturellement en butte à des revendications successorales, essentiellement celles de ses sœurs, Yolande de Bar (dite l'Aînée), veuve de Jean I^{er} d'Aragon, qui fait appel au Parlement de Paris, et Yolande (« la Jeune »), épouse d'Adolphe, duc de Berg et de Juliers. Ce dernier recourt aux armes en 1417 pour défendre les droits de son épouse, l'empereur Sigismond étant allé jusqu'à l'investir, en juillet, du marquisat « du Pont », fief impérial réservé depuis peu aux futurs ducs de Bar.

Adolphe entraîne l'adhésion de certains vassaux barrois du cardinal-duc, qui ne veulent pas d'un homme d'Église, le qualifiant de « prestre et teste pelée »... L'affaire tourne court mais la question de la succession barroise devient cruciale³.

La solution sera l'œuvre conjointe du cardinal-duc et de sa nièce Yolande d'Aragon, fille de Yolande de Bar l'Aînée. Elle est veuve de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, et belle-mère du nouveau dauphin, Charles, depuis avril 1417. On sait qu'à l'avènement du dauphin Charles, Jean sans Peur, peu soucieux de la menace anglaise, prend les armes contre lui et met progressivement en place un véritable « second pouvoir de l'État » avec Troyes pour capitale. Yolande d'Aragon va alors se comporter comme une authentique « reine mère » (Du Fresne de Beaucourt), assurant l'avenir de son gendre mais aussi de ses fils aînés Louis III et René d'Anjou. Elle n'est pas seule. En mai 1417, le cardinal de Bar – et probablement Yolande avec lui – songeait encore à unir René à Jacqueline de Bavière, veuve du Dauphin Jean. Mais les événements de mai-août 1418 et les tractations qui s'ensuivent enlèvent toutes illusions à Yolande, au cardinal, et à d'autres : la France paraît irrémédiablement écartelée entre trois pouvoirs anglais, bourguignon et delphinal. Le cardinal-duc, rentré à Bar fin août-début septembre, et sa nièce, avide de renforcer les positions de son gendre dans l'est du Royaume, envisagent d'installer René à Bar et de lui faire épouser l'héritière du duché de Lorraine, Isabelle, fille de Charles II, fait connétable, en juillet, par Jean sans Peur. Il faut donc faire vite, d'autant plus qu'Isabelle avait d'autres prétendants, les duc de Bavière et de Bedford... Les négociations aboutissent au traité de Foug, près de Toul, le 20 mars 1419 : René d'Anjou, comte de Guise, épousera Isabelle, deviendra duc de Bar à sa majorité, et duc de Lorraine à la mort de son beau-père. Combinaison qui a ses limites.

Comme si souvent aux frontières orientales du Royaume, Barrois et Lorraine sont des principautés dissemblables, l'une tournée vers la France, et l'autre vers l'Empire par bien des aspects. Et on ignore l'évolution de la cour de Nancy et de son duc qui, en août 1407 encore, dégoûté par les empiètements français dans ses terres, interdisait, dans son premier testament, à ses filles d'épouser un vassal du roi de France et obligeait l'époux de celle qui serait duchesse de Lorraine de jurer de résider « continuellement, le plus dou temps » dans le duché⁴. Un ressentiment durable puisque Charles II, banni du Royaume par le Parlement de Paris en août 1412, n'a pas combattu à Azincourt. Et l'époux choisi maintenant est un Angevin ! Une chose est sûre cependant. Lorrains et Barrois étaient de plus en plus conscients de la fragilité de leurs principautés respectives, passablement imbriquées et trop souvent ravagées par les guerres, les leurs et celles des autres. Toujours est-il que leur méfiance réciproque dicte une union personnelle des deux duchés. Si Charles II a un enfant mâle (peu probable à cette date), si les jeunes époux meurent sans enfants ou si leurs enfants disparaissent, etc., les duchés reviendront à leur lignage respectif. Autre obstacle : les futurs époux ne sont que des enfants. René, né en 1409, a dix ans ! Il reviendra à Charles II, mais seulement à l'issue du mariage et de son contrat, d'être le tuteur du Barrois et de René jusqu'à sa majorité⁵. Conditions qui avaient certainement séduit le Lorrain, emporté son adhésion, et compliqué les négociations...

Et le plus difficile restait à faire : introniser René dans le Barrois, réconcilier les cours de Bar et de Nancy, faire accepter le traité de Foug par les sujets des

deux bords, éliminer les autres héritiers potentiels du duché de Bar, éloigner la guerre franco-anglaise, ses multiples retombées et les ambitions bourguignonnes (trop souvent accordées avec celles de Charles II), pacifier la région, répartir les pouvoirs des uns et des autres, et surtout, initier un prince-enfant à ces tâches délicates. Affaire de personnel, de « serviteurs », grands et petits, tout autant que de dynastes. En juillet 1419, le cardinal-duc accueille le jeune comte de Guise et sa suite dans le Barrois, le présente à ses nouveaux sujets⁶ et, en août, aux Etats Généraux réunis à Saint-Mihiel, seconde capitale du duché. René y devient officiellement « marquis du Pont », équivalent d'un dauphin français, sous la tutelle du cardinal-duc⁷. Mais le mariage prévu a effectivement lieu à Nancy le 24 octobre 1420 et les négociations progressent. Le 11 novembre 1420, René devient effectivement duc de Bar et Charles II son tuteur et celui du duché jusqu'à sa majorité. Yolande demeurant la tutrice naturelle de René, et le cardinal, son protecteur, sinon un tuteur de fait. Les tractations, où Yolande n'a cessé d'intervenir, auront donc duré plus longtemps que prévu⁸. Ne serait-ce que parce que le traité de Foug a été signé au pire moment. Entre mars 1419 et novembre 1420, il y a eu l'assassinat de Jean sans Peur et l'alliance anglo-bourguignonne (septembre-décembre 1419), le traité de Troyes et la déchéance du dauphin Charles (mai 1420), retiré au sud de la Loire. Fin juin, Yolande a quitté le nord de la France, et Louis III d'Anjou, un des piliers du clan angevin, a gagné l'Italie. Le 18 juin 1420, le dauphin avait fait du cardinal-duc son lieutenant général pour remettre sous son autorité les villes, forteresses et sujets qui avaient pu s'en écarter⁹. Les césures politiques sont maintenant plus nettes.

Dans ce contexte, le traité de Foug, même entériné, fait plus que jamais figure de pari. Certes, il a désamorcé les revendications successorales angevines, résolu les problèmes dynastiques du Lorrain, détaché la cour de Nancy du parti bourguignon et fortifié celui du dauphin, mais il va attirer sur le Barrois les armes d'Henri V et des Bourguignons qui inondent la Champagne voisine. Le cardinal-duc et Charles II vont y faire front. Le cardinal avait eu la sagesse, dès l'hiver 1419-1420, de permuter son siège de Châlons contre celui de Verdun, évêché et cité depuis longtemps sous la garde barroise, et de se réserver, autour de la principauté épiscopale, un vaste apanage dans le Barrois¹⁰. De quoi resserrer les défenses du nouvel espace politique lorrain, préserver l'avenir et protéger René. Entre juillet 1419 et novembre 1420, ce dernier a fait connaissance avec les serviteurs du duché de Bar. Découverte capitale à cet âge. Certains d'entre eux, ou leurs descendants, l'accompagneront longtemps, tout comme ceux qu'il va bientôt découvrir à Nancy...

II. Les serviteurs du cardinal-duc en 1419-1420

On ne distinguera pas serviteurs « de l'État » et serviteurs « du prince » : la *curia major* et la *curia minor*, comme on le disait parfois ailleurs¹¹. Ne serait-ce que parce que nombre d'officiers sont aussi conseillers ou secrétaires de droit institutionnellement. Mieux vaut parler des gens que voit souvent le prince et sur lesquels il compte. Il s'agira donc de la haute administration, de la Maison ducale, des conseillers et des secrétaires. Avec les trompe-l'œil habituels. Nombre d'agents

mettent en avant – ou les scribes – les titres les plus prestigieux, « conseillers » et « secrétaires » par exemple, dissimulant ainsi leurs autres tâches ou offices. Et il y a les lacunes inévitables de la documentation. L'absence de comptabilités suivies des recettes générales ou prévôtales du duché et, plus grave, aucune recette ne subsiste pour les bailliages, la chancellerie, le Trésor et la Maison ducale. Nous n'avons rien non plus sur le Parlement du duché : les Grands Jours de Saint-Mihiel... Cela fait beaucoup mais les fils directeurs ne manquent pas. Comme bien d'autres principautés à la même époque, l'administration du duché est marquée au triple sceau de l'absentéisme du prince, de constants soucis financiers et d'une insécurité récurrente. L'époque est aux « routes » de vassaux soldés et de mercenaires, aux lieutenances générales du duché doublées de « gouverneurs généraux des guerres », aux capitaineries de villes, de châteaux, de bailliages et autres secteurs régionaux¹². À une fiscalité redoublée aussi, aux restrictions budgétaires, au cumul des emplois et à la versatilité de certains serviteurs... Sans toutefois transformer en profondeur un schéma général qui tient bon.

1 - La haute administration

Le chancelier du duché, maître Gérard Toignel, personnage-clé de la principauté, est, entre autres choses, tuteur de son personnel civil et, en tant que chef de la magistrature, un juriste. Il est naturellement de rang noble, d'autant plus qu'il est aussi bailli de Clermont-en-Argonne, au plus près de son berceau familial : en réalité, sans doute un anobli. Les secrétaires-notaires du duc, que l'on verra plus loin, constituent l'essentiel de son personnel¹³. Les droits du duc et l'ordre public sont également défendus (y compris contre le duc) par le procureur général du duché, Gilles d'Andernay, un cleric. Tâche absorbante, heureusement allégée par l'existence de procureurs généraux de bailliages et de substitués¹⁴. Mais il y a aussi un avocat général du duché, maître Jean de Brillon (-en-Barrois), charge prestigieuse puisque Toignel est passé par là¹⁵. Tous trois sont évidemment conseillers du prince, jouent un rôle majeur aux Grands Jours, dans les assises bailliagères, dans la politique au sens large, et ont leurs « clerics » particuliers¹⁶. Jean de Brillon est secrétaire du cardinal-duc. Toignel disparaîtra en 1425 ; Gilles et Jean étaient encore en fonction en 1430. Tous trois ont servi, à partir de novembre 1420, le cardinal devenu apanagiste de Bar, le duc de Lorraine en tant que « maimbour » de Bar, et plus tard, René devenu duc de Bar : leur expérience en fait des serviteurs quasi inamovibles.

Mais localement, le personnage-clé reste le bailli aux tâches universelles. Aussi, hormis ses clerics, jurés ou non, dispose-t-il d'un lieutenant général et se voit souvent assisté ou remplacé dans ses compétences militaires par un « gouverneur » ou « capitaine des guerres » général ou local. Les quatre baillis sont évidemment tous nobles. Jean de Saint-Loup (-sur-Semouse), écuyer, est bailli du Bassigny¹⁷ ; Philibert de Doncourt (-sur-Meuse), écuyer, est bailli de Bar¹⁸, Gérard Toignel, le chancelier, est bailli de Clermont-en-Argonne : du Clermontois. Winchelin de Latour (Latour-en-Ardenne, Belg., prov. Arlon), écuyer, bailli de Saint-Mihiel¹⁹, est remplacé, au cours de l'année 1420, par André de Nancy, seigneur de Gombervaux (cne de Vaucouleurs), un écuyer²⁰. Tous nos baillis sont conseillers du cardinal-duc.

Nous ignorons les noms des lieutenants généraux des bailliages de Clermont et du Bassigny mais pour le bailliage de Bar, il s'agit de maître Etienne de Revigny²¹, et pour Saint-Mihiel, de maître Henri Saunier²², deux roturiers, gradués d'université, qui tiennent les assises bailliagères plus souvent que les baillis et sont plus stables qu'eux. Ils sont aussi secrétaires des ducs, un doublet sans doute commun aux deux autres lieutenants de bailliage. En 1419-1420, le maréchal du Barrois est Richard des Armoises, naturellement conseiller du cardinal-duc. Issu d'un lignage très lié aux ducs et marqué par plusieurs maréchaux, Richard est un vieux serviteur et tient sa charge à titre viager. Aussi ne le voit-on guère sur le terrain militaire après 1412 et il disparaît avant 1424 où Ferry de Chambley, chevalier, lui succède²³.

Au chapitre des finances, l'agent comptable majeur est le receveur général du duché, Colet Ricart, un clerc barisien. Sa tâche est d'autant plus lourde qu'il n'y a pas de gestion séparée de « l'ordinaire » et de « l'extraordinaire », et qu'il est aussi le receveur particulier de la vaste châtellenie de Bar²⁴. Au-dessus de Ricart et des comptabilités qui lui échappent (Maison ducale, chancellerie, bailliages...), il y a le trésorier du duché, caissier et ordonnateur des finances. C'est un ecclésiastique, un prêtre, membre de la Chapelle du cardinal-duc : « messire » Jean Chaudin²⁵. Les receveurs généraux sont qualifiés de « conseillers » et de « secrétaires » des ducs. Le trésorier est probablement, lui aussi, conseiller du prince.

Ici comme ailleurs, la Chambre des Comptes de Bar, qui a subi l'exemple parisien, contrôle l'ensemble des comptabilités, centrales ou non, veille à conserver les droits du prince – y compris éventuellement contre lui –, et partant, ses archives. Elle se compose en 1419-1420 de quatre maîtres et de deux « clerks ». Dans l'ordre protocolaire : Pierre de Broussey, doyen de la collégiale Saint-Pierre de Bar, maître Nicole Trusson, Jacquet de Revigny (-sur-Ornain), chanoine de Saint-Pierre de Bar et de Verdun, et Adenet Mairesse, tous qualifiés de « conseillers (du duc) ou fait de ses comptes », puis Jacquet Quarré et Jeannin Ourriet, « clerks en sa Chambre des comptes »²⁶. Tous nos conseillers-maîtres n'ont pas le même poids. Il y a toujours en tête de la Chambre le doyen de l'une ou l'autre des deux collégiales de Bar, deux fondations ducales (ou plutôt comtales), la plus prestigieuse étant celle de Saint-Maxe. De fondation ancienne et située dans le château, elle est la véritable « Sainte-Chapelle » des comtes-ducs et leur nécropole. L'autre, Saint-Pierre, située dans la ville Haute ou Halle, a été fondée par le comte Édouard Ier au début du XIV^e siècle. Elle n'a ni le rôle ni l'assise financière de Saint-Maxe²⁷.

Pierre de Broussey, premier des membres titulaires de la Chambre, est aussi l'archiviste des ducs et veille, en tant que tel, à l'état de « la tour des chartres » du château de Bar et à celui de la Chambre des comptes, elle aussi au château²⁸. Maître Nicole Trusson est également un personnage majeur. Il était à la fois conseiller aux comptes et du Grand Conseil d'Édouard III, l'un de ses quatre exécuteurs testamentaires en octobre 1415 et l'un de ses maîtres d'hôtel. Puis il est conseiller du cardinal-duc et encore maître d'hôtel, le seul apparemment à être roturier et gradué d'université. Mais probablement a-t-il été anobli étant donné son rôle... Enfin, apparenté à Jean Trusson, huissier d'armes sous le duc Robert, Nicole semble aussi un certain expert dans ce domaine²⁹. Jacquet (Demenget) de

Revigny, chanoine de Saint-Pierre de Bar et à Verdun, est secrétaire du duc et son « conseiller » aux comptes³⁰. Adenet Mairesse est, lui aussi, un vieux serviteur, cumulant le secrétariat des ducs avec le titre de « conseiller aux comptes »³¹.

Les deux « clerks » de la Chambre des comptes, Jacquet Quarré³² et Jeannin Ourriet³³ sont deux roturiers barisiens et secrétaires du cardinal-duc. Jacquet deviendra en août 1424 conseiller aux comptes, suite à la mort d'Adenet Mairesse « son sire » (son maître) en janvier. Jeannet Merlin devient alors « clerk » de la Chambre. Témoignage précieux sur les règles de succession et de formation des gens des comptes. Il revient donc à Jacquet d'avoir formé un des futurs principaux conseillers de René. Jeannin Ourriet, plus jeune, deviendra, lui aussi, conseiller aux Comptes, mais beaucoup plus tard. Les clerks des comptes sont toujours secrétaires du prince.

En 1419-1420, un septième personnage doit être évoqué : maître Jean de Revigny, doyen de Saint-Maxe, « église insigne du duché » comme on le dira plus tard³⁴. En tant que doyen de Saint-Maxe et dignitaire ecclésiastique le plus proche du prince, Jean est souvent cité (et souvent en tête) au Grand Conseil (Conseil restreint) et chargé des missions délicates. Il revient d'ailleurs aux doyens de Saint-Maxe d'accueillir les ducs lors de leurs entrées à Bar, de viser nombre de leurs actes les plus importants, de garder le sceau du tabellionage de Bar-le-Duc, dit aussi « du duché », sous le seul nom de « doyen de Bar », et d'en nommer les tabellions, une étrangeté dans le duché³⁵. En 1419-1420, Jean n'apparaît pas dans les visas de contrôle des comptabilités du duché. Il perçoit pourtant des gages pour être « du Grand Conseil (du duc) et de sa Chambre des comptes ». Le doyen n'a donc à la Chambre qu'un rôle honorifique, comme d'autres doyens de « Saintes-Chapelles » ducales à cette époque. Et rien de comparable au cumul similaire de Nicole Trusson. Cette mention a le mérite de rappeler qu'un « conseiller » de la Chambre n'accède pas obligatoirement au Conseil étroit. Le Conseil contrôlait, d'ailleurs, les agissements de la Chambre des Comptes³⁶.

2 - Le Conseil ducal

De fait, le Conseil est au centre de tout et, comme en France, « le moteur de l'État » (B. Guinée). Sa compétence est universelle. L'étude n'en a pas été faite, notamment celle de la concordance entre les catégories d'affaires traitées et les conseillers qui en témoignent, l'une des rares approches possibles. Mais il est clair que si le prince a, ici comme ailleurs, le choix de ses partenaires, nombre d'entre eux sont inévitables, ses conseillers de droit. D'abord, son entourage familial et ses vassaux de haut rang. Deux catégories rarement évoquées car absorbées par la gestion de leurs biens propres, la seconde ayant aussi le défaut d'être peu fiable, comme, par exemple, les Sarrebruck, sires de Commercy, cousins du cardinal. Il y a ensuite, les grands officiers de la Couronne (chancelier, maréchal) et de la Maison ducale (essentiellement maîtres d'hôtel, chambellans et écuyers d'écurie). Puis la haute administration : receveur général, avocat et procureur du duché, les quatre baillis (et leurs lieutenants) et les conseillers « aux comptes ». On doit y joindre le trésorier général et, fonctions sporadiques mais capitales, lieutenants généraux et « gouverneurs des guerres » du duché. Aucune liste de « retenue » ne nous étant parvenue, il est difficile de distinguer, au-delà

des officiers ci-dessus, les conseillers officiels (« retenus ») de ceux qui ne le sont pas, à commencer par certains « serviteurs » et « familiers » (au sens exact) du prince, notaires-secrétaires, etc. Et il y a beaucoup de conseillers officiels éphémères.

La moyenne noblesse est très présente au Conseil et les mêmes noms reviennent : les Argers, Armoises, Beaufremont, Brixey (-aux-Chanoines), Chambley, Chardogne, Châtelet (cne de Barville), Conflans (cne de Villeseneux), Dampierre (-le-Château), Fains, Gombervaux, Landres, Ornes, Norroy (de Port-sur-Seille), Saint-Loup, Sampigny, Somme-Yèvre, Watronville, etc. Il s'agit souvent de familles anciennement liées à la dynastie : leur titre de « conseiller », qu'il corresponde ou non à un office exercé, fait souvent figure d'héritage familial. De plus, certaines d'entre elles jettent des « ponts » diplomatiques utiles en direction des puissances voisines. Vers la France (Argers, Conflans, Dampierre, Somme-Yèvre, etc.), la Bourgogne (Beaufremont, Saint-Loup, etc.), l'évêché de Verdun (Ornes, Sampigny, Watronville, etc.) ou la Lorraine (Chambley, Châtelet, etc.).

Certaines de ces familles, à cheval sur plusieurs principautés, participent, en réalité, d'un deuxième cercle de conseillers, fait d'une clientèle essentiellement étrangère et clairement plus volatile. On y trouve effectivement, en premier lieu, des nobles essentiellement engagés au service armé du duc. Ainsi les Chambley, dont le suzerain principal est le duc de Lorraine, les Conflans et les Gombervaux, sujets du roi de France, et bien d'autres encore. Les Latour-en-Ardenne, luxembourgeois quant à leur mouvance principale, en sont l'exemple le plus criant. Ce sont des entrepreneurs de guerre, à l'évidence plus versatiles et plus dangereux que les autres spécialistes du crû (Armoises, Norroy, Ornes, Watronville, etc.). On les neutralise, utilise ou rembourse de leurs frais en en faisant des « conseillers », procédé habituel, notamment aux trois cités lorraines à la même époque³⁷. Et ils servent de relais diplomatiques éventuels. Leur compétence et parfois aussi leurs liens familiaux avec la noblesse barroise peuvent amener à leur confier un office administratif ou aulique. On trouve aussi dans ce deuxième cercle de conseillers quelques-uns des créanciers les plus importants du prince, essentiellement des patriciens des cités de Metz et de Verdun, qu'une pension de « conseiller » honore, attache ou rembourse partiellement. Encore une habitude répandue. Ainsi les Roxin de Verdun, cité depuis longtemps sous la garde barroise, et qui y occupent des fonctions importantes : la politique y trouve aussi son compte³⁸.

On note aussi la présence, dans ce même cercle fluctuant de conseillers, des deux baillis successifs de Vitry, bailliage royal limitrophe du cœur du Barrois. Il en est ainsi pour Pierre d'Argers, chevalier, chambellan de Charles VI lorsqu'il est nommé bailli de Vitry (1413-1415). Mais Pierre était déjà conseiller des ducs Robert et Édouard III et même l'agent de ce dernier pour la garde de la cité de Verdun en 1411-1415³⁹. Pierre, un Champenois, n'a pas la même carrure politique que Jean, dit Mansart, d'Esnes (Cambrésis), un des piliers du parti orléaniste puis armagnac, qui est aussi conseiller des trois ducs Robert, Édouard III et Louis. Mansart est bailli de Vitry en 1415-1422 (au moins)⁴⁰. Certes, Pierre et Mansart sont conseillers des ducs avant que de devenir baillis royaux, et leurs vassaux, par mariage ou non. Mais ces conjonctions ne sont pas accidentelles. Les baillis de

Vitry sont traditionnellement chargés d'exercer la garde royale sur la cité et l'évêché de Verdun, en concurrence avec les comtes-ducs de Bar. De plus, en 1391, le roi, à la demande du duc Robert, a chargé ses baillis de Vitry de filtrer les appels des sujets du duché au Parlement et au bailliage de Sens⁴¹. Intégrer les baillis de Vitry et autres agents du roi dans le cercle des conseillers du duc, tâche capitale, n'est certainement pas une habitude récente. Encore faut-il insister, en cette époque particulièrement troublée, sur les solidarités politiques : en 1419-1420, Pierre (Clignet) de Bréban, amiral de France, autre anti-bourguignon notoire, était conseiller du cardinal-duc⁴².

Les ecclésiastiques sont rares au Conseil, un recul alors général. L'absence d'un évêché barrois, assortie de l'impossibilité de contrôler le siège de Verdun entre l'épiscopat de Hugues de Bar (1353-1361) et celui du cardinal Louis (1419-1430), accentue l'habituelle sur-représentation de quelques dignitaires de collégiales et d'abbayes étroitement liées à la dynastie barroise. En premier lieu, les inévitables doyens de Saint-Maxe, honorifiquement cités en tête des actes solennels rendus « en conseil », lorsqu'ils sont présents. Puis les abbés de Saint-Mihiel, dont le vaste temporel et son avouerie ont été un des principaux noyaux de formation du comté-duché⁴³. Et enfin ceux de Saint-Vanne, la grande abbaye verdunoise depuis longtemps alliée à la dynastie puis placée sous sa garde⁴⁴. Même si on trouve alors, à la tête de ces églises, des sujets barrois, nous avons là des conseillers quasi institutionnels, membres du Grand Conseil. Le doyen de Saint-Pierre de Bar, seulement conseiller aux comptes en 1419-1420, paraît en retrait. Entre 1400 et 1420, il ne manque pas d'autres abbés du Barrois qualifiés, à un moment ou à un autre, de « conseiller » ou peu s'en faut⁴⁵. Mais une telle situation ouvre naturellement les portes à quelques personnalités, le plus souvent des chanoines de Bar, de Verdun, voire de Toul ou – cursus du cardinal Louis aidant – de Langres, cette fois très officiellement « retenus » au conseil⁴⁶. Au-delà, plus indiscernable et tout aussi évident, le poids des familiers ecclésiastiques du prince, membres ou non de l'administration et de la Maison ducale. Il y a bien le trésorier général Jean Chaudin, conseiller, de toute façon, en matière financière, et chanoine de la collégiale Sainte-Marie-Madeleine de Verdun, chapitre beaucoup plus lié à la dynastie que ne l'est celui de la cathédrale. Mais il y en a d'autres, plus discrets, notamment au sein de la Chapelle ducale.

Suivant que le Conseil débat de questions judiciaires ou financières, de la défense et autres affaires d'État, selon aussi qu'il voyage ou siège à Bar, sa composition fluctue et puise dans les diverses catégories de conseillers, du moins ceux alors disponibles. Il se réduit ou s'étend, se constitue ou non en tribunal, se réunit ou non à la Chambre des comptes qui, comme le dira bientôt René, lui offrait la seule salle du château de Bar apte à l'accueillir convenablement. Et, ici comme ailleurs, la spécialisation progresse. Il y a un Conseil étroit ou « Grand Conseil » (et donc un Conseil plénier). Il y a aussi des sessions régulières du Conseil « siégeant en cour de justice »⁴⁷... De plus, à Bar, comme à Dijon, les conseillers-maîtres « ou fait des comptes » ont beau parfois siéger avec le Conseil, ils en sont institutionnellement distincts. Ils constituent même un Conseil en soi, avantageusement permanent, sédentaire, et stable dans sa composition⁴⁸, noyau probable de sessions du Conseil réservées aux affaires financières⁴⁹.

3 - La Maison ducale

Sa comptabilité a disparu. Mais cet organisme a certainement grandi en taille et en complexité depuis le mariage du duc Robert et de Marie de France en 1364. En tout cas, le testament de Robert en août 1384 dénonce une organisation des plus classiques : Chambre, Paneterie, Bouteillerie, Cuisine, Ecurie, Fourrière, Vénérie, Chapelle⁵⁰... Les membres de la famille ducale ont aussi leur Maison. Le testament de Marie de France en janvier 1403 gratifie ses huit dames ou demoiselles d'honneur, son valet et ses deux femmes de chambre, son fourrier, son tailleur, son médecin, ses trois chapelains et ses quatre clercs de Chapelle, son confesseur, son clerc d'hôtel (Maxinet de Veel). Puis elle choisit son maître d'hôtel, Gérard de Somme-Yèvre, un écuyer, comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. Elle fait également allusion à la Maison du cardinal Louis, son fils⁵¹. Le futur Édouard III voit, quant à lui, s'étoffer sa Maison en 1399 lorsqu'il devient marquis du Pont : Cuisine, Ecurie, Chambre, Paneterie... Encore s'agit-il ici de la mise en place d'un véritable co-gouvernement du duché dicté par la vieillesse du duc Robert⁵².

Avec le règne du cardinal-duc, les mentions du personnel subalterne de la Maison ducale ne manquent pas, mais ce sont d'abord ses dignitaires qui nous intéressent. Beaucoup, sinon la totalité, sont ses conseillers et n'apparaissent le plus souvent que sous ce seul titre. Du moins savons-nous qu'à la fin du règne de Robert en 1410-1411, il y a plusieurs offices de chambellans, de maîtres d'hôtel et d'écuyers d'écurie, pivots traditionnels de la noblesse aulique⁵³. Le cardinal-duc a, pour maîtres d'hôtel, Jean de Somme-Yèvre (écuyer)⁵⁴, Jean de Laire⁵⁵ et Bertrand de Landres (chevaliers)⁵⁶ et Nicole Trusson (probablement un anobli), tous conseillers... Pour les chambellans et les écuyers d'écurie, rien n'est sûr, sous réserve d'études plus approfondies. Ces offices pouvant, plus encore que ceux de maître d'hôtel, se confondre avec la charge d'un bailliage, d'une lieutenance, d'un « gouvernement des guerres » ou autre « capitainerie » importante du duché⁵⁷. Philippe de Norroy, chevalier, a peut-être conservé l'office de chambellan qu'il exerçait sous les deux ducs précédents⁵⁸. Winchelin de Latour, qualifié de « féal écuyer et conseiller », de même que Jean de Watronville, en novembre-décembre 1418, étaient peut-être écuyers d'écurie⁵⁹. De même qu'Eustache de Conflans, chevalier, chambellan d'Édouard III en 1413, est peut-être resté chambellan sous le cardinal⁶⁰. Il faut faire sûrement une place à l'un ou l'autre des Beaufremont, Armoises, Dampierre, Ornes, Sampigny, etc., conseillers du cardinal-duc, dans ces offices⁶¹.

Au-dessous, nous sommes encore plus livrés à des mentions éparses venues de comptes du duché. En 1418-1420, nous avons les noms de plusieurs panetiers, bouteillers et d'un fruitier⁶² ; de plusieurs fourriers aussi dont Robert de Salvange, qui est écuyer⁶³. Le cardinal a un « poursuivant d'armes » (Pierrefort) un huissier d'armes (Petit Jean de Nettancourt), un « trompette », etc. Le « concierge et tourier » du château de Bar (Jean Barat) reçoit, lui aussi, sa livrée de l'Hôtel⁶⁴. Le cardinal-duc dispose également d'une garde d'archers écossais commandés par Guillaume l'Écossais, ébauche d'une Maison militaire⁶⁵. La comptabilité de l'Hôtel, stricto sensu, est l'œuvre de deux « clercs de l'ostel », dits aussi « de cuisine », deux Barisiens, Jean Hérault et Étienne Day, qualifiés aussi de

« secrétaires » du duc, agissant sous les ordres d'un officier comptable que nous ignorons⁶⁶.

Encore faut-il insister sur deux institutions capitales de la Maison ducale : la Chambre et la Chapelle. Hormis les chambellans, déjà vus, le barbier, le fourreur (maître Thomas), etc., la Chambre englobe de nombreux valets. Parmi eux, Aubert de Saint-Mihiel, Jean Bouton, Henriet Quenibe (peut-être aussi barbier), Colin Reboux, Thierry de la Mothe, Gilet Loche, Mengin Gouget, Thomas Pillart et Jeannin Robin (qui sont aussi tailleurs du cardinal-duc), Antoine Charpentier dit l'Orfèvre, Bertrand Gallat⁶⁷... Tous, parfois indiqués par leur seul prénom suivi de « de la Chambre », n'ont pas la même importance, « valet de chambre » étant aussi une façon de rembourser des services rendus. Le phénomène est répandu puisque nombre d'officiers de la Maison ducale, ou leurs proches, sont fournisseurs de la cour⁶⁸. En 1418-1420, on connaît quelques-uns des membres de la Chapelle ducale. Guillaume de « Loubières », chanoine de Saint-Maxe et ancien chanoine de Saint-Pierre de Bar, chapelain et aumônier du cardinal-duc, est le plus important⁶⁹. À ses côtés, plusieurs « clerks de Chapelle » : Jeannin Thévenon, qui est chapelain à Saint-Maxe, Thiébaud Ferrin, chanoine à Saint-Pierre, Philippot, etc. Et Jean Chaudin, trésorier du duché et chapelain du cardinal-duc⁷⁰.

4 - Les secrétaires

La disparition des registres de la chancellerie, des bailliages, des Grands Jours et de l'Hôtel en rend la recherche hasardeuse. D'autant plus que le vivier potentiel est large : notaires, clerks ecclésiastiques ou non, « jurés » ou non, titulaires ou non de l'administration (notamment de la chancellerie), de la Maison ducale ou des tabellionages, à commencer par les tabellionages des trois villes principales du duché : Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson et Bar surtout, où on appose le sceau du duché. Mais on remarque, tout d'abord, que nombreux sont les secrétaires de droit, institutionnels. Les deux clerks titulaires de la Chambre des comptes (Jacquet Quarré et Jeannin Ourriet) et ceux de l'Hôtel (Étienne Day et Jean Hérault) sont toujours dits « secrétaires » du duc, de même que le receveur général Colet Ricart (et ses prédécesseurs), l'avocat général du duché (maître Jean de Brillon), les quatre conseillers aux comptes, les deux lieutenants de bailliage connus, maître Etienne de Revigny (Bar) et maître Henri Saulnier (Saint-Mihiel). Tous ces administrateurs-secrétaires n'ont pas la même importance. Certains apparaissent plus souvent que d'autres, comme les clerks des comptes et de l'Hôtel. Ou bien encore Adenet Mairesse et maître Jean de Revigny, conseillers aux comptes, ce dernier étant aussi doyen de Saint-Maxe et membre éminent du Conseil étroit... L'analyse des actes concernés dénonce une relative spécialisation de ces administrateurs-secrétaires et la volonté du prince de trouver, partout dans son duché, des hommes de confiance, capables de dresser un acte et d'accomplir une mission, officielle ou non. En tout cas, se profilent déjà, parmi certains d'entre eux, ce qu'on appellera, plus tard en France, les secrétaires « aux finances ».

La fonction est prestigieuse. Les quatre clerks titulaires de l'Hôtel et des comptes se disent « secrétaire... et clerk... » ; on trouve aussi « secrétaire... et receveur général », « secrétaire... et conseiller (aux Comptes) », et souvent,

« secrétaire » tout court, ce qui brouille les pistes. Mais mieux vaut insister sur le rôle moins discret et plus éminent que jouent certains secrétaires apparemment dépourvus de tâches administratives lourdes, plus mobiles et plus proches du prince, sans doute les piliers de cet « office des secrétaires » évoqué en 1424⁷¹. Plusieurs silhouettes émergent. Tous sont notaires – leur nom est d’ailleurs souvent latinisé – et tous opèrent souvent au-delà, voire très au-delà, de leur résidence habituelle (Bar, Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, Verdun...) ⁷². Notamment Jean de Velosnes⁷³, Jean (et Colet ?) Noël⁷⁴, Jacquet de Reims (qui est aussi procureur du bailliage de Saint-Mihiel)⁷⁵. Mais rien de comparable au rôle que jouent deux autres notaires de formation et chargés des missions les plus délicates, Jean de Dizy⁷⁶ et Jean Tribolé⁷⁷. Véritables bras droits du cardinal-duc, lointains précurseurs des secrétaires d’Etat ou plutôt « des commandements » et encore plus « généralistes » que les autres notaires-secrétaires, ils contournent les autres intimes du prince, à commencer par le chancelier, leur responsable institutionnel. A fortiori, lorsqu’on les voit contresigner, hors Conseil, certains actes du cardinal-duc⁷⁸.

Conclusion

Nous avons donc affaire à une principauté de type « français ». À la recherche d’une plus grande cohérence et d’une meilleure efficacité, comme tant d’autres à la même époque. Avec un Conseil sur la voie de sections spécialisées et, avec le rôle joué par certains notaires-secrétaires, l’ébauche d’un système ministériel. On constate aussi que les roturiers abondent autour du prince, qu’il s’agisse de la haute administration, du Conseil, de la Maison ducale ou du secrétariat, jusqu’au monopole pour ce dernier, phénomène fondamental. Ici comme ailleurs, la complexité et la professionnalisation croissante de l’appareil d’État, assorties du jeu habituel des créances, du patronage et de l’hérédité, leur donnent une vigueur et des espérances nouvelles. Insécurité et manque d’hommes amènent aussi à confier parfois à des roturiers, secrétaires ou membres de la Maison ducale, des capitaineries de châteaux et de secteurs urbains⁷⁹. D’un côté, la spécialisation et de l’autre, une polyvalence rémanente, en partie encouragée par des budgets difficiles... De quoi promouvoir des parentèles généralement issues de Bar-le-Duc, de sa châtellenie, et secondairement, des agglomérations de Saint-Mihiel et de Pont-à-Mousson : essentiellement donc des bourgeois.

Certes, la noblesse est bien présente, partout où il est question de fonctions politiques, honorifiques et militaires, du lieutenant général du duché aux baillis, via le Conseil et la Maison ducale. En fait, pour la fonction militaire, jusqu’au niveau des châtelains. Si elle dicte les mœurs et les buts des candidats à la promotion sociale, mais elle est, d’une certaine manière, fragilisée, menacée, et du moins, cantonnée. Malgré la mise en place successive de « Compagnies », d’associations nobiliaires, sous l’égide du prince, depuis le règne du duc Robert, ébauches d’un Ordre chevaleresque durable, celui de Saint-Hubert, qui sera finalement institué en 1422. Opérations politiques, il est vrai, destinées aussi à souder la noblesse autour du dynaste et à réduire les guerres privées, ici un fléau⁸⁰. Ce qui ne résout pas le problème d’une fluidité sociale accrue et de la concurrence

grandissante des gradués d'université, pour l'essentiel des roturiers. Apparemment, ces gradués sont encore rares : le chancelier, l'avocat général, plusieurs conseillers aux comptes, sinon leur totalité, etc. Mais aussi les deux seuls lieutenants de bailliage un peu connus, ce qui sonne comme une indication...

De fait, les gradués ne sont pas ou sont rarement identifiés comme tels. Il y a tant et tant d'adjectifs plus honorifiques (« conseiller », « secrétaire » ou telle fonction éminente) et de sous-entendus. Phénomène alors général, englobant jusqu'au chancelier Toignel, pourtant au sommet de la hiérarchie ! Et nous n'avons rien sur les Grands Jours où les juristes se retrouvent, par définition. Mais ces derniers semblent relativement nombreux au-dessous des magistrats supérieurs, ainsi les procureurs et avocats de bailliage. Des individus qui, parfois, apparaîtront plus tard en pleine lumière : une génération montante. En revanche, dans une autre strate inférieure, cette fois à dominante administrative, celle des prévôts, on remarque que le seul du duché à être qualifié de « maître » en 1419-1420, est celui de la châtellenie de Bar, maître Regnault de La Loye. Isolat a priori plausible : Regnault, ancien procureur général du duché, fait maintenant la liaison entre Bar-le-Duc et les tribunaux d'appel royaux⁸¹, comme le faisait son prédécesseur, Husson de Fains, écuyer, que le cardinal-duc conserve en tant que conseiller en 1419-1420 probablement pour son expérience dans ce domaine⁸².

Certes, il faut aller étudier ailleurs. Paris et Orléans en tête – mais les deux collégiales barisiennes peuvent y préparer. Le duc, leur fondateur – et l'inspirateur des élections décanales – dispose des prébendes et bataille avec les deux chapitres pour s'en réserver plusieurs exemptes de stage et de résidence permanente : de quoi y établir ses agents. Elles sont l'une et l'autre des réservoirs de gradués : juristes, « artistes », médecins... Saint-Maxe surtout, n'est pas seulement la paroisse des ducs et de leur parentèle ou bien encore une « banque » complaisante, elle est aussi « le grand écolâtre de Bar », comme on le dira en 1476 : nul maître ne pouvait s'établir dans la capitale sans l'accord du duc et du chapitre. Saint-Pierre est surtout le point de ralliement des officiers ducaux et de leurs proches⁸³. Bar-le-Duc est bien un lieu privilégié d'ascension sociale. L'aide qui y est levée en décembre 1419 frappe, à part, « nobles, secrétaires et frans officiers » du cardinal-duc, selon la rubrique. Dans le détail, on trouve une cinquantaine d'individus, parmi lesquels des « nobles » (en fait, des anoblis), des administrateurs, des secrétaires et des membres de la Maison ducale, et enfin des commerçants et artisans, fournisseurs – et donc créanciers – de la Cour. Début 1420, le cardinal anoblit Étienne Day, clerc de son Hôtel, moyennant 300 moutons or⁸⁴. Exemples, parmi d'autres, des filières multiples qu'offre une capitale, même modeste, et une administration. Gilet d'Andernay, procureur du duché, et Jean Ronnel, son futur receveur, n'étaient-ils pas, à l'origine, des serfs⁸⁵ ?

Notes

¹ La trame essentielle est donnée par G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, Paris, 1881 (Le Dauphin, 1403-1422) ; G. Poull, *La Maison ducal de Lorraine*, Nancy, 1991, p. 118-145, et *La Maison souveraine et ducal de Bar*, Nancy, 1994, p. 319-393 ; A. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, 2 vol., Paris, 1875 ; M.-R. Reynaud, *Le temps des princes. Louis II et Louis III d'Anjou-Provence, 1384-1434*, Lyon, 2000. V. Servais, *Annales historiques du Barrois de 1352 à 1411*, 2 vol., Bar-le-Duc, 1865-1867, ainsi que leur suite (1412-1431) restée manuscrite [Bibl. municipale Nancy, ms. 840 (624)]. Seules les années 1414, 1415, 1420 et 1429 ont été publiées dans les *Mémoires de la Soc. des Lettres... de Bar-le-Duc (M.S.L.B.)* en 1871, 1872, 1873 et 1876. Voir aussi L. Clouet, *Histoire de Verdun*, t. III, Verdun, 1870 ; Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552*, Paris, 1910 ; J.-L. Fray, *Nancy-le-Duc*, Nancy, 1986 ; J. Denaix, *Hattonchâtel*, Verdun, 1950. Les archives consultées viennent essentiellement des Archives départementales de la Meuse (*Meuse*), de Meurthe-et-Moselle (*MM*), de la Bibl. Nat. de France, collect. de Lorraine et collect. Moreau (*BNF Lorr. ou Moreau*), de la Bibl. municipale de Verdun (*BMV. ms.*), des Archives municipales de Verdun (*ACV*) et des Archives Nationales (*AN*). Condé désigne les Archives du Musée Condé à Chantilly ; *HV*, celles des Hôpitaux de Verdun. *Calmet, H.L.* désigne les Preuves éditées par Dom Calmet dans son *Histoire de Lorraine*, 2e éd., Nancy, 1757, t. VI ; *H.M.B.* désigne celles éditées par Dom J. François et Dom N. Tabouillot dans leur *Histoire de Metz*, Metz, 1787, t. IV et V. *Luce* désigne les preuves de l'ouvrage de S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, Paris, 1886. *M.S.A.L.* et *B.S.A.L.* désignent les *Mémoires ou les Bulletins de la Soc. d'Archéol. lorraine*.

² Pour le cardinal, voir G. Poull, *Maison... de Bar*, p. 385-393. En 1403, le cardinal de Bar avait obtenu du Saint-Siège la nomination des bénéfices séculiers ou non, vacants ou à vaquer, dans cinq provinces ecclésiastiques françaises. On le trouve aux conciles de Pise et de Constance. Mais on doit plutôt insister, pour notre propos, sur son passage par Langres (1398-1413), au contact de la cour de Dijon qu'il avait appréciée, élément qui compte dans ses attitudes politiques. On doit également à cet épiscopat la présence, autour des ducs Robert, Édouard III et Louis, de conseillers, dignitaires de l'Église de Langres (voir ci-dessous), et de serviteurs, de moindre rang, originaires des deux Bourgognes.

³ Hormis la bibliographie générale, voir précisément, pour l'affaire du duc de Berg (dit ici « des Monts »), H.-W. Herrmann, « Territoriale und dynastische beziehungen zwischen Nieder-und Oberlothringen im Spätmittelalter », *Rheinische Vierteljahrsblätter*, 1988, p. 117-133. À compléter par Clouet, III, p. 558-563. La ville de Pont-à-Mousson avait été érigée en cité impériale, et sa châtellenie, en marquisat d'Empire par le roi des Romains Charles IV en faveur du duc Robert en 1354. En 1399, Robert en avait investi son héritier, le futur Édouard III (Servais, I, p. 26-27 ; II, p. 302-303).

⁴ Testament éd. par Calmet, *H.L.*, col. 90-94.

⁵ *Ibid.*, col. 111-114. Sur les conséquences désastreuses de la guerre la plus récente entre Barrois et Lorraine, voir les prologue et dispositif du traité de paix signé par le cardinal et Charles II le 4 décembre 1415 où ils désignent six conservateurs de la paix pour une durée de trois ans, qu'il s'agisse de « guerres particulières » ou « de partie à partie » (*MM*. B 402 f° 86-88).

⁶ « Monseigneur de Guise » est à Bar fin juillet 1419 (Meuse B 494 f° 109, 132, 145, 170). Le 1^{er} septembre, le cardinal-duc lui assignera 20 lt. par mois « pour soy jouer et esbatre et... pour ses bons plaisirs » (*ibid.* f° 141-142).

⁷ Voir l'acte solennel du 13 août 1419 (*MM*. B 344 f° 64-68) dont le prologue est le meilleur exposé conservé des causes de « l'adoption » de René par le cardinal-duc : fragilité du duché, revendications successorales, rôle de Yolande. René y est « représenté » par Guillaume Saignet, sénéchal de Beaucaire, Jean Rabaste, chevalier, maître Thiebaut le Moine, licencié es lois, et Nicolas Hallois, décrits comme les « acteurs » de Yolande de Sicile, tutrice de René, et sans doute ses conseillers. Le cardinal charge plusieurs de ses conseillers barrois mais aussi quatre étrangers au Barrois de mettre René en possession du duché : Nicolas Hallois ci-dessus et trois écuyers, Jean Olivier, Thiebaut Haussart et Jean des Hayes. Ces derniers sont de l'Hôtel de René. En mars 1420, Thiébaut, écuyer de René, allait pour lui de Bar à Guise (M. B 494 f° 134). En octobre 1420, Jean Olivier était, à Bar, écuyer de cuisine de René (*MM*. B 8097 f° 127-129). Jean des Hayes est aussi un Angevin (Les Hayes, cne de Brion, Maine-et-Loire ?). On note qu'à Saint-Mihiel, il est dit que si René meurt, sans enfants, avant le cardinal, le Barrois reviendra à Charles, frère de René (futur Charles du Maine), né en 1414. En septembre, René reçoit le serment de fidélité de ses sujets de Pont-à-Mousson (*MM*. B 8097 f° 113, 151). En octobre, son secrétaire Guyot de Proisy va prendre possession, en son nom, du comté de Guise (Meuse B 494 f° 152).

⁸ La recette générale du duché et celle de la châtellenie de Pont-à-Mousson en 1419-1420 montrent les nombreuses allées et venues de négociateurs et de messagers entre Yolande, le dauphin, les cours de Nancy et de Bar, en fait depuis septembre 1418. (Meuse B 494 f° 133, 151, 159, 171, 179 ; B 495 f° 65 ; *MM*. B 8097 f° 119, 160).

⁹ Luce, p. 307-310.

¹⁰ Louis prend possession de l'évêché de Verdun le 8 mars 1420 (*Servais*, 1420, p. 109-110). Les comptabilités, locales ou non, du duché de Bar, quant à elles, s'arrêtent au 11 novembre 1420 inclus, lorsque Charles II en devient le « maimbour » officiel.

¹¹ On réduira la bibliographie générale à quelques titres récents. *La France des principautés. Les Chambres des comptes, XIV^e et XV^e siècles (Colloque de Moulins-Yzeure, avril 1995)*, dir. Ph. Contamine et O. Matteoni, Paris, 1996 ; O. Matteoni, *Servir le prince. Les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Age (1356-1523)*, Paris, 1998 ; *Les serviteurs de l'Etat au Moyen Age (XXIX^e Congrès de la Soc. des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, Pau, mai 1998)*, Paris, 1999. H. Kruse, W. Paravicini éd., *Höfe und Hofordnungen, 1200-1600. 5 Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, Sigmaringen, oct. 1996*, Sigmaringen, 1999. Sans oublier les excellentes toiles de fond fournies, dans un milieu sensiblement différent par M. Keen, *English Society in the Later Middle Ages, 1348-1500*, Londres, 1990, et surtout Chr. Dyer, *Standards of Living in the Later Middle Ages. Social Change in England c. 1200-1520*, Cambridge, 1992. Nous n'avons rien pour le Barrois, sinon les brèves études dépassées de P. Adam, *Étude sur les Grands Jours de Saint-Mihiel*, Paris-Bar-le-Duc, 1926 ; P. Schimberg, *Recherches sur la Chambre des comptes du duché de Bar*, Paris-Nancy, 1908 ; G. Renard, « Le château de Bar, autrefois et aujourd'hui », *M.S.L.B.*, 1896, p. 1-304. Voir aussi G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia ou état des officiers royaux des bailliages et sénéchaussées de 1328 à 1515*, 6 vol., Paris, 1942-1961.

¹² Sous Édouard III de Bar (1412-1415), il y a, au moins, huit lieutenants généraux du duché et quatre « gouverneurs généraux des guerres » successifs. En 1412, on trouve pour lieutenant général, Philibert de Beaufremont, chevalier, puis Jean de Bar, chevalier, frère du duc et seigneur de Puisaye, puis Richard des Armoises, chevalier, maréchal du duché, associé à Henri Thierrion, maître d'hôtel du duc. En 1413, de nouveau Jean de Bar, puis Philibert de Beaufremont, puis Amé de Sarrebruck, chevamiere, seigneur de Commercy. En 1414, de nouveau Philibert de Beaufremont (peut-être aux côtés du cardinal de Bar). En 1415, Ferry de Chardogne, écuyer. Les gouverneurs du duché « sur le fait des guerres » nous sont moins bien connus : en 1412, le maréchal Richard des Armoises, puis Philippe de Norroy, chevalier, seigneur de Port-sur-Seille ; puis de nouveau Philippe en 1414 après un ou deux « gouverneurs » que nous ignorons, d'autant plus qu'Édouard couple souvent nominations de lieutenant et de « gouverneurs des guerres ». Début 1416, le cardinal-duc a pour lieutenant général Philibert de Beaufremont, puis nomme, en novembre, Richard des Armoises, avec, pour « gouverneur des guerres », Jean d'Ornes, chev., qui l'était encore en avril 1417. Voir *Servais*, 1412, f^o 13-16, 18 ; 1413, f^o 22, 23, 26, 27 ; 1414, p. 49, 63, 65 ; 1415, p. 135 ; 1416, f^o 61, 65 ; 1417, f^o 67 ; Poull, *Maison... de Bar*, p. 367, 377, 380. Tous ces hommes sont conseillers des ducs. Voir, par ex., Clouet, III, p. 535, 557 ; *Servais*, 1414, p. 45, 153 ; MM. B 523 n^o 311, 329, 332 ; B 347 f^o 344 ; B 349 f^o 79-80 ; B 398 f^o 10-11 ; B 601 n^o 39-40 ; B 618 n^o 21 f^o 1 ; B 851 n^o 1 ; *HMB*, V, p. 18-20, etc. Dès le règne du duc Robert, il existe ponctuellement des gouvernements militaires de bailliages menacés (comme en 1405 pour le Bassigny) ou pour chacune des deux parties géographiques du duché : celle « de par deçà » et celle « de par delà » la Meuse, comme en 1396 (*Servais*, II, p. 236, 277).

¹³ Meuse B 494 f^o 97. Les Toignel sont originaires de la châtellenie royale de Sainte-Menehould, voisine du Clermontois. En 1398-1400, il est question de Gérard Toignel « le Jeune », conseiller du duc et bailli de Clermont (MM. B 525 n^o 192 ; Meuse B 1232 f^o 14 ; 11 F 26 p. 200). Il y a donc un autre Gérard T. Le nôtre est bailli de Clermont sous les ducs Robert, Édouard III, le cardinal-duc, puis du cardinal-apanagiste et, à ce titre, conseiller du prince et de rang noble. De plus, ce maître Gérard T., licencié es lois, cumule les fonctions. En octobre 1401, il est aussi avocat général du duché et, avec son assesseur, Jean de Crépy, l'un des acteurs des Grands Jours de Saint-Mihiel (Adam, *Étude...*, p. 17). En mai 1408, il va défendre la cause du duc Robert au Parlement de Paris (A.N. KK 1126, invent. Dufourny, layette Toul, chapitre, n^o 64). C'est probablement, en tant que son avocat, que le duc Robert ordonne à son « conseiller » maître Gérard T. d'aller siéger aux assises du bailli de Saint-Mihiel en 1410 (*Servais*, II, p. 401, 455). En décembre, Robert le charge aussi d'une importante mission diplomatique (MM. B 527 n^o 33). En août 1411, Gérard est un des exécuteurs testamentaires du puissant Amé de Sarrebruck, sire de Commercy (MM. B 629 n^o 132) et en décembre 1415, l'un des trois conseillers du cardinal-duc désignés comme conservateurs de la paix entre les duchés de Bar et de Lorraine (MM. B 402 f^o 86-88). À partir de janvier 1419, on trouve Gérard T. à la fois bailli de Clermont et chancelier du duché (Meuse 11 F 26 p. 475). Il occupe encore ces deux fonctions en juin 1425, lorsque René était effectivement duc de Bar (B.N.F. Moreau 215 f^o 3-6). Il n'est plus avocat du duché, office aux mains de Jean de Brillon depuis 1413 au moins, et devient probablement chancelier à cette époque où il figure dans des actes importants, notamment

en octobre 1417, destiné par le cardinal-duc à sa sœur Bonne de Bar. Il y figure au troisième rang des conseillers de Louis après le doyen de Saint-Maxe de Bar et le maréchal du duché (MM. B 735 n° 52), Gérard T., particulièrement apprécié par le cardinal, était aussi bailli de l'évêché de Châlons en 1414 lorsque Louis de Bar en était l'évêque (Aimond, *Les relations...*, p. 185). Gérard T. sera chancelier du cardinal-duc, puis du cardinal-apanagiste (qui le salarie comme on le voit en 1423-1425, Meuse B 1316, f° 16, 64, 134 puis f° 5, 58), de Charles II de Lorraine comme « mainbour », puis du duc René. En juin 1421, on voit qu'il était à la fois chancelier du duché et du cardinal-apanagiste (Luce, p. 313). En février 1421 apparaît, aux côtés de Gérard T., chancelier de Bar, son fils maître Jean T., également licencié es lois (Clouet, III, p. 586). Gérard a également une fille, Marguerite de Bignipont (51, cne de Chauffontaine), dite « La Toignette », abbesse de Saint-Maur de Verdun de 1422 à 1468 (Meuse 40 H 216 p. 481, 40 H 217 p. 403-407, etc.). Gérard rédige son testament le 20 nov. 1425. En septembre 1426, sa fille et le couvent de Saint-Maur augmenteront la fondation des obits de feu Gérard T. et de feu Marguerite son épouse célébrés dans l'abbaye. L'assiette en était fournie par deux maisons à Verdun, dont l'une occupée par Pierre T., maître-sergent de la châtellenie de Sainte-Menehould, oncle de l'abbesse (Meuse 40 H 216 p. 206). On note alors qu'en 1387-1391, un Gérard Toignel (l'Aîné ?) était sergent de cette même prévôté (Aimond, *Les relations...*, p. 185, 205, 454). Et, en aval, que maître Jean Toignel, seigneur d'Epense (51), conseiller du roi et lieutenant du bailli de Vitry, est mort en mai 1463 (Ed. de Barthélemy, *Histoire du diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, Paris, t. I, 1861, p. 104, 139, 178). Sur les Toignel, voir Gallia Regia, VI, n° 23.476, 23.508, 23.539.

¹⁴ Gilles ou Gillet d'A. est procureur général du duché et conseiller du cardinal-duc en 1419-1420 (Meuse B 494 f° 77, 132 ; B 495 f° 40, 56). C'est un clerc (MM. B 802 f° 77), d'origine modeste : en 1415-1417, il payait chaque année au duc une redevance en cire, « pour sa franchise » (Meuse B 801 f° 113 ; B 802 f° 77) car, originaire d'Andernay, il réside à Bar, ville affranchie. En 1405-1406, un Gilles d'A. signait les actes du tabellionage de Bar (MM. B 525 n° 211 ; B. 523 n° 292). Comme Gérard Toignel et Jean de Brillon, Gilles d'A. conserve ses fonctions de procureur et de conseiller du cardinal-apanagiste, de Charles II de Lorraine comme mainbour, puis de René, duc de Bar (voir Meuse B 496 f° 73 ; B 497 f° 113, 115, 117, 212 ; B 1050 f° 56, etc.). Il est encore dans ces fonctions en 1430 (Servais, 1430 f° 213). On le trouve aussi clerc juré du tabellionage de Bar de 1411 (MM. B 530 n° 51) à 1426 (MM. B 341 f° 422-423). En 1401, le procureur général du duché, Jean Milet, et ceux des quatre bailliages du duché figuraient aux Grands Jours (Adam, *Étude...*, p. 17).

¹⁵ Maître Jean de B. est en 1419-1420 secrétaire, avocat général du cardinal-duc et son « conseiller en toutes ses causes et querelles » (Meuse B 494 f° 77, 112, 118, 132 ; B 495 f° 39, 56). On le voit avocat général du duché dès 1413 (Servais, 1413 f° 29). *Idem* en 1416 où il est aussi qualifié de secrétaire du cardinal-duc (*ibid.*, 1416 f° 58-59). *Idem* en 1418 où il assiste le bailli de Saint-Mihiel dans ses assises (*ibid.*, 1418, f° 80), etc. Comme le chancelier Toignel et comme lui, licencié es lois, Jean de B. conserve ses fonctions (avocat général et conseiller du prince) auprès du cardinal-apanagiste de Bar, du duc Charles II comme régent du duché, puis de René, duc de Bar. En mars 1424, par ex., Charles II, comme « mainbour », le charge de négocier avec Robert de Sarrebruck, le « damoiseau de Commercy ». En août, il tient les assises bailliagères à Foug en tant qu'avocat et conseiller du cardinal-apanagiste (Servais, 1424 f° 126, 128). Il assiste le bailli de Saint-Mihiel dans ses assises en sept. 1427 pour le compte du duc René (Servais, 1427, f° 157). Parallèlement, Jean de B. est souvent cité comme l'un des gardes du sceau du duché entre août 1408 (MM. H. 1688) et avril 1439 (MM. H 1679). Il était encore avocat général du duché et conseiller de René en avril 1429 (Meuse B 498 f° 179). En 1429, « honorable homme et sage » Jean de B. est chargé de plusieurs missions à Paris, auprès de Bedford, par René et le cardinal (Servais, 1429, p. 124, 135). Voir aussi Meuse B 496 f° 47 (Jean est bourgeois de Bar), 51, 97, 112 ; B 497 f° 113, 212, 213, 231 ; B 497 bis f° 138, 177, 178, 201, 233).

¹⁶ En août 1420, par exemple, le chancelier a, parmi ses clercs, un Jeannin Hebert (MM. B 8097 f° 160).

¹⁷ Meuse B 494 f° 132 ; Luce, p. 306. En janv. 1405, *un nobilis ac potens vir, dominus* Gérard de Saint-Loup, chevalier, était maître d'hôtel du duc Robert (MM. B 894 n° 12). *Idem* en déc. 1404 (B.N.F. Lorr. 230 bis n° 97). À la même époque, un Ferry de Saint-Loup, écuyer, était vassal du duc Robert pour ses biens de Corbenay (70) selon MM. B 853 n° 62 (juin 1405). Début 1418, le cardinal-duc Marie Jean de Saint-Loup, écuyer, à Bonne, un des enfants illégitimes du duc Édouard III et dote celle-ci (MM. B 912 n° 112). Jean est un fils de Mathey de Saint-Loup et de Jeanne de Saint-Aubin, « dame » de Thons (88, c. Lamarche), voir Poull, *La Maison... de Bar*, p. 382-383 ; Servais, II,

p. 328 et 1415 p. 159. Jean est déjà bailli du Bassigny en mars 1419, au moment du traité de Foug (éd. Calmet, *H.L.*, col. 111-114). En mai 1416, le bailli du Bassigny était encore Regnaud du Châtelet, chevalier, conseiller du cardinal-duc (MM. B 523 n° 329). Jean est toujours bailli en juillet 1421 (Servais, 1421, f° 103 ; Meuse B 1314 f° 81). On ignore à quelle date Antoine de Ville (-sur-Ilion) lui a succédé : Antoine est bailli du Bassigny en mars 1424 (Servais, 1424 f° 126). On retrouve Jean de Saint-Loup, seigneur de Thons, maître d'hôtel du duc René en novembre 1425. Il était cousin de Gautier de Beaufremont, seigneur de Scy-sur-Saône et de Vauvillers (MM. B 523 n° 347) que le cardinal-duc avait « retenu » à son service et de son Conseil le 8 mai 1420 (MM. B 523 n° 360). Jean demeure maître d'hôtel et conseiller du duc René, ainsi en 1425-1429 (BMV. ms. 7521 f° 52 ; MM. B 752 n° 63 ; B 912 n° 128 ; Denaix, *Hattonchâtel*, p. 85-86 ; Meuse B 497 bis f° 124, 138, 152 ; Servais, 1428 f° 162, 172). Jean de Saint-Loup est aussi conseiller du cardinal-apanagiste en juin 1429 (HMB, V, p. 89, 90, 93, 94). Bonne de Bar disparaît, sans descendance, vers 1429-1430. Jean se remarie, trois ans plus tard, avec Marguerite (alias Yolande) de Toulon (54, cne de Sivry), fille de Jacquemin de Toulon, écuyer, avoué de Nomeny, et de Jeanne de Morey. A cette occasion, René dotera, en mai 1434, les époux d'une partie des biens de Bonne, notamment l'hôtel dit de la Paillole à Saint-Mihiel. Jean, toujours conseiller de René, les ayant revendiqués en tribunal (MM. B 658 n° 24). Jean meurt bien avant avril 1458 (Poull, *op. cit.*, p. 382, 383).

¹⁸ Meuse B 494 f° 96, 110, 146, 168 ; B 495 f° 74. Conseiller du cardinal-duc en 1420 (MM. B 349 f° 78-80). Husson de Fains, écuyer, était encore bailli de Bar et conseiller du cardinal-duc en janvier 1418 (Meuse B 802 f° 33). Philibert est frère de Claude de D., écuyer (B 494 f° 173) et parent de Guyot de D. (Luce, p. 115). On le trouve régulièrement bailli de Bar et conseiller du prince jusqu'en décembre 1424 où lui sont versés ses gages de l'an 1424 (B 497 f° 80, 112, 136, 203, 204, 213, 224, 237). Voir aussi Servais, 1421 f° 100, 103 ; 1422 f° 112 ; 1424 f° 125 ; Meuse B 496 f° 61, 87, 110, 111, 116 ; Luce, p. 103-105, 129, 141. Geoffroi de Nettancourt lui succède en 1425 (Servais, II, p. 256).

¹⁹ Meuse B 494 f° 146 ; MM. B 8097 f° 115-118, 123, 124. Winchelin, seigneur de Latour-en-Ardenne et de Saulmory, est le fils aîné de Gilles, bâtard de Luxembourg, et de Clémence, dame de Latour-en-Ardenne (L. Germain, « Recherches sur les seigneurs de Latour-en-Ardenne », *Annales de l'Institut Archéol. du Luxembourg*, 1895, p. 109-133, et du même « La famille de Luxembourg-La Tour », *B.S.A.L.* 1904, p. 258-263 : médiocres ; voir Aimond, *Les relations*, p. 216, 223, 479-480). Winchelin succède à Franque de Housse au bailliage de Saint-Mihiel le 1er nov. 1417 (Servais, 1417 f° 73). En octobre-décembre 1418, le cardinal-duc engage à W., son bailli et conseiller, la châtellenie de Conflans-en-Jarnisy, pour tout ce qu'il lui devait. W. était alors aussi capitaine du château barrois de Sancy (MM. B 624 n° 45, 46 ; Poull, *Maison... de Bar*, p. 391). W., vassal du duc de Luxembourg, l'est aussi des ducs de Bar et des ducs de Lorraine. Durant la guerre entre Édouard III et Charles II, il a oscillé entre les deux camps (Servais, 1412, f° 17 ; 1414 p. 44, 46, 47, 65 ; 1415 p. 143-148). En décembre 1415, il est vassal et conseiller de Charles II de Lorraine lorsque ce dernier le désigne comme l'un des conservateurs de la paix entre les deux duchés, pour le camp lorrain (MM. B 402 f° 86-88 ; B 852 n° 1). En février 1416, il était engagé du château lorrain de Frouard car créancier de Charles II (MM. B 523 n° 323). W., seigneur de Latour, avait épousé Catherine de Lenoncourt, d'une grande famille lorraine, ainsi qu'il apparaît en nov.-déc. 1418 (MM. B 624 n° 45, 46). Catherine est fille de Jean Ier de Lenoncourt, chevalier, et de Lise des Armoises (J. Choux, « Robert des Armoises, sire de Tichémont », *Annales de l'Est*, 1963, n° 2 p. 104). Il a pour frère Rasse (ou Raoul ou Raulx) de Luxembourg, écuyer, cité avec W. en 1402 (*ibid.* p. 480) et ils ont pour cousin Henri de Latour, écuyer, désigné comme tel en février 1422 (H.M.B., IV p. 763) et non pas un neveu comme le propose Aimond (*Les relations*, p. 243) à la suite de Germain. Rasse était l'époux de Françoise de Billy-sous-Mangiennes, héritière de Jean d'Arkel, seigneur de Pierrepont (54). Ils sont tous deux cités en 1411-1422 (MM. B 896 n° 111 ; Meuse 14 H 64 n° 22, 23 ; BNF. Moreau 246 f° 73). Henri de Latour était l'époux de Jeanne de Lenoncourt, fille de Colard de Lenoncourt et veuve de Jean de Marly (57), seigneur du Saulcy, (54, cne de Tronville) comme on le voit en 1415-1417 (Servais, 1415, p. 143-148 ; Archiv. Côte-d'Or 2 F 30). À cheval sur trois principautés antagonistes – et le Luxembourg est bourguignon –, les Latour sont de grand lignage et des personnages turbulents, essentiellement des hommes de guerre. En 1415, W. et Henri ont enlevé dans le Barrois les ambassadeurs français se rendant au concile de Constance (Servais, 1415 p. 143-148 ; Aimond, *Relations*, p. 233 ; Luce, p. 291-293). Le cardinal-duc a employé W. et Henri contre le duc de Berg (Meuse B 494 f° 145, 146 ; Servais, 1419 f° 84). En fév. 1419, Henri avait été nommé capitaine de Sainte-Menehould par Charles VI, à l'instigation de Jean sans Peur (*Gallia Regia*, VI, n° 23.646). W., quant à lui, est encore bailli de Saint-Mihiel en février 1420 (Meuse B 494 f° 146), puis se brouille avec le cardinal-duc qui l'emprisonne. La réconciliation ne se fera qu'en juin 1421

(MM. B 523 n° 361 ; B 627 n° 214). André de Nancy, seigneur de Gombervaux, était devenu entre-temps le premier successeur de W. au bailliage de Saint-Mihiel.

³⁰ André de Nancy, écuyer, seigneur de Gombervaux et de Malancourt (55), est conseiller du cardinal-duc et son bailli de Saint-Mihiel fin août 1420 lorsque le cardinal le charge de former une compagnie d'hommes d'armes (MM. B 912 n° 119). En mars 1407, « noble homme » André de N. et damoiselle Alix, son épouse, avaient acheté une seigneurie à Chardogne, Villotte-devant-Louppy et Hargéville-sur-Chée (Meuse B 2993). En mai 1411, André fait aveu à Édouard III pour un fief à Chardogne au nom de son épouse (MM. B 618 n° 21 f° 2) ; Alix est une Chardogne. André est un homme de guerre, au service d'Édouard III dans sa guerre contre le Luxembourg en 1410 (Calmet, *H.L.*, col. 99) et sans doute son conseiller, et son créancier. En juin 1417, le cardinal-duc lui engage un moulin à Longchamps-sur-Aire pour les 300 écus or que devait feu Édouard III à André (MM. B 912 n° 111). Il est aussi au service et conseiller du cardinal-duc et l'aide en 1420 dans ses luttes contre le comté de Ligny, devenu bourguignon (Servais, 1420 p. 105-107, 117 ; Meuse B 494 f° 176). En juin 1420, le cardinal-duc engage à son conseiller André de N., écuyer, seigneur de Gombervaux une seigneurie à Laimont et à Fontenoy (cne de Laimont) et, en juillet, une autre à Chardogne, confisquée à Jean de Chardogne, chevalier, vassal félon (MM. B 547 n° 164, 166 ; B 530 n° 39) pour dettes du fait de ses services. André n'est pas encore bailli de Saint-Mihiel. En janvier 1420, Jean de Laires, chevalier (voir ci-dessous) avait vendu à André de N. écuyer, seigneur de Gombervaux et de La Ferté-sur-Chiers (08), et à damoiselle Alix de Chardogne, son épouse, une maison au Bourg de Bar pour 400 francs or. C'est le futur hôtel des Gombervaux à Bar-le-Duc (MM. B 547 n° 172).

³¹ Meuse B 494 f° 55, 77, 96-97, 120 | maître Étienne est lieutenant général du bailli de Bar et secrétaire du cardinal-duc. En 1417, il était son procureur (Servais, 1417 f° 67), probablement du bailliage de Bar. Étienne est très probablement licencié es lois. On le retrouve ensuite régulièrement lieutenant du bailli de Bar de 1421 à février 1430 au moins (MM. B 523 n° 353 : avril 1421 ; Meuse B 496 f° 4, 69, 87, 112, (en 1422-1423) ; B 497 f° 116, 142 (en 1423-1424) ; B 497 bis f° 102, 171, 183 (en 1427-1429) ; B 498 f° 189 (en 1429-1430) ; Servais, 1419 p. 118. On le trouve aussi fermier du tabellionage du duché en 1423-1426 (Meuse B 496 f° 4). En décembre 1429, il est aussi secrétaire du duc René (MM. B 523 n° 353).

³² MM. B 8097 f° 66, 146 ; B 913 N° 225 f° 29 : maître Henri Saunier est secrétaire du cardinal-duc et lieutenant du bailli de S. Mihiel en 1419-1420. Henri S. est bourgeois de Saint-Mihiel, siège du plus important marché de sel du duché. Henri S., maître es Arts, était secrétaire du duc Robert en 1408-1409 (Servais, II, p. 422, 429 ; H.M.B., IV, p. 652 ; MM. B 545 n° 5). En 1414, il l'est du duc Édouard III (MM. B 347 f° 344 ; B 912 n° 126 ; B 624 n° 44). Il est lieutenant du bailli de Saint-Mihiel depuis mars 1418 au moins (Servais, 1418 f° 80). Il l'est encore en mars 1422 (MM. B 910 n° 62), mars 1423 (*ibid.*), en 1425 (Ch. Aimond, *Les nécrologes de l'abbaye de Saint-Mihiel*, Bar-le-Duc, 1923, p. 70). En juillet 1433, maître Henri S., « jadis lieutenant de bailli et secrétaire du prince », et Béatrice son épouse fonderont leurs anniversaires en l'abbaye (*ibid.*). Un parent, François Saunier, a été chambrier puis infirmier de l'abbaye en 1419-1437 (*ibid.* p. 83 ; voir aussi Meuse 4 H 87 n° 7 : juin 1425).

³³ En juin 1420, Richard des A., chevalier, est maréchal du duché et conseiller du cardinal-duc (MM. B 581 n° 28). Il est issu d'un lignage fortement lié aux ducs de Bar et marqué par une vocation militaire, tout comme les Ornes, Sampigny, Watronville, etc. La bibliographie touchant les Armoises est particulièrement calamiteuse. Elle est analysée par J. Choux dans « Robert des Armoises, sire de Tichémont » (*Annales de l'Est*, 1963 n° 2 p. 99-147). Entre 1380 et 1398, on trouve Richard des A. chambellan du duc Robert (MM. B 626 n° 192 ; Servais, II p. 145, 146, 273). En 1380, le duc lui a confié le gouvernement militaire du bailliage de Saint-Mihiel (Servais, II p. 6, 7) et, en mai 1388, lui a donné en fief lige perpétuel la « tour » de Brouennes, près de Stenay, avec le droit de la renforcer, ceci pour ses bons services et ceux qu'il attend de ses fils Jean (l'aîné) et Robert (*ibid.* p. 146 ; Choux, p. 102). Richard a acquis aussi la maison forte de Tichémont, près de Conflans-en-Jarnisy, dont il fait aveu lige au duc en juin 1388 (*ibid.*). Dès lors, cette branche des A. sera dite « de Tichémont » (54, cne Girauumont). Le tout à une époque où des cousins de Richard : Robert des A., chev., puis Colard, fils de ce dernier, se succédaient dans la charge de maréchal du Barrois. Ce qui en faisait des conseillers du duc (Servais, II p. 169, 170, 236). Sur cette branche (*ibid.* p. 383 avec des corrections à apporter) : partage de ses biens en 1405, Robert et Colard avaient disparu. Richard des A., seigneur de Tichémont, est, à son tour, maréchal et conseiller des ducs depuis septembre 1399 au moins (*ibid.* p. 295, 312-315, 321, 329, 330, 349, 400, 458). En juin 1411, Édouard III, qui avait tenté de le remplacer par Jean d'Ornes, chev., doit avouer que Richard avait été fait maréchal, à vie, par le duc Robert, souverain qu'il avait « longuement servi » (MM. B 398 f° 10, 11). De fait, on

trouve Richard maréchal et conseiller d'Édouard III puis du cardinal-duc. Il a été également plusieurs fois leur « lieutenant général » (du duché) ou leur « gouverneur général des guerres », etc. (Servais, 1412 f° 13 ; 1414 p. 49, 53 ; 1415 p. 150 ; 1416 f° 65 ; 1417 et 1418 : MM. B 735 n° 52 ; B 524 f° 157-160 ; Clouet, III p. 561). Bien entendu, « noble homme » Richard des A., seigneur de Tichémont, est encore maréchal du Barrois sous la régence barroise de Charles II de Lorraine : en octobre 1421 et juin 1422 (MM. B 626 n° 192 ; Choux, p. 102) mais en octobre 1422, c'est son fils Robert qui est seigneur de Tichémont (Choux, *ibid.*). Et Ferry de Chambley perçoit ses premiers gages de maréchal du Barrois à Noël 1424 (Meuse B 1862 f° 77, 89, 91). La vieillesse de Richard avait poussé d'autres personnages à obtenir des charges militaires importantes, tel Philippe de Norroy ou Jean d'Ornes surtout. Richard avait épousé Alix, fille de Henri de Breux (55), chevalier. On lui connaît trois enfants. Jean, le fils aîné, Robert, sire de Tichémont, et Lise, la plus jeune, qui perd son époux, Henri d'Ornes, à Azincourt, et se serait remariée à François de Sorbey (Choux, p. 102). Jean des A., écuyer, fils de Richard, était bailli de Saint-Mihiel en 1401-1410 (Servais, II, p. 329-330, 349, 368, 377, 387, 455). Son frère cadet Robert, écuyer, est conseiller du cardinal-duc en 1417 (Choux, p. 110).

²⁴ Du 1er octobre au 11 novembre 1420, Colet Ricard en sera à son quatrième exercice comptable (Meuse B 497 f° 3). Il a probablement succédé à Colesson Corbillon, écuyer, encore receveur général en mai 1416 (MM. B 523 n° 329) et disparu avant le 8 octobre 1417 où Jeanne, sa veuve, est citée (Meuse B 802 f° 42). Les recettes en argent de la châtellenie de Bar dépendent de la recette générale et celles en nature du cellier de Bar. Le clerc juré de la recette générale est Pierresson Bonnevie mais Ricart dispose aussi d'un clerc subalterne, Jean de Naives, cité en 1419-1420 et qui aura de l'avenir (MM. B 8097 f° 125). Bonnevie a été receveur général sous les ducs Robert et Édouard III, au moins à partir de 1404 (MM. B 525 n° 251 ; B 523 n° 287 ; BMV. ms. 752 n° 38 ; Servais, II p. 431, etc.). Les trois receveurs successifs sont tous qualifiés de conseillers et secrétaires du duc. Ainsi Bonnevie en 1412 (Servais, 1412 f° 4 ; Meuse B 3028), Corbillon (MM. B 532 n° 57 ; B 523 n° 329 ; Meuse B 3028) et Ricart (Meuse B 494 p. 1 ; B 495 f° 1 ; B 802 f° 27 ; MM. B 8097 f° 124, 125 ; B 683 n° 9 f° 5-7).

²⁵ Jean Chaudin (parfois orthog. Chaudy), « chapelain » du cardinal de Bar, est un des légataires de la duchesse Marie, épouse du duc Robert, en janvier 1403 (MM. B 414 f° 294-296). Il est « chapelain » et trésorier général du cardinal-duc en 1416-1420 (Meuse B 1532 ; MM. B 523 n° 327 ; B 913 n° 225). Chaudin reste au service du cardinal devenu apanagiste de Bar après novembre 1420. Il est bien son trésorier en 1422 (Meuse B 1634 f° 102), notamment en juillet (Servais, 1422 f° 109). Puis maître Nicole Trusson lui succède dans cette office. Le cardinal, dans son testament du 20 juin 1430, légua à son « chapelain » et confesseur Jean Chaudin, l'un de ses exécuteurs testamentaires, 100 francs et tous ses livres écrits en latin (éd. Calmet, *H.L.* col. 130-135). Chaudin était prévôt de la collégiale Sainte-Marie-Madeleine de Verdun (et donc aussi archidiacre de la Woëvre dans ce diocèse) lorsqu'il meurt le 7 août 1432, suivant son épitaphe à la cathédrale de Verdun (B.M.V. ms. 177 f° 63). Dans le nécrologe de la cathédrale, on voit qu'il a légué au chapitre des objets de valeur, ainsi que plusieurs ouvrages que lui avait légués le cardinal, parmi lesquels des recueils de décrétales (éd. Aimond, « Le nécrologe de la cathédrale de Verdun », *Annuaire de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. lorraine*, 1909, p. 252). Mais Chaudin était aussi chanoine de Saint-Maxe de Bar. Après sa mort, le duc René cédera, en nov. 1434, au chapitre la prébende qu'y détenait feu Chaudin, jusque-là de collation ducale et exempte de stage et de résidence continue. (MM. B 341 f° 1-5).

²⁶ On éliminera de cette étude les clercs non titulaires de la Chambre et autres officiers subalternes : greffiers, huissiers, etc. Les visas de contrôle apposés par les membres de la Chambre en tête des registres des comptes des receveurs généraux et particuliers du duché sont toujours strictement ordonnés : Pierre de Broussey, puis les autres « conseillers » et enfin les « clercs ». Mais la totalité des membres titulaires nous est seulement connue grâce aux visas de la recette générale du duché : comme à Dijon, par ex., cette recette est vérifiée devant *tous* les maîtres de la Chambre. Voir Meuse B 494 p. 1 ; B 495 f° 1 ; etc. La recette de Colet Ricart en 1419-1420 mentionne souvent les titulaires de la Chambre, et parfois, leurs gages « ordinaires » (B 494 f° 56, 77, 96, 97, 109, 110, 117-119, 121, 123, 130, 158, 169, 171). Pour la Chambre des Comptes de Dijon, voir E. Andt, *La Chambre des comptes de Dijon à l'époque des ducs Valois*, Paris, 1924.

²⁷ Voir Renard, *Le château de Bar...*, p. 125-126, 156-231, et ci-dessous.

²⁸ Pierre de B. ajoute à ses gages de conseiller aux Comptes ceux liés à « la garde des chartres » du duc (121. t. par an), du « Trésor des chartres » comme le dira René en 1430 (MM. B 895 n° 34). En 1420-1424, on le voit certifier auprès du receveur général les travaux exécutés à « la tour des Chartres » et à la « Chambre des comptes » ou bien encore la fabrication des vidimus indispensables à

l'archivage, besogne alors exécutée par Jeannot de Brabant, un clerc, probablement l'un des « clercs » non titulaires de la Chambre des Comptes (Meuse B 494 f° 96, 121, 130 ; B 497 f° 182, 193-196, 224). Comme les autres conseillers aux Comptes, Pierre décide ou certifie de multiples dépenses administratives. Voir, par exemple, ses ordres de paiement et ses certificats de dépenses touchant la résidence ducale de Louppy-le-Château en 1420-1421 (Meuse B 1314 f° 59, 60, 62, 66). Pierre était déjà doyen de Saint-Pierre de Bar en 1403-1405 (Servais, II p. 357). En avril 1407, il était secrétaire d'Édouard, marquis « du Pont », futur Édouard III (MM. B 523 n° 295) et en novembre 1420 du cardinal (Meuse B 1314 f° 4, voir aussi f° 60, 62, 66). Il le sera aussi du duc René (et son « conseiller ou faict de ses comptes ») comme on le voit en octobre 1426 et octobre 1429 (MM. B 548 n° 31 ; B 752 n° 63). Pierre est encore à la tête de la Chambre des comptes en octobre 1436 (Meuse B 499 f° 5).

²⁹ Maître Nicole T., maître d'hôtel et conseiller du cardinal-duc en 1419-1420 (Meuse B 494 p. 1, f° 56, 110, 116, 118, 123, 158 ; B 495 f° 61). Il approvisionne l'Hôtel mais aussi les garnisons du duché. Lui-même vend du vin pour les besoins ducaux. Il ne peut être receveur de l'Hôtel car il semble bien qu'à Bar, comme à Dijon, un membre de la Chambre des comptes peut cumuler des fonctions à l'exception des offices de recettes. Le testament d'Édouard III est édité par Calmet, *H.L.*, col. 111. En décembre 1419, le cardinal-duc verse 600 l. t. à Nicole, reliquat d'une dette d'Édouard III, pour fourniture de vin. Édouard avait dû pour cela engager des bijoux à Nicole (Meuse B 494 F° 158). Nicole est conseiller aux comptes, mais aussi du Grand Conseil en 1417-1420 (MM. B 912 n° 112 ; B 581 n° 28 ; B 531 n° 121). En octobre 1417, il est cité au Grand Conseil aussitôt après le maréchal et le chancelier du duché (MM. B 735 n° 52). Le cardinal-duc lui confie des missions diplomatiques, par ex. auprès du duc de Berg en 1417-1418 (Meuse B 1242). Homme de confiance et créancier du prince, on peut se demander si Nicole n'a pas été anobli. Un Jean Trusson est huissier du duc Robert en 1405 (Servais, II, p. 379). Probablement huissier d'armes. En 1418, Jean T. et plusieurs arbalétriers vont garder le château de Mousson (MM. B 8097 f° 115). En 1420, à Louppy-le-Château, on répare « la bombarde de maistre Nicole Trusson », lequel fait refaire aussi les arbalètes du château (Meuse B 1314 f° 68). Nicole T. est encore conseiller des comptes à Bar en juin 1421 (Meuse B 495 f° 1). Puis il passera au service du cardinal-apanagiste: son trésorier et son receveur général (et son conseiller). En juin 1430, le cardinal en fait l'un de ses exécuteurs testamentaires (éd. Calmet, *H.L.* col. 130-135).

³⁰ En 1419-1420, Jacquet de Revigny est secrétaire et « conseiller » (aux comptes) du cardinal-duc (Meuse B 494 p. 1, f° 1, 117). Il s'agit de Jacquet Demenget de Revigny, chanoine de Saint-Pierre de Bar (Meuse B 1314 f° 63). En juin 1396, Jacquet était « clerc » titulaire de la Chambre des Comptes (Meuse B 2403 f° 1). En 1412, il est conseiller aux Comptes (L. Braye, « les origines de la Chambre des comptes de Bar », *Bull. mens. de la Soc. des sciences de Nancy*, août 1939, p. 135). Jacquet, un roturier, est aussi chanoine de Verdun, probablement de la collégiale Sainte-Marie-Madeleine. En juillet 1404, le duc Robert, qui possède la nomination d'une prébende canoniale à Saint-Pierre, sans que son titulaire y doive « résidence ou estaige », la confère à son secrétaire Jacquet de R., qui était chanoine de Verdun et déjà aussi de Saint-Pierre de Bar (MM. B 534 n° 22). Jacquet, secrétaire du duc, est aussi l'un des gardes du sceau du duché en 1407 (MM. B 540 n° 107 ; B 523 n° 296). En février 1413, Jacquet de R. et Antoine Carbon témoignent d'un acte d'Édouard III rendu « en Conseil ». Mais l'affaire traitée concerne les finances (MM. B 523 n° 309) et Antoine Carbon était en 1397-1406, « conseiller » du duc Robert « en sa Chambre des comptes » (Meuse B 1042 f° 1 ; B 1239 f° 82 ; MM. B 522 n° 277). Il est bien possible qu'en 1419-1420 Jacquet n'était que « conseiller ou fait des comptes ». En décembre 1429, Jacquet, secrétaire de René et son « conseiller ou fait des Comptes », abandonnera la perception de ses « gages ordinaires de la Chambre » (Meuse B 498 f° 122). En mars 1430, il ne figure plus parmi le personnel de la Chambre (Meuse B 1051 f° 5).

³¹ Adenet Mairesse est secrétaire du cardinal-duc et son conseiller aux comptes en 1419-1420 (Meuse B 494 p. 1, 77, 169, 170 ; B 495 f° 1). Est secrétaire des ducs Robert, Édouard III puis de Louis, dès fév. 1399 au moins (MM. H 1698 ; B 343 f° 388-389 ; B 624 n° 42 ; B 912 n° 103 ; B 525 n° 209 ; B 723 n° 127, etc.). En 1406-1407, on le trouve aussi garde du sceau du duché (MM. B 523 n° 292, 296 ; B 540 n° 107 ; B 534 n° 13...). Adenet est probablement conseiller aux Comptes dès le règne de Robert. En juin 1415, Édouard III le charge, avec le receveur général du duché et le bailli de Bar de la réforme judiciaire du bailliage de Bar (MM. B 532 n° 57). Adenet est aussi garde du sceau du Parlement du duché du 11 janvier 1419 jusqu'à sa mort le 27 janvier 1424 (MM. B 912 n° 123 f° 4 ; n° 122 f° 1-6). On ignore s'il est parent de Jeannette, veuve de Perrot la Mairesse, nourrice du cardinal de Bar, encore citée en novembre 1420 (Meuse B 495 f° 68).

³² Jeannin Ourriet est « cleric » aux comptes et secrétaire du cardinal-duc en 1419-1420. En septembre 1420, le cardinal lui fait verser 100 l. « pour son mariage » (Meuse B 494 p. 1, f° 96, 109 ; B 495 f° 56, 68 ; MM. B 683 n° 9 f° 8-9 ; B 8097 f° 66, 125). Jeannin est probablement parent d'un boucher du même nom, bourgeois de Bar, signalé en 1402-1430 (Meuse B 532 n° 51 ; B 497 bis f° 127, 184, 211 ; B 802 f° 75, etc.). Après novembre 1420, Jeannin demeure secrétaire du cardinal-apanagiste jusqu'à la disparition de ce dernier (Servais, 1423 f° 119 ; 1425 f° 145 ; Meuse B 1634 f° 1 ; B 1245 f° 100 ; B 498 f° 223 : en 1428). Mais il reste « cleric » des comptes de Bar et secrétaire du prince, en l'espèce de Charles II de Lorraine comme régent du duché (Meuse B 496 f° 1 ; B 497 f° 113 ; B 1315 f° 41). A sa majorité, René ne le retient pas à sa Chambre des comptes (Meuse B 497 f° 118, où on lui verse ses gages jusqu'au 12 août 1424). Jeannin reste pourtant secrétaire du nouveau duc (MM. B 388 f° 66 : août 1425 ; B 525 f° 255 et B 683 n° 9 : 1428 ; Meuse B 498 f° 146, 190 : 1429). Mais on ne le trouve plus dans les visas de contrôle des comptabilités duciales en 1425-1430. En revanche, il réapparaît à la Chambre des comptes de Bar après la mort du cardinal (juin 1430), qu'il a « servi ». Il est conseiller aux comptes en juillet 1433 (Meuse B 1864 f° 1) et toujours secrétaire de René en août 1434 (MM. H 1683)...

³³ Jacquet Quarré est « cleric » aux comptes et secrétaire du cardinal-duc en 1419-1420 (Meuse B 494 f° 96, 97, 109). Il l'est probablement déjà en décembre 1417 où il est son secrétaire (Meuse B 3094). Il est probablement parent de Richelet Quarré, bourgeois de Bar (cité en 1402 : Meuse B 532 n° 51). Richelet était cellier de Bar et « cleric de cuisine » (secrétaire de l'Hôtel) d'Édouard III lorsque ce dernier le nomme gruyer du bailliage de Bar en décembre 1412. Il sera gruyer jusqu'en 1415 où il décède (Servais, 1412, f° 21 ; 1415 p. 139). On trouve aussi, en janvier 1418, un Jean Quarré, vigneron, demeurant à Bar (Meuse B 802 f° 33). Jacquet Quarré est encore cleric aux comptes en mai 1424 puis succède en août à Adenet Mariesse, conseiller aux comptes décédé en janvier (Meuse B 497 f° 113, 116, 118, 142, 154, 194). On le trouve ensuite régulièrement conseiller aux comptes et secrétaire du duc René (Meuse B 497 bis f° 138, 168, 191 ; B 498 f° 86, 122 : en 1429-1430, etc.). Il est encore cité comme conseiller aux comptes le 23 juillet 1433 (Meuse B 1864 f° 1) mais ne l'est plus le 2 mai 1435 où, sans doute décédé, on le voit remplacé par Jeannot Merlin dans le protocole de la Chambre (MM. B 8100 f° 10). Jacquet était cependant resté secrétaire du cardinal-apanagiste. Il est cité comme tel en juillet 1425 (Meuse B 1316, 1^{re} partie, f° 130) et remplit une mission pour le cardinal en décembre 1425 avec deux officiers de ce dernier (*ibid.*, 2^e partie f° 60).

³⁴ Meuse B 494 f° 97, 170 ; B 495 f° 56. Jean de R. succède à Jean de Sorcy au doyenné de la collégiale en 1405. Le « doyen de Bar », Jean de R. est souvent cité en tête du Conseil du duc Robert (*HMB*, IV, p. 654-655 ; Servais, II, p. 382, 442 ; MM. B 523 n° 303 ; B 527 n° 33, B 912 n° 103, etc.). Il est secrétaire d'Édouard III en 1414 (Meuse B 3162), son conseiller et l'un de ses exécuteurs testamentaires en octobre 1415. Très souvent cité comme conseiller du cardinal-duc (MM. B 735 n° 52 ; B 912 n° 112 ; B 683 n° 9 f° 9-10, etc.). En octobre 1417, il est cité en tête du Grand Conseil, suivi du maréchal du duché, du chancelier et de maître Nicole Trusson (MM. B 735 n° 52). Il remplit plusieurs missions auprès du Conseil de Dijon, suivi du maréchal du duché, du chancelier et de maître Nicole Trusson (MM. B 735 n° 52). Il remplit plusieurs missions auprès du Conseil de Dijon en 1419. C'est lui qui ira prendre possession de l'évêché de Verdun pour le cardinal en mars 1420 (Meuse B 494 f° 132, 170). En octobre 1417, il appose le sceau du duché à la cession de Koeur et de Dunsur-Meuse à Bonne de Bar, veuve du comte de Ligny et de Saint-Pol, sœur du cardinal (MM. B 735 n° 52). En 1418, il sert de secrétaire à Bonne (MM. B 912 n° 113 ; B 420 f° 204-205). En février 1426, on le trouve secrétaire de René (MM. B 528 n° 44) et sans doute son conseiller, après l'avoir été du comte de Salm, gouverneur du duché, comme on le voit en fév. 1423 (MM. B 910 n° 15) et en avril 1424 où il préside, avec Salm, les assises du bailliage de Bar (Servais, 1424 f° 128). On trouve Jean de R. garde du sceau du duché en 1406-1429 (MM. B 527 n° 33 ; B 530 n° 51 ; B 531 n° 121 ; B 547 n° 164, 172 ; Meuse B 496 f° 112, etc.).

³⁵ Reconnue par le duc Robert dans sa réforme des tabellionages en février 1409 (Servais, II, p. 441-442).

³⁶ En février 1418, par exemple, le Conseil et le chancelier Toignel refusent les comptes du prévôt de Pont-à-Mousson mal vérifiés par la Chambre (MM. B 862 n° 54, 55).

³⁷ A l'avènement d'Édouard III, on trouve, autour de lui, en avril 1411, Amé de Sarrebruck, sire de Commercy (son cousin), Pierre d'Argers, Jean d'Ornes, Colard de Foug, Robert de Watronville, Olry de Landres, Philippe de Norroy, un Somme-Yèvre, Ferry de Chardogne et Eustache de Conflans (MM. B 618 n° 21 f° 1). En mai 1411, le cardinal de Bar et Jean de Bar (frères du duc), Amé de Sarrebruck, Jean d'Ornes et son frère Henri (éd. *H.M.B.*, V, p. 18-20). En octobre 1415, les exécuteurs testamentaires d'Édouard sont Mansart d'Esnes, chevalier, Jean de Revigny, doyen de

Saint-Maxe de Bar, Paris de Vavin-court, archidiacre (du Barrois) de l'Église de Langres, et Nicole Trusson (maître d'hôtel) (éd. Calmet, *H.L.* col. 109-111). En mai 1416, le cardinal-duc, renouvelant la garde barroise de la cité de Verdun, est entouré de Philibert de Beaufremont, Regnauld du Châtelet (bailli du Bassigny), de Robert de Watronville et d'Olry de Landres. En sept. 1417, on trouve Ferry de Chambley, Jean de Fléville(-Lixières, 54), Robert des Armoises, et le comte de Linange, cousin du cardinal-duc (Clouet, III, p. 557, 561). En juillet 1417, dans une lettre de pardon octroyé à Henri de Latour « en Conseil », le cardinal-duc est entouré des abbés de Saint-Mihiel, de Saint-Vanne de Verdun, et de plusieurs nobles : Jean d'Ornes, Colin et Jean de Sampigny, François de Gondrecourt (Arch. Côte-d'Or 2 F 37). En août 1419, aux États Généraux de Saint-Mihiel, le cardinal-duc est entouré de sa sœur Bonne de Bar, comtesse de Ligny et de Saint-Pol, et de son cousin Jean de Sarrebruck, évêque de Verdun ; viennent ensuite les abbés de Saint-Mihiel, de Saint-Vanne et Saint-Paul de Verdun, de Lachalade, Lisle-en-Barrois, Saint-Benoît-en-Woëvre, Chéhéry et Saint-Pierremont. Puis Pierre de Beaufremont, chevalier, Robert de Sarrebruck, sire de Commercy, écuyer (le damoiseau de Commercy, cousin du cardinal), puis Jean d'Ornes, Colard d'Ottange, Hue de Bulgnéville, chevaliers, le chancelier Toignel, Geoffroi d'Ornes, chevalier, Jean de Watronville, écuyer, Winchelin de Latour, écuyer et bailli de Saint-Mihiel, « et d'autres » (MM. B 340 f° 82-88). Tous ces actes du prince, parmi les plus solennels, rassemblent famille, grands vassaux, officiers et clients : demeurent insuffisants pour notre propos.

³⁸ Jacquemin Roxin, citain de Verdun et receveur général de la cité, est en janv. 1415 le créancier du duc Édouard III pour une somme supérieure à 1000 francs (MM. B 523 n° 316). En janvier 1415 encore, Édouard III assigne, en remboursement, à son « aimé et féal conseiller » Jacquemin R. une rente sur le grenier de Grandpré (BNF. Lorr. 208 n° 18). En 1419, conseiller du cardinal-duc, il lui fournit des chevaux à crédit (Meuse B 494 f° 153). En 1419-1420, il lui vend des armes et de l'avoine pour le château de Souilly (Meuse B 1243 f° 93-94). Jacquemin est aussi parent de Lambert de Somme-Yèvre, écuyer, familier de la Cour ducale (voir ci-dessous).

³⁹ Pierre d'Argers est maître d'hôtel d'Édouard, marquis du Pont, en 1399-1400 (Servais, II, p. 303). Chevalier et « sire » de Cumières, il est aussi conseiller du duc Robert en janvier 1411 (*ibid.*, p. 458). Conseiller d'Édouard III en 1411-1415 et son gardien (pour la garde barroise) de la cité de Verdun à partir d'août 1411 (Clouet, III, p. 535 ; Servais, 1412 f° 13 ; BMV. ms 7521 n° 43). Pierre disparaît à Azincourt (Clouet, III p. 555). Chambellan de Charles VI, il avait été institué bailli de Vitry en août 1413 (*Gallia Regia*, VI, n° 23.458). Sa veuve, Jeanne de la Grange, « dame » de Cumières, disparaît en avril 1418. Elle laisse deux enfants, Jean, chevalier, et Edouard, qui exécutent alors un legs de leur mère touchant des biens situés dans la châtellenie barroise de Dun-sur-Meuse (Servais, 1418 f° 81 ; Meuse 2 G 8 ; MM. B 339 f° 108). Mais il y a aussi un Pierre II d'A., chevalier, « sire » de Cumières, fils du précédent, époux de Catherine de Villers, qui fait aveu en novembre 1417 au cardinal-duc pour divers fiefs à Varennes-en-Argonne, Cheppy, etc., ainsi qu'à Louppy-sur-Chée du fait de son épouse (MM. B 546 n° 75 ; B 342 f° 157-158 ; Condé E 11 n° 1). Sur les deux Pierre d'A., voir Aimond, *Relations*, p. 184, 206, 255-259, 454, 485.

⁴⁰ Mansart d'Esnes, chevalier, un des conseillers éminents du duc Robert en 1409-1411 et d'Édouard, marquis du Pont en janv. 1411 (Servais, II p. 434, 458). Conseiller d'Édouard III, comme on le voit en juillet 1415 (Servais, 1415, p. 149, 153, 156) et l'un de ses exécuteurs testamentaires en octobre (éd. Calmet, *H.L.*, col. 109-111). Mansart est un des piliers du parti orléaniste-armagnac et l'un des partisans du Dauphin dans l'est du Royaume. Originaire du nord du Royaume (probablement Esnes, 59, c. Clary), il est devenu « seigneur » de Mognéville, près de Bar-le-Duc, en épousant Marie, fille de Jean, seigneur d'Arrentières et de Mognéville, châtelain de Gondrecourt-le-Château et conseiller du duc Robert, et d'Agnès de Hans (51). Jean d'Arrentières disparaît avant août 1408 où Mansart et son épouse font aveu au duc Robert pour leurs fiefs de la prévôté de Gondrecourt, notamment Demange-aux-Eaux (MM. B 723 n° 130). Mansart, conseiller et chambellan de Charles VI, succède à Pierre d'Argers au bailliage de Vitry en décembre 1415. Il l'est encore en 1422 et capitaine de Vitry (*Gallia Regia*, t. VI, n° 23.460, 23.659). Est aux négociations de La Tombe en mars-avril 1418. En 1419-1420, Mansart est sans doute conseiller du cardinal-duc (Meuse B 494 f° 51) qui, en octobre 1419, lui cède une part d'étang à Mognéville pour les 500 francs qu'il lui doit pour l'ambassade de Mansart auprès de Yolande d'Anjou lorsqu'elle a envoyé son fils René en Lorraine (MM. B 538 n° 102). Durant la minorité de René, Mansart, « seigneur d'Esnes et de Gommegnies » (probabl. Gommegnies, 59, c. Le Quesnoy-Ouest), et son épouse, lui confieront leurs fiefs du Barrois pour en éviter la destruction. Des terres que leur rend René en mai 1426. (MM. B 343 f° 416-417). En novembre 1428, Mansart et Marie nomment des procureurs pour reprendre de René leurs fiefs du Barrois : Mognéville, Hargéville-sur-Chée, Demange-aux-Eaux, Delouze, Abainville et Baudignécourt (MM. B 537 n° 39). Voir aussi Poull, *Maison... de Bar*, p. 391.

- ⁴¹ Servais, II, p. 184. On a un exemple de ces procès portés au bailliage de Vitry en 1416 par les seigneurs d'Erize-la-Brûlée (MM. B 545 n° 28).
- ⁴² On n'étudiera pas ici ce personnage connu. Pierre, dit Clignet, de Brébant (51, c. Sompuis), amiral de France grâce à Louis d'Orléans en 1405, est conseiller du cardinal-duc en 1419-1420 (Luce, p. 306-307). Pierre de Brébant et Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy, autre conseiller du cardinal, ont accueilli René, à sa venue à Bar en 1419 (Meuse B 494 f° 170).
- ⁴³ En octobre 1418, l'abbé de Saint-Mihiel figure en tête des témoins d'un acte, « en Conseil », du cardinal-duc (MM. B 424 f° 157-160). De même sous René en novembre 1427 et octobre 1429 (éd. Denaix, *Hattonchâtel*, p. 85-86 ; MM. B 752 n° 63). Il s'agit de Geoffroi de Nicey (1408-1434), d'une famille vassale ancienne des comtes-ducs.
- ⁴⁴ L'abbé de Saint-Vanne, Renaud Paillardel (1391-1417), est conseiller du duc Robert en 1402-1407 où le duc le charge, notamment, de négocier avec la cité de Metz (Servais, II, p. 349-416). En janv. 1403, la duchesse Marie de France en fait l'un de ses exécuteurs testamentaires (MM. B 414 f° 294-296). En 1412-1415, Renaud P. est conseiller d'Édouard III (BMV. ms. 752 f° 45 ; Servais, 1412 f° 13 ; Clouet, III, p. 546). En 1417-1452, Étienne dit Bourgeois, neveu du précédent, est abbé de Saint-Vanne. Les Paillardel sont des patriciens de Pont-à-Mousson, un des trois principaux pivots urbains du Barrois.
- ⁴⁵ C'est notamment le cas des abbés de Beaulieu-en-Argonne. En avril 1415, l'abbé (Ferry de Grancey) est cité en tête des témoins d'un acte solennel d'Édouard III touchant l'abbaye de Saint-Mihiel (MM. B 912 n° 124). En juillet, il est encore cité en tête de conseillers du duc (Servais, 1415 p. 149). En janvier 1429, l'abbé de Beaulieu, Dominique de Pont-à-Mousson (encore un Paillardel), docteur en théologie († 1453) assista le bailli de Bar dans ses assises (Servais, 1429, p. 118). On note qu'en août 1419, le cardinal-duc paraît, aux Etats réunis à Saint-Mihiel, entouré, dans l'ordre, des abbés de Saint-Mihiel, de Saint-Vannes et de Saint-Paul de Verdun – trois de ses abbayes anciennement protégées. S'y ajoutent ceux de Lachalade, Saint-Benoît-en-Woëvre, Chéhéry et Saint-Pierremont (cf. ci-dessus).
- ⁴⁶ En août 1384, le duc Robert désigne, pour ses exécuteurs testamentaires, les abbés de Beaulieu et de Lisle-en-Barrois, deux abbayes tôt liées à la dynastie, son « clerc » et « conseiller » maître Jean de Void, archidiacre de l'Église de Toul et son « chapelain et secrétaire » Raoul de Lucey, chanoine de Pont-à-Mousson (collégiale Sainte-Croix) et de Bar-le-Duc (MM. B 414 f° 286-292). Raoul, chanoine de Saint-Pierre de Bar, disparaît avant le 24-07-1404 (MM. B 534 n° 22). En septembre 1409, lorsque Robert procède au partage de ses biens ; son conseiller, maître Jean de Bannes (52, c. Neuilly-l'évêque), archidiacre de l'Église de Langres, est cité en tête des témoins (éd. Calmet, *H.L.* col. 98, rectifier la graphie) ; le cardinal de Bar était alors évêque de Langres. Le duc Robert a également pour conseiller maître Jacques (Happard) de Vaux, chanoine des cathédrales de Verdun et d'Arras, licencié es lois, official de Verdun en 1385, disparu en octobre 1405 (Aimond, *Nécrol... de Verdun*, p. 287 ; Clouet, III, p. 409, etc.). De même, Pierre de Beaufremont, hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Pierrevillers (57) en 1407 (MM. B 349 f° 114-116), etc. Parmi les exécuteurs testamentaires d'Édouard III en oct. 1415, on trouve ses conseillers Jean de Revigny, doyen de Saint-Maxe, et maître Paris de Vavincourt (55, ar. Bar-le-Duc), archidiacre de l'Église de Langres (éd. Calmet, col. 111, rectifier la graphie). Maître Paris joue un rôle important aux côtés du cardinal de Bar, évêque de Langres, par ex. en 1399 (Servais, II, p. 296). Et encore en 1419-1420 où, toujours archidiacre du Barrois en l'Église de Langres, il est aussi conseiller du cardinal-duc et chanoine de Saint-Pierre de Bar, ce qu'il était probablement auparavant (Meuse B 494 f° 93 ; B 802 f° 124). En août 1419, on note qu'un maître Guy de Bannes, chanoine de Langres, encore un « client » du cardinal-duc, était administrateur de l'hôpital Saint-Sauveur de Verdun (HV. I. B 76)...
- ⁴⁷ En décembre 1409, le duc Robert et son Conseil prononcent une sentence consignée par Adenet Mairesse, « secrétaire et greffier de ladite cause » (Meuse 40 H5 n° 200 et 40 H212 p. 392-394). En décembre 1416, on voit qu'un bourgeois de Bar a fait appel à Sens du jugement rendu par le Conseil ducal à Bar (MM. B 525 n° 230). En mai 1418, Bonne de Bar, sœur du cardinal, fait allusion aux sessions à venir du Conseil « siégeant en cour de justice à Bar » (Meuse B 3162). En février 1414, c'est à la Chambre des comptes qu'Édouard III, après avis de son Conseil, engage à son cousin Amé de Sarrebruck, membre de son Conseil et seigneur de Commercy, la châtellenie de Conflans-en-Jarnisy (Meuse 40 H212 p. 8). C'est encore à la Chambre des comptes que Jean de Salm, gouverneur du duché, et « les gens du Conseil estans à Bar » décident d'un rabais des fouages en 1423-1424 (Meuse B 496 f° 10). En novembre 1426, René, après avis « des gens de nostre Conseil, tant de ceulx de nostre Chambre des comptes comme d'autres », rend sa sentence sur un procès opposant son procureur général à l'abbaye Saint-Paul de Verdun sur une affaire possessoire. Il y a là des membres

de son Grand Conseil (Robert de Haroué, son maître d'hôtel, et le grand prévôt de la collégiale de Saint-Dié), mais aussi son procureur Jean de Brillon ; le secrétaire de séance étant Jeannin Ourriet (MM. B 349 f° 60-63), etc.

⁴⁸ Voir Andt, *op. cit.*, p. 203-213 et J. Thibault, « Les hommes de pouvoir à Orléans et le service de l'Etat (fin XIV^e-début XV^e siècle) », dans *Les serviteurs de l'Etat... op. cit.*, p. 130. On a vu ci-dessus les cas du doyen de Saint-Maxe et de Nicole Trusson, à cheval sur la Chambre des Comptes et le Grand Conseil.

⁴⁹ On sait qu'un « Conseil des finances » informel fonctionne en France, à coup sûr, dès 1443, voir J.-Fr. Lassalmonie, « Un organe de gouvernement informel sous Louis XI : le « conseil des finances », *Francia*, 30/1, 2003, p. 135-157.

⁵⁰ MM. B 414 f° 286-292. Robert lègue 1000 francs à ses « serviteurs et familiers » : valets de chambre, panetiers, bouteillers « et varlets d'iceulx offices », fourriers, maréchaux, palefreniers, valets, pages, « braconniers » (veneurs), fauconnier, « chevalcheurs, messagers, héraultz, menestries de bouche et d'instrumens et, généralement, semblans estas que sunt de nostre retenue », à distribuer par ses exécuteurs testamentaires selon les mérites des uns et des autres. Nous n'avons manifestement là que le personnel subalterne de la Maison ducale, et une partie seulement. Robert évoque aussi son confesseur, maître Jacques d'Arrancy, « maistre en divinité », du couvent des Augustins de Verdun. Et parmi ses exécuteurs testamentaires, Raoul de Lucey, son « chapelain », chanoine de Bar-le-Duc (Saint-Maxe) et de Pont-à-Mousson (collégiale Sainte-Croix).

⁵¹ MM. B 414 f° 294-296. Un legs intéresse Jean Chaudin, « chapelain » du cardinal de Bar.

⁵² Servais (II, p. 303) relève qu'Édouard dispose alors de plusieurs pages, d'un maréchal (Jean d'Ornes, chevalier), d'un chambellan au moins (Ferry de Chardogne) et d'un maître d'hôtel au moins (Pierre d'Argers) – tous deux chevaliers –, d'écuyers, de valets de chambre, panetier, « cleric de cuisine », cuisinier, valet d'armoiries, palefrenier, etc. Jean Duché, valet d'armoiries d'Édouard, est cité en 1400 (*ibid.*, p. 318). Il l'était encore lorsqu'Édouard était duc de Bar en septembre 1415 (Servais, 1415, p. 154). Servais a consigné quelques éléments du personnel subalterne du duc Édouard III. Ainsi en 1412, trois veneurs, un roi des Ribauds, un « garde des petits chiens de Flandre », un cleric de chapelle, deux maréchaux, un valet de garde-robe, deux de cuisine, un « chevaucheur » (messenger), *ibid.*, 1412 f° 14.

⁵³ À la fin du règne du duc Robert, de 1400 à 1411, on trouve, pour chambellans, Philippe de Norroy, seigneur de Port-sur-Seille (MM. B 525 n° 209 : 1404), Robert de Watronville (*ibid.* n° 206 : 1404), Henri d'Ornes (Meuse B 1046 f° 179 ; Servais, II, p. 399 : 1407), chevaliers et conseillers. Maîtres d'hôtel : Jean d'Aulnois (Servais, II, p. 408, 442 ; MM. B 523 n° 324 ; B 546 n° 12 : 1407-1409 (Jean, par ailleurs seigneur de Thil [21], étant aussi conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne) ; Oly de Landres (Servais, II, p. 346 : 1402), Gérard de Saint-Loup (MM. B 894 n° 12 : 1405), Regnardin de Robert-Espagne (Servais, II, p. 393 : 1405). Tous conseillers et chevaliers sauf Regnardin (écuyer). On connaît, comme écuyers d'écurie : Jean de Villers (-aux-Vents ?), dit Clignet (Meuse 18 H2 p. 471 ; B 1239 f° 88 : 1400-1406), Jean de Watronville (Meuse B 1046 f° 179, 183 ; B 1239 f° 88 : 1406-1409) et probablement Geoffroi de Baudricourt, dit le Moine (Servais, II, p. 455 : 1410). Tous conseillers et écuyers. On note qu'en 1396, un écuyer, François de Gondrecourt, était bouteiller de Robert (Meuse B 1042 f° 153).

⁵⁴ En 1401, un Gérard de S., écuyer, est maître d'hôtel de la duchesse Marie et, en janvier 1403, l'un de ses exécuteurs testamentaires désignés (Servais, II, p. 327 ; MM. B 414 f° 294-296). En janvier 1404, il est du Conseil du duc Robert (Servais, II, p. 362) et en sept. 1409, l'un de ses procureurs pour le partage des biens ducaux (éd. Calmet, H.L., col. 94-98). En 1401, un Lambert de S., écuyer, est un des familiers de la duchesse Marie (Servais, II, p. 327). Lambert de S. et son épouse Françoise, nièce de Jacques Roxin, échevin de Verdun, résident à Verdun en 1410-1418 (Meuse 16 G 5422 ; 11 F 90 n° 9, p. 51). On a vu Jacques Roxin, conseiller du cardinal-duc en 1419-1420. En mai 1411, un Somme-Yèvre est du Conseil d'Édouard III (MM. B 618 n° 21). Jean de S., écuyer, est maître d'hôtel et sans doute conseiller du cardinal-duc en 1419-1420 (Meuse B 494 f° 139, où il est chargé de mission). Jean suivra le cardinal dans son apanage, fin 1420, et sera l'un de ses (très) proches conseillers, notamment chargé de missions importantes comme en sept. 1425 (avec N. Trusson) auprès du marquis de Montferrat (Servais, 1423 f° 119 ; 1425 f° 145, etc.). En juin 1430, le cardinal légua 100 francs à Jean de S., « son écuyer et familier » (éd. Calmet, H.L., col. 130-135).

⁵⁵ Jean de Laires, chevalier, figure en 1397-1409 dans l'entourage du duc Robert et du futur Édouard III dont il est probablement le conseiller (Servais, II p. 263, 422, 434). En janvier 1412, il fait partie de l'entourage d'Édouard III (Servais, 1412 f° 13) dont il est vassal en avril 1411, du fait de son

épouse, « dame » Marie, dans la châtellenie de Bar (MM. B 618 n° 21 f° 1). Vers août 1415, Édouard III le nomme capitaine du château de Louppy (Servais, 1415 p. 152). « Noble homme » Jean de L. devient ensuite le conseiller du cardinal-duc (Meuse B 685 : en 1416-1417 ; B 802 f° 42 : en 1418). Il est son maître d'hôtel en février 1419 (MM. B 8097 f° 112), habite Bar-le-Duc et fournit de l'avoine aux garnisons duciales en 1420 (Meuse B 494 f° 119-120). En janv. 1420, il vend à André de Nancy, seigneur de Gombervaux, une maison au Bourg de Bar (MM. B 547 n° 172). Jean de L. passe en 1420 au service du jeune René sous tutelle du comte de Salm, gouverneur du Barrois et continue d'habiter Bar-le-Duc. En 1423, il vend du froment aux troupes du comte de Salm, gouverneur du Barrois (Meuse B 496 f° 99). En avril 1424, il préside les assises du bailliage de Bar aux côtés du même gouverneur, du bailli de Bar, du doyen de Saint-Maxe « et autres du Conseil et officiers » du duc (Servais, 1424 f° 128). Il était effectivement maître d'hôtel de René durant sa minorité comme on le voit en 1424 où il était aussi au Conseil du duché présidé par Charles II de Lorraine ; il habitait le château de Bar et avait des rentes fieffées à Louppy-sur-Chée (Meuse B 497 f° 141, 230). Il reste le maître d'hôtel de René, devenu majeur, et lui livre des céréales (*ibid.* f° 141). Il est possible que Jean de L. était déjà maître d'hôtel d'Édouard III. Reste le problème de ses origines car il n'est pas un noble de l'espace lorrain. En 1397, Jean est cité aux côtés d'un autre chevalier, Pierrequin de Houdain (Servais, II, p. 263). Il s'agit de Houdain (62, ar. Béthune, ch.-l. de c.). « Laire » est donc sans doute Laires (62, c. Fauquemberge). Nous sommes, avec Houdain et Laires, au voisinage de Cassel (59, ar. Dunkerque), vaste domaine des ducs de Bar. En janvier 1420, Jean de L. est dit « seigneur de L'Orvilliers », mais lequel ? (MM. B 547 n° 172). Il est possible que Jean de L. était parent de Guillaume de L., chevalier, de l'Hôtel et du Grand Conseil de Charles VI en 1400-1406, et de Robert de L., écuyer de l'Hôtel de Charles, duc d'Orléans, en 1409 (voir L. Douët-D'Arçq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, Paris, I, 1863, p. 165, 290, 317). Un Robert de L. bailli de Montargis, est aux côtés du Dauphin lors du meurtre de Jean sans Peur à Montereau en sept. 1419 (Du Fresne de Beaucourt, op. cit., p. 1419 ; voir aussi p. 171).

⁵⁶ Bertrand de Landres (54), chevalier, est maître d'hôtel et conseiller du cardinal-duc en 1418-1419 (MM. B 528 n° 62 ; B 8097 f° 113). Les Landres sont des familiers de la cour duciale. En 1400-1411, un Olyre de L., chevalier, est conseiller du duc Robert. Il est cité comme son maître d'hôtel en 1402 (Servais, II, p. 309, 346, 458). Il occupe les mêmes fonctions sous Édouard III en 1412-1415 (Servais, 1412 f° 21 ; 1415 p. 150). Puis il est conseiller du cardinal-duc en 1416-1418, qui le charge, par exemple, d'une mission auprès d'Adolphe, duc de Berg (Servais, 1416 f° 58 et Meuse B 1242). Un Bertrand de L., écuyer, est au service du duc Robert en 1402 (Servais II, p. 349). Peut-être est-ce le nôtre ? Bertrand a épousé Catherine de « Chancey » (Sancy, 54 ?) et ils ont eu une fille, « damoiselle » Nicole de L. Veuve de Bertrand, Catherine épousera Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs (Luce, p. 347).

⁵⁷ Voir ci-dessus les détenteurs les plus connus de ces divers offices.

⁵⁸ Philippe II de N., exemple même de l'homme de guerre de cette époque, était probablement chambellan et conseiller du duc Robert, en tout cas son « servant et de nostre hostel » en novembre 1404 lorsque ce dernier l'engage pour défendre le duché sans limite de temps (MM. B 525 n° 209). Philippe occupe les fonctions de chambellan et de conseiller d'Édouard III jusqu'à la disparition du duc (MM. B 618 n° 21 ; B 349 f° 37-39 ; BMV. ms. 752 f° 45 ; Clouet, III p. 456). En 1412 Édouard en fait son « gouverneur des guerres » et Philippe recrute une « compagnie » (Servais, 1412 f° 18 ; 1413 f° 26 ; MM. B 523 n° 309). En octobre 1414, Édouard qui, durant quelque temps, avait enlevé à Philippe « le gouvernement des guerres », le lui restitue (Servais, 1414 p. 63). En décembre 1415, Philippe est l'un des trois conservateurs barrois de la paix signée entre les deux duchés (MM. B 852 n° 1). Philippe passe ensuite au service du cardinal-duc dont il est le conseiller tout au long du règne. Ses services ont coûté cher à la dynastie. En janvier-février 1414 Édouard III a dû lui engager des rentes sur Château-Salins et Verdun pour les 7600 francs qu'il lui devait (Servais, 1414, p. 417). En août 1417 le cardinal-duc lui engage la châtellenie de Condé-sur-Moselle (auj. Custine, 54) pour les 2700 francs qu'il lui doit, mais en mars 1419, la dette duciale monte à 3600 francs (MM. B 621 n° 29-34). En octobre 1417, le cardinal l'a nommé capitaine de la forteresse de Pierrefort (cne de Martincourt, 54), le salaire de Philippe étant gagé sur les revenus de la châtellenie (MM. B 852 n° 2). En avril 1411, Philippe était l'époux de « dame » Marguerite de Bioncourt (57) et, par son mariage, seigneur de Sommedieue, près de Verdun (MM. B 523 n° 302). Marguerite était la fille d'André de Bioncourt, écuyer, bailli de Nancy en 1357-1361, puis 1362-1363, et de Laurette d'Haraucourt, un mariage « lorrain » (voir Fray, *Nancy*, p. 127, 314, et les recherches de Monsieur Jacques Debry). La cité de Verdun, qui a détruit la forteresse de Sommedieue, engage, en décembre 1420, Philippe, « seigneur de Bioncourt », pour son conseiller et aide armé, pour une durée de douze ans (ACV. DD 18). Philippe avait acquis la forteresse de Baley-court (cne de Verdun) en janv. 1416, elle aussi

bientôt ruinée par la cité. En juin 1427, Philippe abandonnera toute revendication à ce sujet moyennant dédommagement (Aimond, *Relations*, p. 188, 235).

- ⁵⁹ MM. B 624 n° 46 ; B 420 f° 204-205. En mai 1416, le cardinal-duc autorise Jean de Watronville, son écuyer et conseiller, à édifier une tour fortifiée à Maizey (BMV., fonds Watronville). On l'a vu écuyer d'écurie du duc Robert en 1406. Devenu apanagiste, le cardinal en fera son bailli de Woëvre (Servais, 1421 f° 100-101).
- ⁶⁰ Eustache de Conflans, seigneur de Somme-Vesle et du Mont-Aimé, est chambellan d'Édouard III en 1413 (Servais, 1413 f° 29). On n'étudiera pas ici ce personnage, armagnac résolu et un des pivots du parti delphinal dans l'est du Royaume.
- ⁶¹ En février 1413, Colin de Sampigny, écuyer d'Édouard III, établit ses frais de guerre (MM. B 523 n° 309). En juin 1415, Robert des Armoises, « féal escuyer » d'Édouard III, est en mission à Metz (*HMB.*, IV p. 718). Jean de Sampigny et Jacquemin de Villers, écuyers, conseillers du cardinal-duc en 1419-1420, avaient peut-être des fonctions auliques (MM. B 494 f° 155, 161).
- ⁶² Thiébaud de Fontenoy (cne de Laimont), Jeannot Hurlin, Olivier, panetiers (Meuse B 494 f° 77, 168 ; B 495 f° 68 ; B 802 f° 70, 109 ; MM. B 8097 f° 111 ; Servais, 1418 f° 81...) ; le fruitier Moriset (MM. B 8097 f° 156) ; les bouteillers Philippot des Gardins (alias des Jardins). Wautier Charlot dit le Prêtre, Jean Marchandel, Husson Charbonnier, Jean Baudet (Meuse B 494 f° 77, 108, 119, 151, 164 ; B 495 f° 73, 75 ; B 802 f° 148 ; MM. B 8097 f° 121, 130 ; Servais, 1419 f° 82, 84). Marchandel était déjà bouteiller du duc Robert (Servais, II, p. 248).
- ⁶³ Gayet (qui a son « valet »), Richard Bouteiller, Richard l'Anglais (le même ?), Robert de Salvange (cne de Savonnières-devant-Bar), voir MM. B 8097 f° 112, 127, 129 ; Meuse B 802 f° 148. Robert de Salvange, écuyer, est capitaine du château de Bar en 1413 et 1415 (Servais, 1413 f° 28 ; 1415 p. 152). En 1409, époux d'Isabelle de Cousance(-les-Forges), il possède des biens à Naives-devant-Bar (cne de Naives-Rosières) MM. B 521 n° 103. En 1411, il tient d'Édouard III des fiefs dans la châtellenie de Bar (MM. B 618 n° 21 f° 8). En 1429, il vendra à sa fille Jeanne un bâtiment à Naives (MM. B 530 n° 41).
- ⁶⁴ Meuse B 494 f° 134, 151 ; B 495 f° 65, 71 ; B 497 f° 115 ; MM. B 8097 f° 164. On n'insistera pas sur d'autres catégories, ainsi les « chevaucheurs » (messagers) qui partagent parfois, avec les « hérauts », des tâches diplomatiques.
- ⁶⁵ Guillaume l'E. est souvent cité en 1419-1420 avec ses douze archers « écossais », mais aussi avec sa « route de gens d'armes et de trait » pour lesquels il avait des « lettres de retenue » (Meuse B 494 f° 164, 169, 179 ; B 495 f° 65, 66 ; B 1314 f° 57). Plusieurs de ces hommes seront cités en 1423-1424, à une époque où Guillaume est qualifié d'« écuyer et de capitaine », tout comme un certain Pierre David. Nous avons là des Écossais, des Gallois et quelques « Anglois » (Meuse B 497 f° 204, 239, 241, 242). Guillaume a épousé une Stainville : « damoiselle » Catherine. En 1427, le couple achètera à des Tronville (-en-Barrois) et des Stainville, une maison à Bar-le-Duc, « au Baillie » du château, tenue en fief du duc, et des seigneuries à Savonnières-devant-Bar et à Contrisson (MM. B 533 n° 2 ; B 534 n° 21). En juin 1429, Guillaume « Ticquepany », dit l'Écossais, participe aux lettres de défi adressées par Ancel, seigneur de Stainville, à la cité de Metz (*HMB*, IV, p. 181).
- ⁶⁶ En 1418-1420 (B 494 f° 105, 106, 154, 166 ; B 495 f° 60-61 ; MM. B 8097 f° 111-113, 124, 130, 148, 149, 179). Tous deux sont aussi bien dits « clerks de cuisine » que « clerks de l'ostel ». En octobre 1418, formule plus rare, Etienne D., secrétaire du duc, est qualifié de « clerk de la despence » de « l'ostel » ducal (MM. B 624 n° 45). Il est peut-être mercier à Bar : en 1423-1434, il fournira du plomb et du fer au duc (Meuse B 497 f° 175, 194).
- ⁶⁷ Meuse B 494 f° 77, 95, 96, 117, 151, 152, 167, 175 ; B 495 f° 67, 71, 73, 74, 80 ; MM. B 8097 f° 127-129, 152, 155, 164, 165. Certains d'entre eux sont de vieux serviteurs. Jeannin Robin était valet de chambre du duc Robert en 1406-1411 (Servais, II p. 393, 460). Colin Reboux, de Saint-Mihiel, également. En octobre 1410, le duc Robert, pour services rendus, lui avait donné deux exploitations rurales (« gagnages ») à Longchamps-sur-Aire et à Souilly (MM. B 942 n° 71). Henri, barbier du cardinal (Meuse B 494 f° 77), est peut-être Henri Quenibe, disparu en janvier 1420 (*ibid.* f° 95). En octobre 1420, Didier des Bordes est barbier du cardinal (MM. B 8097 f° 128).
- ⁶⁸ Les comptes du duché en 1419-1420 abondent en de telles mentions.
- ⁶⁹ Meuse B 494 f° 93, 117 ; B 802 f° 127. Guillaume « de Loubières » ou « Lobières » était déjà chapelain du duc Robert et de son épouse en 1399 lorsqu'ils fondent pour lui une prébende à Saint-Pierre (Servais, II, p. 305, 392 ; MM. B 529 n° 128). Il revient logiquement à l'aumônier ducal d'administrer le service divin à la Cour et de contrôler le personnel de la Chapelle, entre autres choses.

⁷⁰ Meuse B 494 f° 93 ; B 495 f° 71, 72 ; B 496 f° 81 ; MM. B 8097 f° 128. En déc. 1410, Jean Thévenon n'était encore qu'un des « enfants » (de chœur) de la Chapelle du duc Robert (Servais, II, p. 455). Le cardinal a pour confesseur maître Guillaume de Lacroix(-sur-Meuse), Meuse B 1243 f° 81.

⁷¹ En nov. 1424, Jean de Dizi achètera des cahiers de papiers destinés à « l'office des secrétaires » du duc René (MM. B 8099 f° 64). Il y avait très probablement une comptabilité propre aux secrétaires-notaires du duc (mais nous n'avons pas les archives de la chancellerie). En 1391, le chancelier de Bourgogne la réclamait pour les sommes perçues par les secrétaires sur ordre du duc (Arch. Côte-d'Or, B 15 f° 24).

⁷² On éliminera ici Perrot Gane (alias Perrot le Clerc) cité en 1417-1420 (Meuse B 494 f° 77, 170 ; B 802 f° 33). Perrot était déjà secrétaire du duc Robert en 1391 (Servais, II, p. 183). Robert Vincent, patricien de Saint-Mihiel, secrétaire du cardinal-duc, est souvent cité en 1420 à Pont-à-Mousson où il achète papier et parchemin destinés à la rédaction de plusieurs actes diplomatiques (MM. B 8097 f° 160-164). En août-septembre, il rédige deux actes du cardinal produits « en Conseil » à Pont-à-Mousson et Mousson (MM. B 349 f° 79-80 ; B 683 n° 9 f° 9-10). En mars 1418, il est clerc juré du bailli de Saint-Mihiel, et du prévôt en mars 1423 (Servais, 1418 f° 80 ; MM. B 910 n° 62). Il sera dit substitut du procureur de ce bailliage en 1423-1424 (Meuse B 1047 f° 47), etc. Les Vincent sont de constants serviteurs des duc.

⁷³ Jean de Velosnes : secrétaire du cardinal-duc et chargé de mission auprès de ses créanciers messins, cité en décembre 1418-août 1420, où il opère à partir de Pont-à-Mousson (MM. B 8097 f° 117, 159). Voir aussi février 1419 où il signe un acte du cardinal à Pont-à-Mousson (MM. B 525 n° 235). En avril 1406, un Jean « de Velonne » est secrétaire du duc Robert et agit pour lui à Metz (B.N.F. Lorr. 230 bis n° 100). En juillet 1407, Jean « de Willoinne », « clerc » du duc Robert, est un des gardes du sceau du tabellionage de Pont-à-Mousson. *Idem* (Jean « de Veloine ») en juillet 1408 (MM. B 859 n° 22 ; B 678 n° 30). En janvier 1398, il y a déjà un Jean *de Velonia*, membre de ce tabellionage (Servais, I, p. 441). En mars 1398, le duc Robert avait chargé son « clerc », Jean « de Viloine », d'aller lever une aide à Longwy (*ibid.*, II, p. 269). Il est probable qu'il s'agit de Jean Jeannet « *de Veloinna* », clerc du diocèse de Trèves, notaire public d'autorité impériale, qui en décembre 1404, établit, à Saint-Mihiel, plusieurs actes du duc Robert touchant une aide levée dans la châtellenie de Longwy (B.N.F. Lorr. 230 bis n° 97). Il s'agit donc de Velosnes (55, c. Montmédy, ancien diocèse de Trèves) et non de Vilosnes-Haraumont (55, c. Dun-sur-Meuse, ancien diocèse de Verdun).

⁷⁴ En juin 1415, un Noël signe, à Bar, un acte d'Edouard III touchant l'ensemble du duché (MM. B 532 n° 57). En décembre 1418, Jean Noël signe, à Verdun, un acte du cardinal-duc touchant une aide à lever dans la châtellenie de Saint-Mihiel (MM. B 683 n° 9 f° 5). En octobre 1419, un Noël en signe un autre, à Bar (MM. B 525 n° 237). En avril 1419, un Jean N., clerc, bourgeois de Verdun, témoigne d'un procès entre l'abbaye Saint-Maur et la collégiale Sainte-Croix de la cité (Meuse 40 H216 p. 204). En mars 1419, un Colet N., secrétaire du cardinal-duc, le représente à Metz (MM. B 387 f° 52-53). Nous avons là deux secrétaires de Louis de Bar, et probablement apparentés. En 1418-1419, un Noël, secrétaire du cardinal-duc, accomplit diverses missions à Metz et à Pont-à-Mousson (MM. B 8097 f° 117, 125, 145, 146). On note qu'en 1421-1439 un Jean N. était notaire de l'officialité de Verdun (Meuse 16 G 5422 ; 11 F 90 n° 10 p. 53 ; 11 F 26 p. 480-481 ; ACV. GG 83 ; II, 4). Sans doute notre Jean N. des années 1418-1419. Colet N. sera au service du duc René en 1424-1429.

⁷⁵ Jacquet de Reims, en fait Jacquet Gavard de Reims, un des notables de Saint-Mihiel en 1399-1401 (Meuse B 1044 f° 58), est secrétaire attesté du duc Robert en 1404-1410 où on le voit, notamment, assister, sur ordre du duc, le bailli de Saint-Mihiel, dans ses assises tenues à Etain (Servais, II, p. 326, 455 ; Meuse B 1046 f° 181). Il est aussi le secrétaire d'Edouard III. En octobre 1412, ce dernier dédommage son « amé et féal secrétaire » Jacquet de Reims de ses frais lorsqu'il était son châtelain de Koeur (Meuse B 3028). Puis Jacquet passe au service du cardinal-duc. En 1415-1416, toujours secrétaire, il va tenir une « journée », aux côtés de deux membres du Conseil ducal, à Pompey, contre le duc de Lorraine (Meuse B 1531). En avril 1416, il rédige, en Conseil, un acte solennel du cardinal pour l'abbaye de Saint-Mihiel (MM. B 912 n° 124). On le trouve procureur général du bailliage de Saint-Mihiel en mars 1418 (Servais, 1418, f° 80). Il mène des enquêtes criminelles et accomplit diverses missions en 1415-1417 (Meuse B 1532 ; B 1534). En mai 1419, Jacquet signe un acte du cardinal-duc (MM. B 910 n° 3). En août-septembre 1420, ce dernier charge son secrétaire de lever une aide à Saint-Mihiel (MM. B 683 n° 9 f° 9-10). En août 1419, lorsque le prince dicte la dévolution du duché en accord avec les Etats Généraux réunis à Saint-Mihiel, l'acte est établi par deux notaires et secrétaires du cardinal : Jean « de Tribuille » et Jacquet Gavard de Reims (MM. B 344 f° 64-68). Jacquet « de Reims » est l'intermédiaire fréquent du cardinal en 1420 pour acquérir divers produits

(poudre, salpêtre, etc.) à Saint-Mihiel (Meuse B 494 f° 51, 135). Les comptes de la châtellenie de Pont-à-Mousson montrent souvent Jacquet en mission, notamment à Nancy, en oct. 1419, lors des négociations entre Anjou, Lorraine et Barrois ; on le voit aussi toucher ses gages de procureur du bailliage de Saint-Mihiel en 1418-1419 (MM. B 8097 f° 119, 123, 133, 148-151, 155, 156). Puis Jacquet passera au service du cardinal-apanagiste.

⁷⁶ En novembre 1403, le cardinal de Bar, évêque de Langres, charge son secrétaire Jean de Dizy, clerc du diocèse de Laon, de prendre possession et de percevoir les revenus, en son nom, des bénéfices ecclésiastiques, séculiers ou non, vacants ou à vaquer dans cinq provinces ecclésiastiques françaises, pouvoirs que le Saint-Siège vient de confier au cardinal (Servais, II, p. 355, 356). En décembre 1405, Jean de D. est à Barcelone où il établit un acte de Yolande, veuve du roi d'Aragon et sœur de Robert de Bar, où elle reconnaît que ce dernier lui a donné la châtellenie de Saint-Fargeau sous certaines conditions (MM. B 528 n° 39 ; Poull, *Maison... de Bar*, p. 363). De fait, Jean de D. est aussi secrétaire du duc Robert. En sept. 1407, ce dernier l'envoie prêter hommage en son nom à Louis II d'Anjou, en tant que comte de Roucy, pour la seigneurie de Vauciennes (51, c. Epernay, MM. B 548 n° 7). On peut hésiter sur l'origine de Jean de D. : Dizy-le-Gros (02, c. Rozoy-sur-Serre, au diocèse de Laon). Ou bien Dizy (51, c. Ay), voisin de la châtellenie de Boursault (51, c. Dormans) que le duc Robert a acquise en nov. 1389 (Poull, *ibid.*, p. 357) et qu'il attribue en septembre 1409 au cardinal de Bar, tout en se la réservant en viager (MM. B 528 n° 36). Dès 1403, on constate donc que Jean de D. est chargé des missions les plus délicates. En octobre 1412, on le retrouve secrétaire d'Edouard III de Bar dont il signe un acte (Meuse B 3028), de même en juillet 1415 (MM. B 525 n° 225). On ignore les liens éventuels entre Jean de D. et Pierre de D., secrétaire du roi Charles VI, cité en juin 1390 (Douet d'Arcq, *Choix...*, II, p. 239). Il est impossible de rendre compte des activités de « *Johannes de Disy* » sous le règne du cardinal-duc, dont il signe, en Conseil ou non, un grand nombre d'actes, lettres ou missives. Il apparaît surtout comme son négociateur le plus intime, par exemple en décembre 1415 (négociations avec la Lorraine, MM. B 852 n° 1) ou en octobre 1418 (avec l'évêque de Metz, MM. B 424 f° 157-160), etc. Et surtout lors du traité de Foug et de ses suites. Les comptes de la châtellenie de Pont-à-Mousson, carrefour routier et diplomatique important en 1418-1420, décrivent largement ses activités ■ négociations à Nancy et ailleurs, ordres de paiement, de messagerie, nombreux achats de « cahyers de papier » pour « l'office des secrétaires » du duc (MM. B 8097 f° 119, 128, 130, 143, 146, 148-166). Pour ses activités diplomatiques en 1419-1420, à Nancy, voir aussi Meuse B 1243. Dizy restera au service des ducs de Bar.

⁷⁷ En septembre 1418 un « Tribouille » signe un acte du cardinal-duc (MM. B 525 n° 236). En août 1419, Jean « de Tribouille », clerc du diocèse de Luçon, et secrétaire du cardinal-duc, établit, aux États Généraux réunis à Saint-Mihiel un acte solennel touchant la dévolution du duché. Jean est notaire « public » (MM. B 340 f° 82-88). En juillet 1420, il signe un acte du cardinal, en tant qu'évêque de Verdun, à Hattonchâtel (Meuse 40 H 212 p. 8) et en août, un autre du cardinal, en tant que duc de Bar, à Pont-à-Mousson (MM. B 590 n° 31). On le trouve souvent en 1419-1420 à Pont-à-Mousson, carrefour diplomatique : *Jean de Tribollia*, secrétaire du cardinal, y achète aussi des « cayeirs de papier » (MM. B 8097 f° 153-154, 158, 160-161). En septembre 1409, un Jean Triboule, licencié es lois, était un des gardes du sceau de la prévôté de Sens lorsque le duc Robert y partage ses biens entre ses trois fils (MM. B 528 n° 36 ; éd. Calmet, *H.L.* col. 94-98). En juillet 1398, Charles VI avait commis au gouvernement du bailliage de Sens Jean de Savigny et maître Jean Tribolé. Ce dernier était lieutenant particulier du bailliage de Sens en 1386-1397 et un juriste éminent. On note aussi qu'en 1406-1422, un Guillaume Tribolé était prévôt de Sens (*Gallia Regia*, V, n° 21.181, 21.218, 21.255) et qu'une partie des appels du Barrois allait à Sens. On retrouvera Jean Tribolé par la suite, dans l'entourage du cardinal-apanagiste.

⁷⁸ Ex. parmi d'autres, le sauf-conduit délivré par le cardinal, le 22 avril 1420, à Gautier de Ruppès, seigneur de Thil-Châtel, émissaire de Charles VI et de Philippe le Bon : signé « Loys », et « par monseigneur le cardinal, duc, J. de Disy » (MM. B 523 n° 341). Sur cet épisode, voir Servais, *1420* p. 111-113.

⁷⁹ En 1419-1420, le bouteiller Wautier Charlot va garder le château de Thonnance-lès-Joinville. Thierry de la Mothe, valet de chambre, est « châtelain, garde et capitaine » du château de Bar et Aubert de Saint-Mihiel, autre valet de chambre, commande (« capitaine ») le guet de la ville-Haute (ou Halle) de Bar depuis 1417 au moins (Meuse B 494 f° 96, 151, 175 ; Servais, *1417* f° 73). En 1421, Charles II de Lorraine enlèvera à Thierry l'office de châtelain de Bar (Meuse B 688). En 1422-1423, Jean Hérault gardera la Halle (B 496 f° 47) ; de même le secrétaire Jean de Veel et Aubert de la Chambre, en 1423-1424 (B 497 f° 82). On a vu le secrétaire Jacquet de Reims, châtelain de Koeur. En octobre 1424, Thierry de la Mothe et son fils Édouard iront tenir garnison au château de Louppy

(B 1316 f° 129). Il apparaît, ici comme ailleurs, que certains serviteurs avaient des qualités « militaires ».

⁸⁰ En avril 1407 existait une « Compagnie des Lions » groupant l'entourage noble du duc Robert, ce qui donne alors un contingent fort d'environ 300 chevaux (Servais, II, p. 400). En mai 1416, le cardinal-duc fonde la « Compagnie du Lévrier Blanc » rassemblant 20 chevaliers et 27 écuyers pour une durée de cinq ans avec deux chapitres annuels. Les buts avoués sont la paix entre les membres de cette « compagnie » (ou « alliance ») et la défense du duché. Le cardinal-duc et le « roi » de cette « alliance » en nomment les membres. La fidélité y est contraignante, d'autant plus que le cardinal est un prince contesté. Ce type d'organisme tenant souvent lieu de Conseil (cf. la Toison d'Or fondée plus tard), il est bon d'énoncer les chevaliers qui en font partie : le comte Thiebaut II de Blâmont, Philibert II, seigneur de Beaufremont, Eustache de Conflans, Richard II des Armoises, Pierre de Beaufremont, seigneur de Ruppes, Regnault du Châtelet et son fils Erard, Mansart d'Esnes, Jean, seigneur d'Ornes, Gobert d'Apremont (seigneur de Buzancy), Geoffroi et Jacques d'Ornes, Philippe de Norroy, Oly de Landres, Jean de Laïres, Jean de Serocourt, Colard d'Ottange, Jean de Beaufremont, seigneur de Fontoy, Jean de Malberg et Geoffroi de Bassompierre (57, cne de Boulange). Parmi les écuyers, on voit Robert Ier de Sarrebruck (le damoiseau de Commercy), trois Armoises (Jean, Robert et Simon), Jean de Saint-Loup, Philibert de Doncourt, trois Sampigny (Jean, Colin et Arnoul), Franque de Housse, Geoffroi d'Apremont, Thierry d'Autel (Elter, Belgique, prov. Luxembourg), etc. Voir P. Boyé, « La Compagnie du Lévrier Blanc au duché de Bar (31 mai 1416-23 avril 1422) » *B.S.A.L.*, 1903, p. 123-131, 158-166, 177-184.

⁸¹ En sept. 1409, un Regnault de la Loye, « commis » au tabellionage de la prévôté de Sens « es quartiers de Champagne et de Barrois on ressort de ladite prevosté » en l'absence d'Etienne Oudin, établit l'acte du duc Robert de Bar partageant ses biens (MM. B 528 n° 36 ; éd. Calmet, col. 94-98). En 1413, il est prévôt de Bar (Servais, 1413 f° 29). En juin 1415, procureur général du duché (ibid., 1415 p. 148 et MM. B 340 f° 340-341). En 1416, il est gruyer de Bar (Meuse B 684). « Maître » Regnault est de nouveau prévôt de Bar en 1419-1424 (B 494 f° 74 ; B 495 f° 42 ; B 496 f° 68-69 ; B 497 f° 81, 85, 231 ; 40 H 212 p. 392 ; MM. H 1676...).

⁸² En 1419-1420, Husson, d'une ancienne famille vassale des comtes-duc, est capitaine de la ville-Basse de Bar-le-Duc (du Bourg). Écuyer, il est conseiller du cardinal-duc (Meuse B 494 f° 53 ; B 495 f° 56). En juin 1415, il était commis « au gouvernement de la justice du bailliage de Bar » par Édouard III (MM. B 532 n° 57). Il est bailli de Bar en avril 1416 (Servais, 1416, f° 58) et janvier 1418 (Meuse B 802 f° 33). En 1402-1403, un Girard de F., écuyer, était bailli de Bar (Servais, II, p. 350, 357) et une Marie de F. était demoiselle d'honneur de la duchesse Marie de France (MM. B 414 f° 294-296). Dans un domaine voisin, on remarque la présence, aux côtés du cardinal-duc en 1419-1420, de maître Jacques d'Attigny, son avocat (MM. B 8097 f° 127, 162, 163). En avril 1409, Jacques, qualifié de « noble home », est avocat auprès du Parlement de Paris et apparaît dans un acte touchant le duché de Bar (MM. B 528 n° 36).

⁸³ Voir Ch. Aimond, *Histoire de Bar-le-Duc*, Bar-le-Duc, 1953, p. 12, 13, 32-34, et « L'église Saint-Etienne, ancienne collégiale Saint-Pierre de Bar-le-Duc », *M.S.L.B.*, 1911, p. 168, 170, 183 ; Renard, *op. cit.* (p. 156-231) et le testament du duc Robert en 1384 où, entre autres choses, il reconnaît devoir restituer à la collégiale les bijoux qu'il lui a empruntés et mis en gage, puis perdus. Ses exécuteurs testamentaires devront aussi rembourser à la collégiale la « grosse dette » à elle due par son cousin Gobert IX, sire d'Apremont (MM. B 414 f° 286-292). Le problème des prébendes privilégiées des deux collégiales (sans stage et résidence) est clairement évoqué par des documents de 1404, 1409 et 1434 (MM. B 534 n° 22 ; 24 ; B 341 f° 1-5). Il est impossible de dresser ici la liste des chanoines barisiens gradués d'université. On en a vu quelques-uns. Citons seulement les médecins du cardinal-duc : maître Nicole Gervaise, titulaire de la chapelle Saint-Christophe à Saint-Maxe (Meuse B 802 f° 127 ; MM. B 8097 f° 152). Il était déjà médecin de la duchesse Marie de France en 1401-1404 (Servais, II, p. 327, 366). En 1412, il était chapelain castral de Koeur (Meuse B 2791). Le plus important est pourtant maître Jean de « Pouligny », « maistre es arts et médecine » et doyen de la collégiale Sainte-Marie-Madeleine de Verdun, cité en 1416-1420 (Meuse B 802 f° 39 ; B 494 f° 109 ; Servais, 1416 f° 63). En 1423-1424, on évoquera la maison « que fut maistre Jehan de Pouligny » au château de Bar (Meuse B 497 f° 196). On ignore s'il était aussi chanoine à Bar. Sur les médecins-chanoines du duc Robert, voir Servais, I, p. 165. Sur le rôle, à Nancy, de la collégiale Saint-Georges, comparable à celui de Saint-Maxe de Bar, voir Fray, *op. cit.*, p. 97-106, 187.

⁸⁴ Meuse B 494 f° 77, 166. En avril 1423, on retrouvera aussi une aide levée spécifiquement sur « les nobles, frans officiers et abonez » de Bar-le-Duc (B 497 f° 73).

⁸⁵ Meuse B 801 f° 113 ; B 802 f° 77. Hormis l'étude de G. Castelnovo déjà citée, voir, du même « Les élites urbaines et le prince dans les états de Savoie à la fin du Moyen Age », dans *Les élites urbaines au Moyen Age (XXVII^e Congrès de la Soc. des historiens médiévistes, Rome, mai 1996)*, Paris, 1997, p. 257-268.

COMPTE RENDU

Amedeo Feniello, *Les campagnes napolitaines à la fin du Moyen Âge. Mutations d'un paysage rural*, Rome, 2005, collection de l'École française de Rome, n°348.

Les campagnes italiennes sont depuis la grande thèse de Pierre Toubert sur le Latium médiéval un lieu d'étude très fréquenté pour les historiens français. On remarquera que l'effort a surtout porté sur Moyen Âge central. De la Lombardie aux Pouilles en passant par la Toscane l'*incastellamento* a été au cœur de la recherche historique des trente dernières années. Les travaux sur la fin du Moyen Âge sont plus réduits. On remarquera néanmoins la belle thèse d'Henri Bresc sur la Sicile et les thèses de Philippe Jansen, sur les Marches, et d'Odile Redon sur le pays siennois. Cette forte présence française ne doit cependant pas faire oublier les travaux menés par les historiens italiens. Les recherches de Giovanni Tabacco sont bien connues en France. Pour l'Italie méridionale on retiendra la grande figure de Mario del Treppo, pionnier de l'étude de l'*incastellamento* de même que les publications de Giuseppe Galasso et de Giovanni Vitolo. En ce qui concerne le travail d'Amedeo Feniello il est original à plus d'un titre. D'une part l'historien a longuement étudié en France à l'École Pratique des Hautes Etudes et publie sa thèse en français. Il est donc au carrefour des écoles historiques française et italienne. D'autre part, il s'efforce d'étudier les rapports entre ville et campagnes dans la mesure où la fonction de capitale à partir des rois angevins a modifié les structures rurales de la Campanie. En conséquence l'espace étudié est réduit : un quadrilatère de mille km² du Vésuve à la mer Tyrhénienne, d'Aversa à Naples, soit une petite partie de la terre de Labour.

On sait que l'obstacle majeur pour l'Italie méridionale des XIII^e et XIV^e siècles est la pauvreté des archives. Les archives de Naples ont brûlé le 30 septembre 1943. L'ampleur même de la destruction a détourné longtemps les chercheurs de l'étude du royaume angevin alors que la première moitié du siècle avait vu la publication de nombreuses études, souvent françaises d'ailleurs comme celles de G. Léonard. Ce vide est heureusement en voie d'être comblé. La reconstruction des archives napolitaines, entreprise dont il faut saluer la réussite, a permis de relancer la recherche. Si Amedeo Feniello a pu se servir de cette source incontournable l'intérêt de son travail est aussi d'avoir recherché des documents jusqu'ici très peu exploités : d'une part les archives de plusieurs monastères napolitains, en particulier les *Inventari* de Santa Chiara et les *Notamenti* conservés à la *Società Napoletana di Storia Patria* et d'autre part les travaux des érudits du XVIII^e siècle, qui contiennent de nombreux actes recopiés. Bien sûr la réussite ne peut être totale et on regrettera tout particulièrement que l'auteur n'ait pu utiliser les nombreux diplômes de donation des rois angevins aux ordres mendiants.

Le premier chapitre de la thèse décrit l'ampleur des catastrophes subies par les campagnes napolitaines. Rien d'exceptionnel ici. Le XIV^e siècle fut dans tout l'Occident un long siècle de malheurs. La Campanie ne fut ni plus ni moins atteinte que les autres régions italiennes mais l'étude d'A. Feniello permet de bien circonscrire le désastre. Premier drame, la famine. Elle est présente dès 1301 et amène le pouvoir royal à prendre les premières mesures pour lutter contre la spéculation sur les prix. Si le règne de Robert paraît épargné, la crise des approvisionnements est particulièrement sévère sous le gouvernement de la reine Jeanne. Des cohortes de paysans affamés viennent alors s'installer à Naples. Affolée la reine prend des mesures qui ne résolvent rien : achat de blé en Calabre, exemptions de droits de douane pour les importations. Les répits sont de courte durée. La famine frappe de nouveau en 1374-1375, 1389-1390, 1455, 1484, 1488 et en 1497. Second fléau : la peste. En 1348 il y aurait eu 60 000 morts. Le chiffre, énorme, est sans doute excessif. Mais les épidémies épuisèrent le pays puisque l'épidémie frappe de nouveau en 1372, 1374, 1382-83 et 1399, 1411, 1422, 1464, 1484, 1492, 1493 et 1497. La vaste étendue des marais autour de Naples crée un autre fléau, la malaria. Pas de crise spectaculaire mais des fièvres régulières qui épuisent les énergies. Les catastrophes naturelles ne doivent pas être oubliées. Durant l'été de l'année 1345 à la suite de vents violents le Volturno sortit de son lit. Fléau social, la violence est permanente. C'est celle de l'état royal qui se montre impitoyable pour obtenir le financement des expéditions pour reprendre la Sicile ; c'est la présence de toupes de mercenaires irrégulièrement payées lors des grandes crises politiques. L'expédition de Louis de Hongrie en 1347 a ici laissé des traces particulièrement amères.

Le second volet de l'enquête porte sur le paysage. En une soixantaine de pages, avec une minutie exemplaire, l'auteur dresse un tableau de l'hinterland napolitain. Loin d'être un pays de cocagne la région napolitaine offre des contrastes saisissants entre de vastes zones hostiles à l'homme et des espaces densément occupés et intensément travaillés. Ce qui frappe de prime abord c'est l'importance des marais. A l'est les étendues humides commencent à la porte de Forcella de Naples, s'élargissent en se dirigeant vers la mer et remontent jusqu'au pied du Vésuve formant une surface de 30 000 hectares. Au nord on les retrouve dans la quadrilatère formé par les *ville* d'Arzano, de Frattamaggiore, Casoria, Afragola et Frattamaggiore. A l'ouest les marais recouvrent encore une grande partie des dépressions volcaniques des champs Phlégréens. L'impression de désolation est ici aggravée par de nombreuses ruines d'époque antique. Cependant cet espace n'est pas vide. La production de lin nécessite pour le traitement de la plante l'utilisation des plus vastes surfaces aquatiques comme le lac d'Anagno, d'où l'aménagement de chemins pour accéder aux rives. Les marécages les plus étendus les *palude linterna* du lac Patria au lac Fusaro s'étendaient le long de la mer tyrrhénienne. Bois et maquis formaient une autre partie du *saltus*. Il y avait des bois à proximité de Naples mais la véritable forêt se trouvait sur le Vésuve. Même si celle-ci était compartimentée elle formait une véritable barrière végétale. Domaine royal, cette forêt du Vésuve était très exploitée du fait des énormes quantités de bois nécessaires. Elle était également utilisée pour la chasse car elle possédait une faune remarquable. Ailleurs c'est la végétation traditionnelle du

maquis qui dominait. La mention de nombreux toponymes indique que les défrichements étaient parfois récents, ainsi dans les différents *gualdi* au nord de Naples.

Naples formait une vaste région métropolitaine. Sa population devait atteindre les 50 000 habitants. On sait que les Angevins s'efforcèrent avec succès d'en faire une véritable capitale en renforçant ses murailles, en élevant le *Maschio angiovinio* et en multipliant les fondations pieuses, ce qui permettait d'affaiblir la puissance foncière de la noblesse de la ville. Les villages des campagnes proches se regroupaient en éventail autour de la ville et les différentes agglomérations étaient situées dans les zones pourvues des meilleures terres avec des intervalles qui ne dépassaient jamais deux milles. Elles étaient reliées par un ensemble serré de chemins dont certains remontaient à l'époque antique. Quatre routes directrices principales reliaient la capitale à son arrière-pays.

La *via transversa* commençait à la porte urbaine de Capuana, elle montait la pente de Capodichino et se divisait en deux donnant naissance à deux voies essentielles pour la terre de Labour : d'un côté la route Aversa-Capoue dite aussi *via reale* et de l'autre la route pour Caserta. Tout au long de ces deux routes se trouvaient la majorité des villages. Ils formaient des systèmes en étoiles, les petits casals se concentrant en éventail autour de centres intermédiaires.

Un autre tracé de grande importance commençait à Naples à la porte Nolana Il se divisait en deux près de la localité du *Salice*. D'un côté il y avait la route passant par Acerra et conduisant à Bénévent. De l'autre la voie d'Avellino.

La *via Summese* longeait le versant occidental du Vésuve. Son rôle était de mettre en communication la capitale avec le centre de Somma Vesuviana et ses villages.

La route la plus importante des champs Phlégréens était la *via Campana* qui avait assuré à l'époque romaine la communication et les échanges économiques entre la côte et l'arrière-pays grâce au rôle dominant joué par Pouzzoles.

Ces axes de communication auxquels s'ajoutaient des routes secondaires permettaient un maillage assez serré des campagnes. Ils rendaient possible une véritable hiérarchisation des agglomérations depuis le simple casal jusqu'à l'agglomération napolitaine en passant par les villages et les villes-satellites. Ces dernières étaient au nombre de quatre : Aversa, ville récente de fondation normande reliée à la route de Capoue à partir de 1338 seulement, Somma Vesuviana, Pouzzoles bastion défensif de la côte occidentale napolitaine et Torre del Geco avec la double fonction de centre défensif côtier et de petite escale commerciale pour la revente du vin *greco*.

Au XIV^e siècle l'espace cultivé ne formait pas un tout cohérent mais se restreignait à une série d'oasis fertiles autour des villages et des *massariae*. Ces oasis étaient rares sur le littoral (ainsi l'étroite bande reliant l'ouest de Naples au promontoire du Pausilippe), plus étendues à l'intérieur. Les meilleures zones se trouvaient près du Vésuve, autour de Pomigliano d'Aco, de Qualiano et de Caiiano au nord-est et surtout autour d'Afragola et de Frattamaggiore au nord. Il s'agissait de terres exploitées depuis l'Antiquité comprises dans les centuriations romaines et faciles à travailler puisqu'il s'agissait de sols légers d'origine

volcanique. Grâce à un travail intensif ce paysage était formé par des champs bien dessinés, reliés entre eux par une série de chemins charretiers et de voies vicinales, délimités par des arbres, des palissades ou par des murets bas en tuf. Ce monde formait une marquetterie de petites exploitations intensément exploitées.

C'est sans doute aux abords mêmes de Naples que la mise en valeur était la plus intensive avec une banlieue de jardins plus ou moins inclus dans les murs de la ville, ce qui permettait une protection maximale. Sous les vignes et les oliviers on récoltait légumes, plantes aromatiques et parfois des plantes médicinales. Ces jardins bien protégés résistent aux destructions du XIV^e siècle, par contre l'expansion de la ville au XV^e siècle devait les réduire considérablement. La vigne est bien sûr omniprésente dans tout l'espace. Elle dominait grâce au climat particulièrement favorable, aux sols riches et au processus de colonisation intensive commencée au XII^e siècle sous l'impulsion des monastères citadins. Les techniques remontaient à des traditions très anciennes, souvent antiques, et exigeaient de nombreuses opérations manuelles au rythme des saisons. Le modèle était unique : la vigne haute atteignait les quatre ou cinq mètres Elle formait de longues guirlandes étendues d'un support à l'autre créant un réseau large qui surmontait les cultures herbacées et les arbres fruitiers les plus bas, une physionomie qui a laissé une empreinte durable dans le paysage. La production était de deux types : le raisin *greco* aux petites grappes et aux raisins plutôt clairement ronds, petits d'une couleur entre blanc et blond et le raisin *latino* noir à partir duquel on recueillait un vin sombre, dense et riche en tanin. La dépression du XIV^e siècle eut des effets négatifs mais pas au point de déterminer une crise productive globale. Il y eut toujours la stimulation provenant de la demande citadine et un flux d'exportations constantes pour les meilleures productions, ce qui permit de nouveaux investissements.

La vigne était rarement une monoculture, elle était associée à des cultures vivrières dans une organisation verticale à trois niveaux. Au niveau du sol on trouvait les cultures vivrières, d'abord les céréales indispensables à l'alimentation : le froment, mais aussi en quantités plus faibles l'orge, le millet, le seigle et l'épeautre auxquels s'ajoutaient les légumineuses, fèves et fayots rouges qui, alternés aux céréales, étaient capables de reconstituer partiellement la fertilité des terrains, enfin les légumes dans un assortiment tout à fait varié : oignons, choux, brocolis, navets, épinards et laitues. Une plante textile pouvait s'ajouter : le lin. Au second niveau étaient disposés plusieurs arbres fruitiers. Les arbres les plus fréquemment cités sont les figuiers et les pommiers ; le troisième niveau enfin était constitué par les cimes des arbres tuteurs : ormes, peupliers, chênes mais aussi noyers. Cette succession de niveaux végétaux était complétée par des chataigniers.

Dans certains endroits l'arboriculture était pratiquée d'une manière très dense : autour de la ville de Naples, dans l'arrière-pays et dans les environs de Pouzzoles. Les parcelles étaient très réduites, pas plus de 10 moggi (3,4 hectares). Pommiers et figuiers dominaient mais on trouvait aussi des pommiers, des cerisiers et des néfliers. Plus rares étaient les zones vouées à l'oléiculture intensive

Le tableau ainsi constitué montre la place omniprésente de l'arbre. Il existe pourtant quelques champagnes. Certaines terres appelées *terrae* pratiquaient les

cultures intensives avec trois productions essentielles : les céréales, les légumes et les légumineuses. Absents le long des côtes ces terrains étaient nombreux dans l'arrière-pays. La plus grande concentration est repérable dans la zone limitrophe des marécages occidentaux autour des hameaux de San Giorgio a Cremanno, San Giovanni.

Le tableau du XIV^e siècle est sinistre. Violences, famine, dépeuplement provoquèrent la dégradation des cultures et un progrès important des marécages inutilisables. La superficie forestière augmenta. Sans entretien les vignobles se rétractèrent, les canaux devinrent inutilisables. La surface cultivée se réduisit considérablement. Du coup les conditions des paysans se dégradèrent profondément. L'habitat se transforma, la montée de l'insécurité entraînant une militarisation des lieux de résidence. D'un côté toutes les agglomérations vulnérables furent sacrifiées, de l'autre la population fut concentrée dans les agglomérations susceptibles d'être transformées pour répondre aux exigences de la guerre. Cette militarisation connut un grand essor à partir de 1353. Lors de sa campagne napolitaine Louis de Hongrie ordonna de fortifier les principales agglomérations de la Terre de Labour. Les villages devaient être protégés par des fossés, de nouveaux murs, des bastions et des palissades. Dans les trente ans qui suivirent ce furent surtout les centres habités le long des voies de communication qui se renforcèrent. Aversa changea de physionomie en 1382 lorsque le mur d'enceinte fut reconstruit et amplifié. De larges fossés furent creusés, sept nouvelles portes furent édifiées correspondant aux principales voies partant de l'agglomération. Ailleurs, on reconstruisit des forteresses et on déporta des populations. Ces transformations rationalisèrent tout le système de défense en le rendant plus cohérent. Ainsi Melitellum et Cliana furent abandonnés en faveur de Melito. La population de Carpignano, Valesano et Baseliçe fut agrégée à celle du Castrum seu turris de Marani parce que les trois villages « n'étaient pas défendus par des murs ». Sola et Calastro furent unis à Torre del greco, Ponticelli *magno* et *parco* fusionnèrent en une seule agglomération. Les nouveaux murs d'enceinte changèrent considérablement l'aspect des villages. Le plan adopté fut en général celui de construire une série d'édifices adossés au mur d'enceinte. Ils étaient regroupés autour d'un espace libre, la cour, où étaient placés les magasins pour la conservation des denrées, les fours, les *palmenti* pour la production du vin et l'église caractérisée par le clocher. Pour les maisons elles-mêmes un nouveau type d'immeuble apparut les maisons-tours, les *case palaziate* qui suivaient un modèle architectural urbain. Elle ne devaient pas être très hautes et plutôt massives construites en pierre et en bois, parfois formées par une double structure constituée par la tour elle-même et par une maison qui la cotoyait. Tout autour se rattachaient d'autres édifices, des réseaux routiers et des murs d'enceinte, éléments qui apportaient une dimension chaotique et peu rationnelle mais certainement adaptée à la défense.

Dans son troisième chapitre André Feniello envisage la gestion des patrimoines fonciers dans la perspective de crise mais aussi de la réorganisation. Il souligne dans un premier temps les épreuves rencontrées par les abbayes anciennes. Le destin du monastère San Pietro situé près du littoral à proximité de Castelnuovo est tout ici exemplaire. Au début du XIV^e siècle l'établissement est encore prospère. Le séjour dans son cloître de la reine de Hongrie Elisabeth, belle-

sœur de Charles I^{er} et tante de Charles II assura à l'abbaye toute une série de privilèges. Le patrimoine de l'abbaye était alors diversifié avec des biens au nord de Naples, de nombreux terrains près d'Aversa et une grosse concentration de propriétés sur le promontoire du Pausilippe. La lecture d'une douzaine de contrats « *ad laborandum* » montre que le monastère percevait entre la moitié et les deux tiers du produit des ventes des exploitants. Soixante-dix ans plus tard la situation est complètement différente. Les moniales ont perdu leurs biens dans la région d'Aversa. Sur la colline du Pausilippe la baisse drastique de la population interdit de souscrire de nouveaux contrats. Plus gravement encore les affrontements avec les Durazzo puis avec les Aragonais provoquent insécurité permanente et destructions. Un inventaire rédigé en 1423 montre l'étendue de la crise. Le patrimoine du monastère se réduit pratiquement à la colline du Pausilippe mais dans leur malheur les moniales ont opéré une réforme radicale de leur mode de gestion. L'habitude de demander des redevances mixte est abandonnée, le monastère ne perçoit plus que des versements d'argent mais en même temps sur un territoire désormais concentré on pratique intensément la culture du vignoble. La rente annuelle du monastère reste cependant modeste 63 onces ce qui amène la fusion de cette abbaye avec le monastère San Sebastiano également en grande difficulté. Le monastère masculin de San Severino et Sossio conserve pendant tout le XIV^e siècle un certain dynamisme puisque 99 contrats sont conclus entre 1300 et 1380. Mais la dégradation du patrimoine est bien visible au cours de cette période. Le chiffre de 52 contrats conclus entre 1300 et 1310 traduit une politique dynamique d'achat de terres et de défrichements. Les 10 contrats conclus entre 1310 et 1320 manifestent les premiers effets de la crise mais la productivité des moulins est forte et l'abbaye n'a pas hésité à racheter les parts possédés par plusieurs milites napolitains. Par contre, les 5 contrats conclus entre 1340 et 1380 traduisent un déclin très net du patrimoine qui est confirmé par l'effondrement de l'activité du moulin de la Torricella un des plus importants à l'ouest de Naples.

Parmi les institutions anciennes de Naples seule l'Eglise archiépiscopale réussit à maintenir sa puissance. Confirmé par le roi Charles I^{er} en 1269 le vaste patrimoine s'était développé sur deux axes principaux, d'un côté tout le versant côtier du Vésuve autour des villages de Torre del Greco, Portici et Resina y compris la *Selva mala*, d'un autre côté au nord de Naples de vastes domaines dans la bande de terrains particulièrement fertiles entre Secondigliano, Arzano, Casoria et Afragola. Ce n'est pas sans mal que l'archevêque et son chapitre parvinrent à maintenir leur domination. La reine Jeanne dut intervenir en 1356 pour confirmer face au patriciat citadin la possession de la zone du Vésuve. D'autre part la guerre, les épidémies firent disparaître de nombreux paysans. Les épreuves de certaines années mirent le chapitre dans le dénuement. Cependant la production spéculative du vin grec exportée vers les Flandres, la Roumanie et Gênes assura de nouveaux revenus très rémunérateurs.

L'essoufflement des institutions religieuses traditionnelles doit être confronté à la richesse et au dynamisme des nouvelles fondations. La famille royale donna aux frères mineurs et aux chartreux un nombre considérable de vignobles, de châtaigneraies, de champs cultivés, de *starze* (grandes exploitations travaillées intensément le plus souvent en vignes), de terres *campesi* (espaces céréaliers plus

ou moins abandonnés) pour un total qui dépassait les 30 000 hectares sans compter quelques *casali*, des fortins, des fermes et l'immense patrimoine boisé des champs Phlégréens et de la *Silva mala*. La principale fondation fut bien sûr le couvent de Santa Chiara. La reine Sancia épouse du roi Robert fut la fondatrice de l'établissement. La très importante donation faite en 1342 devait garantir des revenus annuels de 1200 onces d'or pour le maintien de 200 religieuses. Le couvent reçut de beaux domaines ruraux mais aussi 44 maisons, 12 magasins dans les nouveaux secteurs urbains en construction. En janvier 1234 la même Sancia faisait une généreuse donation au couvent franciscain de la Madalena. La famille angevine montre aussi beaucoup d'intérêt pour les chartreux. Charles duc de Calabre et héritier roi Robert fit commencer en 1325 la construction d'une chartreuse sur la colline San Erasmo.

En l'espace d'une décennie se formèrent ainsi une série d'unités patrimoniales homogènes concentrées dans les mêmes mains. Cette stratégie permit d'éviter la multiplication des terres incultes consécutives aux catastrophes qui s'abattirent sur la Campanie. Elles eurent aussi une autre conséquence en entraînant le démembrement de certains ensembles patrimoniaux de l'aristocratie laïque. Sur le plan économique on note une évaluation notable des productions. S'il y eut maintien des cultures céréalières un effort particulièrement important fut fait en direction du vignoble. Le renforcement du rôle de Naples comme capitale, l'essor des échanges maritimes assurèrent le succès des productions spéculatives aux dépens des productions vivrières traditionnelles.

Le dernier chapitre de l'enquête menée par Amedeo Feniello nous amène au XV^e siècle c'est-à-dire à la domination aragonaise. Il n'est pas possible ici de s'y attarder, il suffira de dire ici que les évolutions perçues au XIV^e siècle s'affirment ici nettement. La militarisation du territoire s'accrut entraînant l'élimination des villages les plus vulnérables. Le paysage se transforma ainsi en profondeur avec le développement de citadelles fortifiées aux points stratégiques de l'hinterland et la création de nouvelles *massarie* (on en comptera 35 au XV^e siècle). On assista en même temps à une concentration des exploitations agricoles. Frères mineurs et chartreux à la tête de vastes propriétés compactes engagèrent de nouvelles formes de gestion directe du sol et engagèrent de vastes opérations de défrichement et de mise en valeur du sol. Ils éclipsèrent ainsi les traditionnels propriétaires du sol : *milites* napolitains et institutions religieuses. Ils ne cessèrent d'accroître la superficie consacrée aux vignobles aux dépens des productions vivrières. Ce choix de spécialisation assura incontestablement des revenus réguliers mais entraîna une dépendance croissante vis-à-vis des marchands étrangers. Il fallut en conséquence aussi importer des quantités croissantes de blé. La région napolitaine s'engagea ainsi dans un processus de dépendance qui devait durer plusieurs siècles.

Noël-Yves Tonnerre

**CHRONIQUE
DES TRAVAUX
UNIVERSITAIRES**

**Un projet collectif : l'édition de l'enquête générale
ordonnée par Robert d'Anjou en 1331 et menée en 1332-1333
dans les comtés de Provence, de Forcalquier et de Vintimille
par Leopardo da Foligno**

Thierry PÉCOUT (Université d'Aix-Marseille I)

Au seuil de cette brève présentation, je remercie chaleureusement et amicalement tous les membres de l'équipe qui s'est rassemblée autour d'un projet difficile mais stimulant, et qui met en commun avec bonheur les ressources et l'expérience de chercheurs de générations, d'origines et de spécialités complémentaires.

La réflexion sur la construction de l'État moderne et de ses instruments administratifs et idéologiques, a depuis longtemps mis en évidence l'importance fondamentale des grandes enquêtes administratives et domaniales menées par les princes à partir du XIII^e siècle. Dans le cas de la Provence, le recours à ce genre de mise au clair des ressources de l'État princier et des contours de sa juridiction, s'avère précoce, sitôt installée après 1246 la dynastie des comtes angevins, puis rois de Sicile. Celle-là, capable de constituer un vaste ensemble politique méditerranéen, s'étendant de la Provence à l'Italie du sud, et rayonnant jusqu'en Hongrie et en Pologne, a su très vite mettre en œuvre d'exceptionnels outils de gouvernement. Ainsi de l'enquête domaniale de Charles I^{er} d'Anjou, achevée vers 1251-1252, qui a déjà donné lieu à une édition dont les chercheurs n'ont pas fini d'exploiter les ressources. Son fils Charles II ordonne entre 1297 et 1299 une enquête plus élaborée, tout à la fois administrative et domaniale, conduite par le rational Jean de Aqua de Ravello, et qui reste encore inédite.

Les archives départementales des Bouches-du-Rhône conservent une autre vaste enquête demeurée elle aussi manuscrite, à l'exception notable des volumes concernant la viguerie de Nice et celle de Tarascon. Elle fut conduite dans les comtés provençaux par l'archiprêtre de Bénévent et conseiller royal Leopardo da Foligno (que la tradition nomme aussi Léopard de Fulginet), pour son maître Robert d'Anjou (1309-1343). C'est le 24 et le 25 août 1331, sous le sénéchalat de Filippo di Sangineto, que l'enquête est ordonnée, par lettres de commission envoyées par le roi à l'enquêteur général et au sénéchal. Elle revêt le double aspect d'une enquête domaniale générale et d'une information administrative destinée à réformer les abus des officiers locaux et les usurpations de droits royaux.

L'entreprise paraît se prolonger jusqu'au printemps 1334, même si l'essentiel de la procédure s'effectue entre janvier 1332 et novembre 1333. Ce document s'avère exceptionnel, aussi bien par son ampleur matérielle, que par l'espace géographique couvert. Sont ainsi représentées, outre la viguerie de Vintimille, toutes les vigueries et baillies des comtés de Provence et de Forcalquier, sauf la viguerie de Marseille et les baillies de Seyne-les-Alpes et de Barcelonnette.

L'enquête se présente actuellement sous la forme de volumes correspondant la plupart du temps à une circonscription du comté, viguerie ou baillie. Ils sont cotés de B 1040 à B 1066, mais certains s'avèrent des copies contemporaines de la rédaction. Leurs dimensions sont variables, le plus petit rassemblant seulement une quinzaine de folios (B 1043, viguerie d'Arles), le plus imposant en comportant trois cent treize (B 1052, viguerie de Draguignan). Le volume concernant la viguerie de Vintimille et du Val de Lantosque est conservé dans un registre de clavaire aux archives départementales des Alpes-Maritimes. À terme, l'absence inexplicquée du recueil concernant la viguerie de Marseille, ainsi que de ceux des baillies de Seyne-les-Alpes et Barcelonnette, pourrait être compensée par l'édition de l'enquête domaniale de Charles II, effectuée en 1297-1298 dans ces deux zones. Le document présente un état matériel satisfaisant et a déjà fait l'objet de microfilms. Grâce à l'aide obligeante de François Gasnault et Jean-Bernard Lacroix, directeurs des archives départementales des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, et de leur personnel, en particulier Laurence Fumey, Julie Fontanel et Sylvie de Galléani, les volumes se trouvent numérisés sur cd-rom, ce qui facilite considérablement le travail de transcription mené par les membres de l'équipe. On a pu adjoindre à l'enquête proprement dite des documents épars mais qui y sont liés.

Le tout dresse un tableau approfondi et systématique des droits royaux, en regroupant les informations glanées par les enquêteurs dans chaque circonscription administrative. Il consigne ainsi l'ensemble des revenus, juridictions, résidences, dont dispose la cour royale et que les interrogatoires de témoins et les reconnaissances de tenures, qui occupent quelquefois l'essentiel des volumes qui nous sont parvenus, aident à définir. Ces derniers débutent le plus souvent par un état des droits comtaux dans le chef-lieu puis les diverses localités, qui, là où le comte dispose de biens fonciers et domaniaux, s'accompagne de déclarations de reconnaissances. De nombreuses pièces justificatives, actes remontant parfois jusqu'au XII^e siècle, sont alors produites et quelquefois retranscrites. Des éléments de procédure à l'encontre d'usurpateurs des droits royaux sont parfois présents, comme dans les recueils d'Apt, Brignoles ou Grasse, ou au sein de registres annexes dans le cas d'Aups, La Baume-les-Sisteron ou Vaumeilh. On rencontre également des ajouts tardifs, reconnaissances supplémentaires prêtées au XIV^e ou XV^e siècle en particulier. Enfin, les volumes B 1065 et B 1066 constituent des recueils de procédures administratives et de procès-verbaux composites, renvoyant à diverses circonscriptions, à propos des usurpations domaniales. L'intérêt du document réside aussi dans les méthodes administratives et comptables rigoureuses et systématiques qu'il met en œuvre, et dont le texte ordonné qui nous est parvenu montre un état achevé.

Du reste, cette entreprise prend place à un moment déterminant du règne de Robert d'Anjou, ce qui lui confère une dimension politique certaine. La mort de

son héritier, Charles de Calabre, en novembre 1328, crée un climat d'instabilité dynastique latent. L'entreprise domaniale de 1331-1334 peut ainsi revêtir une dimension idéologique et la perspective d'une œuvre de consolidation et de légitimité politique. Elle peut donc rassembler autour d'elle aussi bien les historiens de la construction de l'État et des représentations politiques, que les spécialistes de l'économie ou des structures sociales. Autant dire que cette source constitue une mine d'informations inépuisable pour de nombreux domaines de la recherche historique. Aussi l'enquête de Leopardo da Foligno s'avère-t-elle remarquable à tous ces titres et n'a d'autre équivalent, dans tout l'Occident du XIV^e siècle, que les enquêtes pontificales menées en 1338 et 1373 à propos de l'ordre militaire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et dans une bien moindre mesure, celles concernant le Dauphiné en 1339. À l'échelle européenne, il s'agit donc d'un jalon essentiel dans le processus d'édification de l'État.

Il convenait de mettre en valeur et d'exploiter systématiquement ce document, de le transcrire, de lui procurer une édition scientifique et d'en préparer la parution. L'idée n'en est pas neuve ; déjà le Bas-Alpin V. Lieutaud déclarait en 1890 à propos des volumes concernant sa région, qu' « en publier même le résumé sommaire... serait une œuvre pie et un grand service rendu aux érudits... ». La portée et l'ampleur de cette pieuse entreprise nécessitaient la constitution d'une large équipe de chercheurs. Autour d'un noyau formé par les médiévistes de la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme, à Aix-en-Provence (UMR 6570 TELEMME et UMR 6572 LAMM), le projet a pu très vite compter sur les compétences de conservateurs des archives départementales et sur la collaboration d'universitaires provenant de FUMR CÉPAM de l'université de Nice-SophiaAntipolis, des universités de Québec à Montréal, de Rimouski et de Calgary (Canada), de celles de Fordham et de Durham (États-Unis), de Rennes II-Haute Bretagne, d'Angers, ainsi que de l'École nationale des Chartes ou de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, et bien d'autres dont la liste ci-dessous rend compte. Chacun a reçu la responsabilité scientifique et éditoriale d'un volume ou d'une partie de volume. Le cas échéant, il sera possible d'y faire collaborer des étudiants dans le cadre de leurs travaux de recherche du diplôme de Master ou de celui de Doctorat.

Le projet offre une double perspective. Il s'agit en premier lieu de mener un travail de transcription de la source, en vue de son édition critique complète. Ce dernier aspect reste conditionné évidemment par la collecte de subventions croisées. Cette parution ne sera pas d'emblée intégrale, car le travail s'accomplira nécessairement dans la durée, compte tenu de l'ampleur de la documentation : chaque partie pourra donc paraître successivement, selon une toison respectueuse au mieux de l'ordre chronologique du déroulement de l'enquête. En second lieu, cette collaboration et les divers problèmes historiques qu'elle aura pu isoler, déboucheront sur la mise en place d'un colloque international qui se tiendra à Aix-en-Provence.

En définitive, pareille entreprise devrait aboutir à la parution d'une douzaine de tomes environ, ainsi provisoirement organisés :

- Tome 1 : Viguerie de Tarascon, janvier-février 1332, Ch. Portier-Martin. [346 folios].

- Tome 2/ 1 à 4 : Baillie de Brignoles et Saint-Maximin, février-mars 1332, J. Drendel et J.-L. Bonnaud. [134 folios]; Viguerie de Toulon, mars-avril 1332, O. Guyotjeannin et ses élèves de l'École Nationale des Chartes [70 folios] ; Viguerie de Hyères, avril-mai 1332, É. Sauze. [47 folios]; Baillie du Luc et Val Freinet, mai-juin 1332, É. Sauze. [131 folios].
- Tome 3/1 et 2 : Viguerie de Forcalquier, juin-juillet 1332, A. Mailloux [126 folios] ; Baillie de Sisteron, juillet-septembre 1332, Ph. Bernardi, A. Gallo, V. Theis [96 folios], et enquêtes administratives menées à la Baume-Les-Sisteron, J. Shatzmiller [18 folios] et à Vaumeilh, J.-L. Bonnaud [18 folios], août 1332.
- Tome 4/1 et 2 : Baillie de Digne, septembre-novembre 1332, G. Giordanengo et D. L. Smail [211 folios] ; Baillie de Moustiers, novembre-décembre 1332, Th. Pécout [137 folios].
- Tome 5 : Viguerie de Draguignan, janvier-mars 1333, M. Hébert et M. Paiement [313 folios].
- Tome 6/1 à 5 : Viguerie de Grasse, avril 1333, G. Butaud, Ph. Jansen [26 folios] ; Baillie de Villeneuve et Vence, avril 1333, A. Venturini [67 folios] ; Viguerie de Nice, mai 1333, A. Venturini [93 folios] ; Viguerie de Puget-Théniers, mai-juillet 1333, G. Butaud, Ph. Jansen [125 folios] ; Viguerie du comté de Vintimille et du Val de Lantosque, 1333, J.-P. Boyer [18 folios].
- Tome 7 : Baillie de Castellane, juin-juillet 1333, L. Verdon, Cl. Roux [126 folios] ; Baillie de Barjols, août 1333, F. Michaud [36 folios], et enquête administrative menée à Aups, Th. Pécout [24 folios], août 1333.
- Tome 8/1 à 3 : Baillie d'Apt. septembre 1333, F. Mazel [104 folios] ; Viguerie d'Avignon, octobre 1333, Ch. Portier-Martin [33 folios] ; Viguerie d'Arles, octobre 1333, L. Stoff [15 folios].
- Tome 9/1 à 3 : Viguerie d'Aix, novembre 1333 et octobre 1331, B. Beucage et N. Coulet [238 folios].
- Tome 10/1 et 2 : Enquêtes administratives dans les circonscriptions de Digne, Moustiers et Draguignan, puis dans les vigueries de Nice, Grasse, et baillies de Vence, Saint-Paul, 1332-1334, L. Verdon et Th. Pécout [302 folios].

Les membres de l'équipe :

- Benoît Beucage, Université du Québec à Rimouski
- Philippe Bernardi, Université d'Aix-Marseille I, UMR LAMM
- Jean-Luc Bonnaud, Université du Québec à Montréal et GREPSOMM
- Jean-Paul Boyer, Université d'Aix-Marseille I, UMR TELEMME

- Germain Butaud, Université de Nice Sophia-Antipolis, UMR CÉPAM
- Noël Coulet, Université d'Aix-Marseille I, UMR TELEMME
- John Drendel, Université du Québec à Montréal et GREPSOMM
- Julie Fontanel, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille
- Laurence Fumey, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille
- Alexandra Gallo, doctorante Aix-Marseille I
- François Gasnault, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille
- Gérard Giordanengo, École nationale des Chartes
- Olivier Guyotjeannin, École nationale des Chartes, EA Histoire-Mémoire-Patrimoine
- Michel Hébert, Université du Québec à Montréal, UMR CIHAM, Université de Lyon II
- Philippe Jansen, Université de Nice Sophia-Antipolis, UMR CÉPAM
- Anne Mailloux, Université d'Aix-Marseille I, UMR LAMM
- Florian Mazel, Université de Rennes II, UMR CERHIO
- Francine Michaud, University of Calgary (Alberta, Canada)
- Mathieu Paiement, Université du Québec à Montréal et GREPSOMM
- Thierry Pécout, Université d'Aix-Marseille I, UMR TELEMME
- Christine Portier-Martin, doctorante de l'université d'Aix-Marseille I
- Claude Roux, docteur de l'université d'Aix-Marseille I
- Élisabeth Sauze, Direction régionale des affaires culturelles, service de l'Inventaire
- Joseph Shatzmiller, Duke University, Durham (NC, États-Unis), UMR CIHAM, Université de Lyon II
- Daniel L. Smail, Fordham University, Bronx (NY, États-Unis)
- Louis Stouff, Université d'Aix-Marseille I, EA SICMA
- Valérie Theis, Université de Lyon II, UMR CIHAM
- Liberto Valls, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence
- Alain Venturini, Archives départementales de Corse-du-Sud, Ajaccio
- Laure Verdon, Université d'Aix-Marseille I, UMR TELEMME

Lazlo Galffy, *Angers au XIII^e siècle. Développement urbain, structures économiques et sociales*. (Thèse préparée en co-tutelle à l'Université d'Angers et à l'Université de Szeged), soutenue à Szeged le 25 février février 2005.

Le but principal de la thèse est de fournir un tableau du développement de la ville d'Angers lors de la période de transition que représente le XIII^e siècle. Les évènements politiques qui donnent – dans un certain sens – les cadres du développement urbain font de cette époque une période intéressante par ses nombreux changements dynastiques. Après la longue période de stabilité que représente le règne des comtes Ingelgériens - Plantagenêts, l'Anjou se détacha au début du XIII^e siècle de l'empire Plantagnêt – un ensemble politique axé sur l'Atlantique – et devint partie intégrante du domaine des Capétiens. Quelques décennies plus tard (en 1246) l'Anjou fut attribué à Charles frère du roi de France

en apanage. La politique ambitieuse de ce prince donna bientôt naissance à un ensemble d'Etat axé, cette fois, autour de la Méditerranée. Son centre de gravité se trouvait en dehors du royaume de France, donc en Provence et en Italie. Rappelons aussi qu'à la fin du XIII^e siècle, en 1290, au moment où le trône de la Hongrie entra parmi les objectifs des Angevins de Naples, à l'autre bout de l'Europe, l'Anjou quitta cette construction politique et dynastique. A la suite du mariage de Charles de Valois et de Marguerite, fille de Charles II, petite-fille d'Etienne V roi de Hongrie, l'Anjou [qu'elle avait reçu en dot] passa au frère de Philippe le Bel. Cette époque annonce déjà l'intégration de l'Anjou dans le domaine royal (d'où il sortira à nouveau au milieu du XIV^e siècle).

Voilà donc une époque mouvementée à propos de laquelle on peut poser une série de questions passionnantes. Comme nous venons de le rappeler, la période « stable » aux X^e et XI^e siècles fut suivie, au moins à partir de Geoffroy Plantagenêt, d'un éloignement du prince et de sa cour de la ville d'Angers. Pendant le XIII^e siècle ces tendances sont encore plus accentuées. A cette époque Angers connut à peine ses princes, que ce soit le roi de France ou un prince apanagé. La première contradiction réside dans le fait que ceci ne traduit point un affaiblissement du pouvoir comtal dans la ville, bien au contraire.

Après avoir dressé dans la thèse un état de lieux du développement antérieur de la ville et des événements historiques du XIII^e siècle, nous avons tenté de dépeindre l'équilibre des pouvoirs dans l'espace urbain. En premier lieu, on s'aperçoit que les initiatives du pouvoir laïc (roi-comte) sont nombreuses. Dans les travaux de fortification (comme le château et l'enceinte urbaine) il fut bien présent et s'imposa tout en jetant les bases d'un cadre topographique pour les siècles postérieurs. Il faut aussi insister sur le fait que le comte et son administration n'hésitèrent plus à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle à s'opposer au pouvoir de l'évêque d'Angers, provoquant ainsi une série de conflits. Dans le même temps, le comte affermit ses positions économiques avec la création des Halles, la reprise du contrôle des Ponts de Cé (point de passage sur la Loire, près d'Angers) et avec une politique qui visait à accaparer les rentes dans l'espace urbain à des points économiquement importants. En étudiant les revenus du comte, on s'aperçoit que la part de la ville dans les revenus princiers est loin d'être négligeable. Concernant la concurrence des pouvoirs, il faut y ajouter l'emprise des maisons religieuses. Ce fait prend ses origines évidemment bien avant notre époque (voir au haut Moyen Âge). A Angers nous ne pouvons pas parler d'une dualité de pouvoirs, en réduisant la question à une simple opposition du comte et de l'évêque d'Angers car l'emprise foncière de l'Eglise fut morcelée. De nombreux établissements monastiques disposaient de fiefs importants dans la ville. Les bases de cette mosaïque de fiefs furent jetées avant le XIII^e siècle mais des changements –souvent moins spectaculaires mais importants- se sont produits à l'époque considérée. Certaines grandes abbayes, telle Saint-Aubin perdirent de leur influence dans la ville. L'importance des chapitres séculiers augmenta avec l'urbanisation des terrains proches des remparts de la ville où ils étaient richement possessionnés. Ajoutons le cas particulier du chapitre Saint-Laud, qui dépendait directement du comte d'Anjou, subit un transfert suite à la reconstruction du château. Il fut contraint de quitter le secteur *intra muros*, et fut dédommagé par de nouveaux terrains dans la zone périurbaine.

On peut dire en général, que les nouvelles fondations religieuses ne modifièrent pas considérablement l'équilibre des possessions dans l'espace urbain. Nous avons pourtant insisté sur le rôle d'un établissement charitable, l'hôpital Saint-Jean, qui, au contraire, édifia son temporel principalement au cours du XIII^e siècle. L'intégration urbaine de l'hôpital marque en principe le dernier grand changement dans l'équilibre foncier de la ville.

On voit pourtant que les initiatives du comte et de divers établissements ecclésiastiques tendant à acquérir ou conserver de terrains ne constituaient que l'un des moyens par lesquels ils affirmaient leur pouvoir. Les nombreuses entreprises de construction ou de reconstruction (qui transformaient parfois la ville en un chantier immense) reflètent à la fois une renaissance architecturale de la ville et le maintien de symboles aussi importants que le château ou la cathédrale.

A propos de la vie économique de la ville, nous avons d'abord essayé de présenter un état de lieux des conditions de ravitaillement urbain. Nous nous sommes efforcés aussi de donner un aperçu du paysage agraire qui entoure la ville en indiquant le prix de certains produits. Il faut toutefois préciser qu'il est inenvisageable d'établir des courbes représentant les fluctuations des prix et montrant ainsi des périodes de crise et de conjonctures favorables. Les informations sont ponctuelles et ne se prêtent pas à une démarche comparative. Malgré ces obstacles documentaires quelques périodes de difficultés se font voir clairement comme au tout début du XIII^e siècle puis au milieu des années 1230.

Les sources permettent malgré tout de porter une attention particulière aux changements des pôles économiques dans la ville. Nos observations se résument en trois points. La part des zones extérieures – *intra muros* ou en dehors de l'enceinte – devient de plus en plus importante. Rappelons ici la création des Halles vers le milieu du XIII^e siècle ainsi que le rôle du vieux marché au pied du château de Saint Louis. En deuxième lieu, il faut souligner le regain d'importance du pont et de ses alentours proches sans avoir subi de pertes considérables. Troisième constatation : l'expansion des quartiers des artisans dans la Doutre et dans certains faubourgs comme l'Evière ou le Bressigny. On voit donc bien que la vie économique angevine devint véritablement multipolaire, suite au développement du XIII^e siècle.

Dans notre travail, nous avons mis insisté sur la présence des marchands étrangers. Malheureusement les sources locales sont très lacunaires à ce sujet. Pourtant, on voit bien que les marchands anglais ne cessèrent pas le commerce avec Angers au début du XIII^e siècle mais ils continuèrent à être présents jusqu'à la fin des années 1240. Les marchands italiens apparurent dès la fin des années 1260 mais nous n'avons plus de mentions d'eux dès le début des années 1280, ce qui prouve que leur apparition servait plutôt la politique de Charles I^{er} d'Anjou et peut donc être considérée comme un effet automatique des liens dynastiques entre l'Anjou et les provinces méditerranéennes.

S'agissant de la pratique du crédit, la présence des juifs en Anjou ne doit pas être sous-estimée. Des doutes subsistent cependant quant à leur concentration à Angers. Le marché de crédit fut réservé exclusivement aux marchands italiens à partir des années 1260. L'importance économique des établissements ecclésiastiques dans ce domaine était par ailleurs considérable, ils cachaient très

souvent les opérations de crédit derrière des contrats immobiliers. La contribution des juifs aux revenus du comte resta malgré tout élevée. Mais ils furent expulsés de l'Anjou en 1289, en compagnie des Lombards et des soi-disant Cahorsins, ce qui priva le comte d'une partie de ses rentrées régulières et priva le marché local d'agents moteurs dans la vie économique.

D'autres observations concernent la question de la monnaie. Angers, disposant d'un atelier monétaire autonome, fut envahie par le denier tournois à partir du début du XIII^e siècle. L'atelier produisant des deniers angevins cessa de fonctionner vers 1208-1210. Il faut signaler que Charles d'Anjou reprit la frappe de denier d'Angers mais la prépondérance du tournois demeura inentamée. Pourtant, les résultats des fouilles archéologiques témoignent d'une variété plus grande de deniers sur le marché angevin par rapport à ce que les sources écrites nous disent. En ce qui concerne les pièces étrangères en France et particulièrement les pièces d'or provenant de l'Italie, il faut constater qu'elles entrèrent difficilement dans les échanges angevins et l'or resta d'habitude thésaurisée chez les nobles du pays.

Nous avons essayé de compléter l'analyse des fonctions économiques de la ville par la présentation des moulins à Angers et aux environs. Il est important de bien comprendre le rôle considérable de l'aménagement du système hydraulique sur la Maine, ce que l'on appelle la chaussée des Treilles. Cet ensemble récent connu des transformations importantes durant le premier tiers du XIII^e siècle mais plus tard, son état se dégrada progressivement. Au début du XIV^e siècle, pour rendre les moulins plus rentables un système de location fut instauré, qui permit à certains bourgeois de participer à leur exploitation.

Cela nous amène à l'autre sujet fondamental de la thèse : l'étude de la société angevine. Le développement de la société angevine est évident dans de nombreux domaines par les sources mais selon un rythme inégal. La part du clergé se confirme au cours du XIII^e siècle. L'importance des ecclésiastiques dépassait largement leur poids numérique. Ils se partageaient en grande partie la domination du sol urbain à partir de leurs fiefs. Suite à l'apparition de nombre d'établissements et d'associations religieuses, le monde ecclésiastique urbain se diversifia d'une manière visible. Retenons ensuite l'apparition massive des clercs gradués durant ce siècle. On peut identifier leurs domiciles et leur goût pour les investissements, de même que leur concentration particulièrement nette dans des zones extérieures. Moins chères, elles étaient en plein développement. Telles étaient la Doutre, l'Evière et le faubourg Bressigny.

Outre le statut social des gradués nous avons de nombreuses informations sur les écoles d'Angers, sur les étudiants. Le déplacement des étudiants et des maîtres anglais à Angers lors de la grève de l'université de Paris (1229-1231) contribua certainement au rayonnement intellectuel d'Angers. Nous avons insisté sur le rôle du droit dans la formation et sur la multiplicité des écoles. Il faut souligner également que le rôle des étudiants dans la vie urbaine ne fut pas si néfaste qu'on ne le pense parfois. En absence des institutions municipales et de corporations professionnelles, ils sont les premiers à réclamer au comte Charles d'Anjou une réglementation du commerce de l'alimentation dans la ville.

Si la naissance de l'Université fut plus tardive, la croissance des écoles et la part importante des « intellectuels » aussi bien dans l'administration que dans la

vie quotidienne témoignent d'un réseau d'enseignement important. Cela représenta une base solide lors de la fondation de l'Université au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle.

Contrairement aux ecclésiastiques, la noblesse ne représente pas un élément important à Angers. Du fait de ses domaines ruraux et de ses liens avec les campagnes sa participation dans la vie urbaine fut de plus en plus faible. Les nobles sont attestés par les mentions rares de fiefs et d'autres possessions urbaines. Les obligations de service dues à l'évêque ou au comte d'Anjou conduisaient éventuellement les nobles dans la ville. Leurs résidences urbaines se trouvent souvent sur le fief du comte et sont liées à l'accomplissement régulier du service de garde. Les donations pieuses faites aux établissements ecclésiastiques par les nobles angevins sont bien repérables mais représentent une valeur moyenne. Il est également révélateur que peu choisissent une église angevine comme lieu d'enterrement. Notons toutefois les quelques exceptions que nous fournit l'hôpital Saint-Jean. Le choix de la famille de Craon pour être enterrée à l'église des cordeliers dès la fin du XIII^e siècle marque également l'attachement de quelques familles à la capitale angevine.

La faible participation de la noblesse à la vie urbaine contribue à la pénurie des informations sur les élites laïques avant la seconde moitié du XIII^e siècle. Cependant, la ville avait bien suivi la noblesse de la province dans ses rares initiatives politiques. Ce fut le cas au début du XIII^e siècle lors de la mainmise capétienne et à la fin du siècle quand les Angevins furent prêts à s'opposer aux côtés de la noblesse à Charles de Valois.

L'importance de la bourgeoisie dans la vie urbaine se confirme d'une manière sensible à partir du début du XIII^e siècle. Cependant, les témoignages sont encore en grande partie d'ordre économique. Les sources fournissent des preuves sur une expansion foncière dans la zone périurbaine. L'accès plus facile des bourgeois à l'acquisition des biens immobiliers et à des crédits assignés sur diverses possessions résulte d'un marché immobilier en plein essor. Il faut savoir qu'une partie importante de la bourgeoisie avait une certaine capacité d'investissement mais dans des proportions très inégales.

Les donations pieuses faites aux églises angevines ainsi que les fondations de messes d'anniversaires ou de chapellenies montrent également la croissance des fortunes bourgeoises. Au XIII^e siècle, les établissements ecclésiastiques s'enrichissent principalement de ces donations. Au contraire, les libéralités des princes ou des nobles sont rares.

On constate l'apparition d'une élite bourgeoise à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle. Si les lignages nous échappent encore, nous avons beaucoup d'informations sur les possessions et les biens meubles des bourgeois. L'exemple des Lanier montre bien que certains bourgeois aisés appartenaient aux notables de la ville et avaient des relations privilégiées avec le comte et l'évêque d'Angers. D'autres bourgeois disposaient de biens importants non seulement à Angers et aux alentours mais aussi dans des villes comme Tours ou Le Mans. On peut voir également que certains bourgeois avaient noué des liens matrimoniaux avec la noblesse de la province.

Malgré les témoignages d'une croissance, soulignons que la bourgeoisie urbaine n'arriva à faire entendre sa voie collectivement qu'à partir du dernier

quart du XIII^e siècle. Les règlements du comte d'Anjou concernant le commerce en sont les premières preuves. Les Angevins agirent de nouveau collectivement quand ils s'opposèrent aux exigences fiscales de Charles de Valois à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle. Le fait que l'affaire ne prit fin qu'en 1310 témoigne de la ferme détermination des bourgeois.

L'enquête tente également d'apporter sa contribution à la topographie socio-professionnelle en ce qui concerne surtout les artisans et les artisans-boutiquiers. Des secteurs comme la Porte Angevine, la rue Baudrière, le pont, ou la Tannerie, la Folie, la rue Saint-Nicolas dans la Doutre ont déjà au cours du XIII^e siècle des caractères spécifiques. Rappelons la concentration des intellectuels dans l'Evière et en général dans la paroisse Saint-Germain. Parallèlement, la Cité se transformait progressivement en un enclos ecclésiastique.

Quant à la vie associative et les corporations des bourgeois, on relève indiscutablement un certain retard dans la formation des métiers. Les premiers statuts datent du dernier tiers du XIII^e siècle et ne concernent que les métiers d'alimentation. L'élargissement de ce cercle restreint ainsi que les ajouts à ces textes et leur confirmations continuaient de dépendre du pouvoir comtal. Ajoutons que dans le domaine des institutions urbaines nous faisons face à une pénurie encore plus spectaculaire. L'ère Plantagenêt n'avait transmis ni une charte communale ni des franchises importantes. C'est d'autant plus intéressant que de nombreuses villes des Plantagenêts, en Normandie ou dans le Poitou et dans les pays charentais, en bénéficièrent à un moment décisif de leur développement. Cependant, les zones centrales du domaine, ainsi qu'Angers, ne connurent pas de libéralités comparables de la part du prince. Le XIII^e siècle ne fit que prolonger cette situation. Si l'on pense trouver ce fait normal puisqu'il s'agit d'une période de caractère moins « révolutionnaire » notons tout de même le cas de Tours où les émeutes sont loin d'être rares au cours du XIII^e siècle ou Chartres (ville appartenant également à Charles de Valois), qui bénéficia d'une charte de franchises, aussi réduite soit-elle, à la fin du XIII^e siècle.

Le développement urbain suscita pourtant la naissance des associations d'entraide mutuelle et la constitution d'un réseau de charité qui témoigne d'une responsabilité croissante de la population urbaine. La confrérie Saint-Nicolas était déjà solidement implantée dans quartier de l'Evière à la fin du XIII^e siècle.

A Angers, le réseau des aumôneries comprenait de petits noyaux d'assistance et un établissement particulièrement important, l'hôpital Saint-Jean. Son implantation et par la suite son rayonnement à Angers ne cessèrent de se confirmer au long du XIII^e siècle. C'est d'autant plus remarquable qu'il s'agit d'une institution qui fut pratiquement la dernière au Moyen Âge à être capable d'acquérir de possessions considérables dans la ville. Par conséquent l'hôpital devint à partir de son temporel un élément essentiel dans la vie urbaine. Il eut des positions importantes dans la Doutre, sur le pont, dans la rue Baudrière, et aux alentours du vieux-marché dans l'Evière. Tous sont des secteurs déterminants dans l'économie urbaine. Les moulins de l'aumônerie qui se trouvent sur la chaussée des Treilles représentaient une capacité meunière importante à l'intérieur de la ville.

La fondation royale assurait à l'hôpital un prestige incontestable. Au début du XIII^e siècle, l'hôpital Saint-Jean s'enorgueillit d'un complexe architectural

formidable et unique dans son degré de perfectionnement comme dans sa capacité d'accueil. Au cours du XIII^e siècle, ce sont pourtant les donations faites par les bourgeois qui assurèrent en grande partie le fonctionnement et la prospérité de l'établissement. A notre avis, l'impact de l'hôpital Saint-Jean contribua à l'absence de nouvelles initiatives de fondation charitable tout au long du XIII^e siècle. A partir du début du XIV^e siècle, l'essor des quartiers nouveaux et par conséquent le besoin d'autres institutions charitables réduisirent finalement la domination de l'hôpital Saint-Jean.

Pour conclure, nous devons constater que l'époque choisie représente une période décisive dans le développement urbain. A partir de l'héritage romain, le tissu urbain se forma par des étapes importants comme la formation des sanctuaires au cours du haut Moyen Âge, ensuite la naissance des « bourgs », entre le X^e et XII^e siècles. Le XIII^e siècle vit s'édifier une structure durable dans le paysage urbain. L'un des symboles de cette transformation est l'enceinte urbaine. Certes, les remparts furent rapidement dépassés par les habitations de la population mais ils redevinrent une réalité concrète matérialisant les confins de l'espace et de la sécurité urbaine à partir du milieu du XIV^e siècle. Parallèlement, la Cité, legs précieux de l'époque romaine, se transforma en un enclos, et s'isola d'une certaine façon en plein cœur du tissu urbain.

Si à Angers, le XIII^e siècle commença par une phase d'instabilité politique, notre période vit une croissance urbaine équilibrée. Son héritage architectural est remarquable. Dans ses cadres, la société angevine vit non seulement s'affirmer son essor économique mais témoigna aussi d'une plus grande conscience de ses responsabilités. Grâce à cet acquis du XIII^e siècle, la population réussit à affronter des épreuves rudes qui la frappèrent à partir du milieu du XIV^e siècle.

Claude Roux, « Tarascon au XV^e siècle. Espace et société au temps des derniers comtes angevins de Provence (1400/1481) » thèse soutenue le 15 septembre 2004 dans la salle Georges Duby de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix-en-Provence.

La persistance des troubles et des calamités nés du XIV^e siècle continue de peser sur la vie quotidienne des Tarasconnais et Tarasconnaises du XV^e siècle. Les contrecoups de la guerre de Cent Ans et du schisme qui voit les cardinaux des deux obédiences se disputer la ville d'Avignon, obligeant même le pape Benoît XIII à venir se réfugier à Tarascon, concourent à l'insécurité de la région du Bas Rhône sur laquelle déferlent des vagues de routiers, notamment entre 1416 et 1419 ainsi qu'entre 1430 et 1442. Jusqu'en 1443, les Tarasconnais et Tarasconnaises vont vivre dans la crainte d'un nouveau siège de leur ville et cette peur ne resurgira qu'en 1474 avec la rumeur de l'arrivée des troupes françaises en Provence. Néanmoins, les habitants de Tarascon n'en sont pas plus rassurés pour autant. Mais, l'insécurité est encore plus grande sur le Rhône. Catalane au début du XV^e siècle, certainement française par la suite, la piraterie est présente sur le fleuve. Quelques habitants de la ville et notamment les mariniers et les ouvriers agricoles font parfois les frais de rafles organisées par les capitaines des galères

présentes sur le fleuve malgré les tentatives d'intervention des autorités communales.

Oppressée tout autant par la présence des brigands et routiers sur leur sol que par les rumeurs de guerre et surtout par les galères pirates sur le fleuve, la population l'est plus encore par les famines et les épidémies. Au XV^e siècle, plusieurs périodes de disettes, une douzaine en tout, se succèdent. Certaines évoluent en véritables famines. En outre, la peste revient régulièrement assiéger Tarasconnais et Tarasconnaises. Au moins vingt années entre 1400 et 1481 sont concernées par le retour de l'épidémie. Et quelquefois, ces récurrences sont concomitantes des disettes, aboutissant à de véritables années noires laissant la ville exsangue en 1426, 1429, 1456 et 1473.

Comme si tout cela ne suffisait pas, les rigueurs et les dérèglements du climat s'ajoutent à ces calamités. On compte entre 1400 et 1481, une dizaine d'hivers rigoureux, une douzaine d'années de sécheresse et à peine moins d'années à très forte pluviosité, sans oublier les fréquents débordements du Rhône qui, bien qu'apportant des limons bienfaisants, n'en sont pas moins dévastateurs. Pour faciliter l'écoulement des eaux de pluies qui, notamment, entre Montagnette et Alpilles forment de nombreux marais, les Tarasconnais ont mis en place un certain nombre de canaux de drainage et des remblais ou levées pour retenir les crues du Rhône. Ces édifices nécessitent des soins constants d'entretiens, de réparations et d'attention qui obèrent, tout comme les dépenses de guerres, les finances de la ville.

Mais face à tous ces nouveaux « dragons », point de nouvelle Sainte Marthe pour les apprivoiser et secourir la population. Néanmoins, bien que tous ces troubles et calamités soient un frein à la reprise qui, en Europe médiévale, caractérise la seconde moitié du XV^e siècle, on sent poindre le renouveau dans la société tarasconnaise de ce siècle. En témoigne en premier lieu le nouvel essor de l'espace rural tarasconnais. Composé de trois grands ensembles, les collines sèches, la plaine humide et les îles nombreuses, le vaste territoire de Tarascon, à la faune et la flore variées, bénéficie d'un terroir au riche potentiel. L'omniprésence de l'eau oblige donc les hommes à de très importants travaux de drainage et de protection vis-à-vis du fleuve mais c'est aussi une richesse notamment en ce qui concerne la pêche et la pisciculture. En outre, les changements de lit du Rhône permettent de récupérer quelques accrues et les terres bien drainées sont riches en raison du limon apporté par le fleuve, ce qui permet dans les années de bonnes récoltes de mieux surmonter les crises.

Entre 1390 et 1459, le terroir tarasconnais inscrit au cadastre s'agrandit de 1100 hectares. Dans l'ensemble, les terres labourables s'étendent sur environ 60% du terroir en 1459 comme en 1390. Les vignes, même si elles sont en régression, tiennent une bonne place avec 16% du terroir en 1459 ; en 1390, les parcelles de vigne s'étendaient sur 22% du terroir. Les prés et les bois, en revanche, ont doublé leur surface entre le XIV^e et le XV^e siècle, puisqu'ils représentaient 8% du terroir en 1390, 16% en 1459. Dans le même temps, les terres incultes ou fermes passent de 9% à 5% de la surface totale encadrée. Il est à noter que les parcelles mixtes et les grands domaines, mas ou *affar*, composés de différents types de cultures, représentent 7% des parcelles encadrées en 1459 et s'étendent sur 25% du terroir. Les oliveraies sont en augmentation par rapport au XIV^e siècle mais sont loin d'avoir atteint la place qui sera la leur au XIX^e siècle.

L'élevage au sein du finage tarasconnais se caractérise par la présence de bovidés réservés à une élite noble et riche et par la prépondérance des bêtes à laine détenues par un petit groupe de contribuables. Malgré une transhumance estivale effectuée dans les montagnes drômoises, cet élevage nécessite sur place un besoin croissant de pâtures et entraîne des heurts non seulement avec les agriculteurs tarasconnais mais avec les villages limitrophes aboutissant à des conflits territoriaux à propos des frontières respectives des différentes localités. L'essor des grands domaines et de l'élevage concourt à la reconquête de l'espace rural tarasconnais. Les mas se multiplient sur le territoire tarasconnais au détriment des anciens hameaux. Une vingtaine de chapelles rurales disséminées sur le territoire dont la quasi-totalité est au moins occasionnellement desservie accentue la présence humaine en pleine campagne.

Protégée par son enceinte doublée de fossés, la ville de Tarascon construite à l'origine sur un rocher sur les bords du fleuve, s'étend au XV^e siècle sur une trentaine d'hectares et est divisée en sept quartiers d'inégale grandeur auxquels s'ajoute une juiverie. Tous sont antérieurs au XV^e siècle qui ne voit aucune création de nouveau quartier. A l'extérieur des remparts s'étendent les annexes de la ville notamment sur l'île de Jarnègues et l'ancienne île de Lubières. On y trouve deux ports et deux péages ainsi que les moulins-flottants amarrés sur les bords du Rhône. Depuis le début du XV^e siècle le château comtal se dresse à nouveau, imposant, sur les bords du fleuve. La ville abrite également plusieurs établissements religieux, à savoir un hôpital, deux églises, – dont la plus prestigieuse Sainte-Marthe est un lieu de pèlerinage puisqu'elle conserve les reliques de la servante du Christ – quatre couvents, dominicains, franciscains, trinitaires et antonins et une abbaye de moniales. Plus de 700 maisons dépassant rarement un étage abritent la population en 1459. Edifices commerciaux ou artisanaux, bâtiments agricoles composent également le bâti intra-muros. On y compte plus d'une trentaine de boutiques et ateliers et une vingtaine d'étals. Des tanneries et abattoirs sont installés dans les quartiers les plus pauvres et près des fossés de la ville. En outre, une centaine d'étables et fenils et une centaine de cours ou d'enclos se rajoutent au bâti et révèlent l'importance de l'élevage tarasconnais. L'espace non construit ou ouvert est tout de même présent à l'intérieur de l'enceinte de la ville. En sus des cours et enclos, de petites places, des cimetières ainsi que des jardins ou des vergers viennent de plus en plus aérer la parcellaire urbain bâti.

La ville est en reconstruction au XV^e siècle. De nombreux chantiers s'ouvrent pendant cette période. Le château comtal, la maison commune, l'église Sainte-Marthe, les couvents des frères prêcheurs et mineurs, le couvent-hôpital de Saint-Antoine et la chapelle Notre-Dame de Bonaventure sont en construction, reconstruction ou en restauration, et encore ne doit-on pas oublier dans ce chantier permanent le pavage des rues. Les particuliers également se lancent dans la transformation ou l'agrandissement de leurs bâtiments urbains ou ruraux, construisant de nouveaux murs dans leurs maisons, perçant de nouvelles fenêtres, rajoutant des étages ou installant latrines et éviers, faisant travailler tout un artisanat chrétien mais aussi juif.

Le gouvernement de la ville se transforme également. Les institutions municipales pour la plupart forgées au cours du XIV^e siècle s'adaptent au siècle

suisant. L'autorité du prince est plus présente qu'au siècle précédent et désormais les conseillers dont le nombre est restreint ne sont plus élus mais tirés au sort. La gestion quotidienne s'attache à des mesures de stricte police urbaine et portent une attention particulière à l'hygiène et à l'approvisionnement en eau. En outre, l'intervention du pouvoir communal se fait de plus en plus pressant dans le domaine religieux, et notamment en ce qui concerne l'église de Sainte-Marthe. Mais les taches se multipliant, Tarascon n'échappe pas à l'endettement chronique dont souffrent toutes les villes médiévales l'obligeant à une politique fiscale pas toujours efficace. La ville se plaint de la fiscalité princière angevine, de l'état de guerre permanent qui nuit à ces relations extérieures, faisant fuir les marchands italiens notamment. Mais elle paraît, par le truchement de ces habitants qui sont sa principale richesse, étendre son influence sur les petits villages limitrophes.

La ville abrite en effet une population variée. Une trentaine de chefs de feux nobles est installé à Tarascon. Rares sont ceux qui portent encore le titre de *miles*. Plus nombreux sont les marchands et les juristes. L'imbrication matrimoniale de la noblesse tarasconnaise est importante. La bourgeoisie est beaucoup plus vaste puisque théoriquement tous les gens de métier étant élus conseillers deviennent automatiquement bourgeois. Mais là aussi, un nombre restreint de familles aux alliances matrimoniales resserrées et parfois alliées aux lignages nobles accède au mandat de syndic bourgeois. Parmi les gens de métier dont sont issus les bourgeois, on trouve en majorité des laboureurs et autres professions rurales mais aussi des artisans de la confection et du vêtement, de la construction, de l'alimentation et des marinières. Ces différents métiers ont parfois une répartition spécifique à l'intérieur de la ville. Parmi la population, outre une centaine d'ecclésiastiques et religieux, à savoir prêtres séculiers, chanoines réguliers, moniales, frères mendiants, on compte au XV^e siècle une quarantaine de feux juifs exerçant les métiers de médecins, maçons, couvreurs, tailleurs, fripiers ou tanneurs et s'adonnant pour les plus aisés au prêt à intérêt. Cette communauté juive jouit d'une relative autonomie en ce qui concerne sa gestion, a son propre conseil et ses *baylons*, ses propres impôts.

Au total, on peut estimer la population tarasconnaise à environ 4000 âmes au milieu du XV^e siècle contre 5000 à la fin du XIV^e. La population est inégalement répartie. La densité de feux à l'hectare reste élevée dans la juiverie avec près de 80 feux à l'hectare et dans le Marché avec 30 feux alors qu'à la Condamine le nombre de feux à l'hectare n'atteint pas les 10. La moyenne de toute la ville est de moins d'une vingtaine de feux à l'hectare.

D'autres disparités ou inégalités se rencontrent dans la population. La moyenne d'âge des contribuables en 1459 est de 35 ans, mais les plus riches ont une moyenne d'âge de 48 ans et celle des conseillers qui dirigent la communauté est égale à 40 ans. En outre, la longévité des contribuables tarasconnais est environ de 47 ans, celle des grosses fortunes de 60 ans et celle des conseillers de 58 ans. On aurait donc une société d'hommes jeunes dirigés par les plus âgés qui sont également les plus riches.

La population diffère aussi selon ses origines, 22% des contribuables ne sont pas des Tarasconnais de souche et ce taux grimpe jusqu'à 38% des testateurs. Si un peu plus de 20% des « étrangers » viennent des provinces ecclésiastiques d'Arles et d'Aix, la même proportion provient de la seule province ecclésiastique

de Vienne. 15% des non originaires de Tarascon sont même issus du seul diocèse de Genève. Au total, Bugey, Lyonnais, Vallée du Rhône de Genève à Viviers, Savoie et Alpes représentent 38% des habitants non originaires de Tarascon.

Les disparités économiques sont importantes parmi cette population diverse. A la tête de la hiérarchie des fortunes, hormis les ecclésiastiques qui détiennent l'équivalent de 15% de la valeur des biens déclarés par des laïcs, se trouvent les nobles, les juristes et les marchands suivis des notaires, en queue de peloton arrivent les brassiers et les domestiques. Quant aux laboureurs et aux bouchers, ils prennent une place honorable, mais les écarts de fortune à l'intérieur de chaque métier ou statut peuvent être considérables.

La diversité de la population tarasconnaise entraîne une diversité des mentalités. Les dons et les legs pieux effectués par les testateurs et testatrices montrent qu'ils sont une majorité de donateurs dont le premier bénéficiaire est avant tout l'église paroissiale Sainte-Marthe et ses desservants même si les frères mendiants ne sont pas oubliés. En outre, l'église Sainte-Marthe tend à devenir la nécropole des nobles tarasconnais et abritent nombre de leurs chapellenies. Ces dernières ne sont pas réservées qu'aux nobles, même si la création d'une chapellenie nécessite au moins de disposer d'une centaine de florins ; les bourgeois ne tardent pas à les imiter et certains laboureurs et artisans fondent également leurs propres chapellenies, sans parler des chapellenies confraternelles. On assiste à une profusion de nouvelles créations au XV^e siècle.

De même, les confréries se multiplient à Tarascon, au total, on en compte plus d'une cinquantaine. Ces confréries de dévotions voire même de métiers regroupent toutes les catégories sociales mais certaines confréries ne rassemblent que des individus de même statut ou de même origine, comme les confréries des nobles, des bourgeois ou des prêtres ou bien encore celle des *Gavots*. Ces confréries prennent également part au nouveau foisonnement artistique tarasconnais.

Un petit groupe de lettrés s'étendant au-delà des ecclésiastiques, notaires et juristes existe à Tarascon où est présente une école municipale de grammaire et de logique. Quelques habitants de Tarascon sont en possession de livres, à caractère religieux notamment, mais également de romans, d'ouvrages de grammaire, de droit, de philosophie, de médecine. Quelques poètes et écrivains séjournent d'ailleurs à Tarascon à la cour du roi René qui lui-même écrit quelques vers. La présence du roi poète et mécène attire également des artistes peintres et verriers ou sculpteurs et les commandes affluent pour le château, bustes, vitraux ou retables. Le conseil de ville de Tarascon fait aussi travailler ces artistes pour des écussons, des armoiries, des étendards ou des cierges peints. La fabrication des deux châsses consécutives, respectivement d'argent et d'or, pour les reliques de Sainte Marthe fait également appel à des orfèvres et même au célèbre peintre picard Enguerrand Quarton. D'autres artistes peintres et verriers travaillent pour les établissements ecclésiastiques tarasconnais mais également pour les confréries qui sont à l'origine de la commande de bannières ou de retables. Des particuliers commandent aussi vitraux et retables pour orner leurs chapellenies ou en faire dons aux églises. Les peintres et verriers, Enguerrand Quarton, Guillaume Dombet ou Thomas Grabusset passent commandent avec certains tarasconnais ou tarasconnaises, d'autres s'installent même à Tarascon pour exercer leur art comme

Barthélemy Ricard ou Gérardin Téron formant de nouveaux peintres parmi la jeunesse tarasconnaise.

Tous ces éléments concourent au renouveau d'une ville qui a su faire face aux calamités persistantes du XV^e siècle mais qui se trouve devant un nouveau défi : le rattachement de la Provence au royaume de France après la mort du roi René et de son successeur.

Compte rendu de l'Assemblée générale du 7 octobre 2005 au château de Montsoreau

Présents : Serge Caillet, Christian Chevalier, François Comte, Alexandre Fédorkow, Jean-Louis Fontaine, Alain Gendrault, Jean Goumain, Christine Leduc, Emmanuel Litoux, Jacques Mallet, Jean-Michel Matz, Jacqueline Mongellaz, Valérie Neveu, Michel Pecha-Soulez, Daniel Prigent, Noël-Yves Tonnerre.

Excusés : Jean-Paul Boyer, Christophe Couderc, Marie-Madeleine de Cébins, Marie-Octavie Careras, Sandor Csernus, Gérard Jacquin, Henri Legoherel, Dominique Lemarchand, Gérard Letertre, Florian Mazel, Brigitte Pipon, Elisabeth Verry.

Après une courte visite du château le Président de l'association « Mémoire des Princes angevins », Noël-Yves Tonnerre ouvre la séance en remerciant les participants et en citant les personnes excusées et ayant donné pouvoir.

Il fait le point sur les adhésions, environ 125 membres pour l'instant, avec autant de membres français qu'étrangers (Italie, Hongrie, Roumanie, Canada...). L'association enregistre une dizaine d'adhésions supplémentaires chaque année.

Le Président présente ensuite le bilan financier de l'année 2004. En dépit de la lourde charge que représente le bulletin, le budget est équilibré, il laisse un léger solde créditeur. Noël-Yves Tonnerre remercie les mairies d'Angers et de Saumur qui, grâce à leurs subventions, permettent d'arriver à l'équilibre financier. Il soumet le bilan financier au vote. Le budget 2004 est approuvé à l'unanimité.

Le président dit ensuite quelques mots sur le bulletin de 2004 qui est sorti avec quelques mois de retard. L'Italie fait l'objet de nos deux études avec une enquête de Sylvie Pollastri sur les nouvelles inféodations réalisées par Charles d'Anjou et un bilan des trouvailles monétaires des fouilles du château de Lagopesole établi par Alfredo Santoro du laboratoire archéologique de l'université de Salerne. Noël Coulet a étudié pour sa part la mort et les obsèques de René d'Anjou à partir de l'historiographie. Plusieurs comptes rendus montrent la vitalité des études angevines. On relèvera surtout ici le bilan de vingt-cinq années de recherche en Anjou, bilan réalisé par François Comte et Jean-Michel Matz.

Noël-Yves Tonnerre fait part de quelques nouvelles universitaires. Les actes du colloque international d'Aix-en-Provence sur la justice dans les territoires angevins viennent d'être publiés par la Bibliothèque de l'Ecole Française de Rome. Il s'ajoute donc à la collection des colloques sur les Angevins, trois volumes avaient déjà été publiés. Un nouveau colloque international sur la diplomatie des états angevins se tiendra fin août 2006 à Szeged et Budapest. Ce sont donc les Hongrois qui vont l'organiser. Le président de l'association espère que ce colloque coïncidera avec la parution du second tome de l'histoire médiévale de la Hongrie. Le retard de la publication s'explique par un problème de traduction. La traduction initiale a dû être reprise par Noël-Yves Tonnerre et des collègues hongrois.

Projets :

- Le bulletin 2005 est déjà bien avancé. Il comprendra le début d'une importante enquête prosopographique d'Alain Girardot de l'université de Metz sur les serviteurs du roi René. Jean-Pierre Leguay étudiera pour sa part les relations entre la Savoie et la Provence angevine. Jean-Luc Bonnaud évoquera les trésoriers du comté de Provence. Plusieurs comptes-rendus sont prévus. Le bulletin devrait avoir environ 110 pages.

- Le président encourage tous les membres de l'association à recruter de nouveaux adhérents. L'idéal serait d'arriver à 200 adhérents. Monsieur Goumain s'étonne du fait que seule les villes de Saumur et d'Angers soutiennent l'association. IL propose que l'association contacte les autres villes concernées par les ducs d'Anjou.

- Annonce du colloque qui aura lieu en 2008 à Ravello (Italie) sur le thème de l'archéologie.

Il est ensuite procédé au renouvellement du tiers du bureau.

Sortants : Jean-Michel Matz, Jacqueline Mongellaz, Laure Verdon, Elisabeth Verry.

Les membres sont réélus à l'unanimité, à bulletin secret.

La discussion qui s'ensuit évoque des sujets divers : recherches d'adhésions, précisions sur les futurs colloques. Une suggestion : remettre les statuts dans le prochain bulletin ainsi qu'un bulletin d'adhésion.

Serge Caillet présente le projet de papier à lettre à en-tête.

Le président pose la question du stock d'anciens numéros. Il suggère que l'association en vende un certain nombre dans les librairies intéressées. Ceci permettra de nous faire connaître. La proposition est acceptée.

La séance se termine à 20 h et est suivie d'un repas en commun, dans la salle du château de Montsoreau où s'est tenue l'assemblée générale.

La prochaine réunion du bureau est fixée au début de février.

Noël-Yves Tonnerre

TABLE DES MATIERES

Editorial	3
Liste des adhérents	5

ETUDES

- J.-P. Leguay Une tranche d'histoire diplomatique : le comté de Savoie et les Angevins de Provence de 1285 à 1419.....	11
- M.-M. de Cevins Les rois angevins et les débuts de l'organisation franciscaine en Hongrie.....	27
- J.-L. Bonnaud Les trésoriers de l'appareil administratif comtal en Provence au XIV ^e siècle.....	37
- A. Girardot Les premiers serviteurs de René d'Anjou en Barrois	49

COMPTES RENDUS

- Amedeo Feniello Les campagnes napolitaines à la fin du Moyen Âge. Mutations d'une société.....	81
--	----

CHRONIQUE DES TRAVAUX UNIVERSITAIRES

- Thierry Pécout Un projet collectif, l'édition de l'enquête 1331 en Provence.....	91
- Lazlo Galfy Angers au XIII ^e siècle. Développement urbain, structures économiques et sociales	95
- Claude Roux Tarascon au XV ^e siècle	101

Compte rendu de l'assemblée générale de Montsoreau	106
---	-----

